

**COMPTES CONSOLIDES DU
GROUPE
CNP ASSURANCES
AU 31 DECEMBRE 2010**

Sommaire

Bilan Consolidé	5
Compte de résultat	7
Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	8
Tableau de variation des capitaux propres	10
Tableau des flux de trésorerie	12
<i>Note 1. Faits caractéristiques de l'exercice 2010.</i>	14
1.1 Finalisation de la cession de la participation dans le groupe Global Seguros	14
1.2 Comptabilisation de l'acquisition de la filiale Barclays Vida y Pensiones	14
1.3 Emission de dettes subordonnées	14
1.4 Réforme fiscale relative à la réserve de capitalisation	14
1.5 Conséquences de la loi portant réforme des retraites	15
1.6 Mise en place d'un partenariat structurel entre CNP Assurances et MFPrévoyance	15
1.7 Assemblée générale annuelle de CNP Assurances	15
<i>Note 2. Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels</i>	15
<i>Note 3. Principes comptables.</i>	16
3.1 Déclaration de conformité	16
3.2 Base d'établissement des comptes	18
3.3 Champ de consolidation	18
3.4 Opérations entre sociétés consolidées	19
3.5 Participation aux bénéficiaires différée	19
3.5.1 Participations inconditionnelles	19
3.5.2 Participations conditionnelles	19
3.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères	20
3.7 Opérations en devises	20
3.8 Regroupements d'entreprises et autres variations de périmètre	20
3.9 Actifs incorporels	21
3.9.1 Écarts d'acquisition	21
3.9.2 Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie	22
3.9.3 Valeur des accords de distribution	22
3.9.4 Actif incorporel lié à la réforme des retraites	22
3.9.5 Logiciels	22
3.10 Placements	22
3.10.1 Immobilier	22
3.10.2 Actifs financiers	23
3.10.3 Instruments dérivés	25
3.10.4 Méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers	25
3.11 Capitaux propres	27
3.11.1 Éléments inclus dans les capitaux propres	27
3.11.2 Gestion des capitaux propres	27
3.12 Actions propres	27
3.13 Passifs liés aux contrats	27
3.13.1 Classifications des contrats	27
3.13.2 Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire	28
3.13.3 Contrats d'investissement (IAS 39)	31
3.13.4 Contrats de prestations de service	31
3.14 Immobilisations corporelles	31
3.15 Avantages au personnel	31
3.15.1 Engagements sociaux	31
3.15.2 Rémunérations en actions	32
3.16 Emprunts et dettes subordonnées	32
3.17 Frais d'acquisition et d'exploitation	32
3.18 Fiscalité	33
3.19 Secteurs opérationnels	33
3.20 Passifs éventuels	34
<i>Note 4. Capital</i>	35
4.1 Tableau des titres super subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	35
4.2 Capital social par détenteur	36
4.3 Capitaux propres	36
4.4 Dividendes 2010	37
4.5 Résultat par action/Résultat dilué	37
4.6 Information relative aux parties liées	38
4.7 Rémunération des dirigeants	40
<i>Note 5. Périmètre de consolidation</i>	41
5.1 Sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle au 31 décembre 2010	41
5.2 Ventilation du prix d'acquisition de Barclays Vida y Pensiones	42
5.3 Information financière sur les sociétés mises en équivalence	43
<i>Note 6. Analyse sectorielle</i>	44
6.1 Bilan par secteur d'activité au 31 décembre 2010	44
6.2 Bilan par secteur d'activité au 31 décembre 2009	44
6.3 Bilan par secteur d'activité au 31 décembre 2008	45
6.4 Compte de résultat par secteur d'activité au 31 décembre 2010	45
6.5 Compte de résultat par secteur d'activité au 31 décembre 2009	46

6.6	Compte de résultat par secteur d'activité au 31 décembre 2008.....	46
Note 7.	<i>Actifs incorporels</i>	47
7.1	Synthèse des actifs incorporels.....	47
7.2	Écarts d'acquisition.....	48
7.3	Valeurs de portefeuille et valeur des accords de distribution.....	50
7.4	Logiciels.....	52
Note 8.	<i>Immeubles de placement et d'exploitation</i>	53
8.1	Immeubles de placement.....	53
8.2	Immeubles d'exploitation.....	54
Note 9	<i>Placements</i>	55
9.1	Inventaire des placements par nature.....	55
9.2	Evaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur.....	59
9.3	Titres mis en pension.....	62
9.4	Titres prêtés.....	62
9.5	Réconciliation ouverture clôture des placements.....	63
9.6	Instruments dérivés.....	64
9.7	Risque de crédit.....	65
9.8	Classification des actifs par catégories et zones géographiques.....	66
9.9	Opérations en devises.....	68
9.10	Engagements donnés et reçus.....	69
Note 10.	<i>Ventilation des Passifs relatifs à des contrats</i>	70
10.1	Ventilation des passifs relatifs à des contrats.....	70
10.2	Charge des provisions d'assurance.....	73
10.3	Participation aux bénéficiaires différée – Shadow Accounting.....	77
10.4	Principales hypothèses.....	77
10.5	Tableau de variation des contrats en UC.....	78
10.6	Risque de crédit des réassureurs.....	80
Note 11.	<i>Passifs subordonnés</i>	81
Note 12.	<i>Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance</i>	84
12.1	Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance.....	84
12.2	Autres créances.....	84
Note 13.	<i>Impôts différés</i>	85
Note 14.	<i>Provisions pour risques et charges</i>	87
14.1	Provisions pour risques et charges – Exercice 2010.....	87
14.2	Provisions pour risques et charges – Exercice 2009.....	87
14.3	Provisions pour risques et charges – Exercice 2008.....	88
Note 15.	<i>Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance</i>	89
15.1	Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance.....	89
15.2	Autres dettes.....	90
15.3	Avantages au personnel – IAS 19.....	90
Note 16.	<i>Chiffre d'affaires</i>	93
16.1	Primes acquises et chiffre d'affaires ou produits des autres activités.....	93
16.2	Réconciliation avec le chiffre d'affaires publié.....	93
16.3	Chiffre d'affaires par centre de partenariat.....	94
16.4	Chiffre d'affaires par segment de marché.....	94
16.5	Chiffre d'affaires par société.....	94
16.6	Chiffre d'affaires direct et accepté.....	95
Note 17.	<i>Prestations</i>	95
Note 18.	<i>Charges de gestion et de commissions</i>	96
18.1	Charges par destination.....	96
18.2	Charges par nature.....	96
18.3	Charges de gestion nettes.....	96
18.4	Détail des commissions.....	96
Note 19.	<i>Résultat de réassurance</i>	97
Note 20.	<i>Produits de placements</i>	98
20.1	Produits et charges financiers.....	98
20.2	Écart de juste valeur des actifs.....	99
Note 21.	<i>Charge d'impôt</i>	103
Note 22.	<i>Risque de taux des actifs financiers</i>	104
22.1	Cap et Floor.....	104
22.2	Taux d'intérêt effectif.....	105
22.3	Valeurs comptables par échéance.....	106
22.4	Valeurs comptables par échéance des instruments en HTM.....	107
22.5	Durée moyenne des titres.....	107
Note 24.	<i>Risque de liquidité</i>	109
24.1	Flux futurs d'actifs.....	109
24.2	Projections de paiements par échéance.....	109
24.3	Passifs immédiatement rachetables.....	110
Note 25.	<i>Adéquation actif/passif des contrats en UC</i>	111
Note 26.	<i>Gestion des risques</i>	112
26.1	Risque de crédit.....	112
26.2	Risque de change.....	112
26.3	Sensibilité de la MCEV aux risques de marché.....	113
26.4	Gestion actif/passif.....	114
26.5	Risques d'assurance.....	114

26.5.1	Termes et conditions des contrats	114
26.5.2	Évaluation des contrats d'assurance (hypothèses et sensibilités).....	116
26.5.3	Concentration du risque d'assurance	118
26.5.4	Options, garanties et dérivés incorporés non séparés.....	119
26.5.5	Risque de crédit (spécificités des contrats d'assurance)	119
26.5.6	Risques juridiques spécifiques à l'activité d'assurance	119
26.6	Gestion des risques	119

Bilan Consolidé

ACTIF - En millions d'€	<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Ecart d'acquisition	7	682,5	775,6	712,2
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	7	127,8	70,2	169,2
Autres immobilisations incorporelles	7	368,0	31,8	29,2
Total actifs incorporels		1 178,2	877,6	910,6
Immobilier de placement	8	1 278,0	1 284,1	1 555,8
Titres conservés jusqu'à échéance	9	1 212,8	1 209,9	958,8
Titres disponibles à la vente	9	230 272,2	216 839,2	187 906,4
Titres de transaction	9	64 033,1	62 631,5	58 122,3
Prêts et avances	9	3 958,6	2 451,4	2 230,0
Instruments dérivés	9	3 012,8	2 661,0	2 234,4
Placements des activités d'assurances		303 767,5	287 077,1	253 007,7
Placements des activités du secteur bancaire et autres activités		65,2	71,7	83,8
Investissements dans les entreprises associées	5	0,0	0,0	426,3
Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	10	7 446,2	6 879,4	6 305,3
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	12	3 256,1	3 034,9	3 339,3
Créance d'impôt exigible		515,7	419,8	371,5
Autres créances	12	1 782,8	1 228,6	2 180,4
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	8	252,7	179,8	206,6
Autres actifs d'exploitation à long terme		358,1	270,1	226,5
Participation aux bénéfices différée active	10	0,0	0,0	1 175,3
Impôts différés actifs	13	198,6	127,7	73,5
Autres actifs		6 364,0	5 260,9	7 573,1
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités		0,0	571,1	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		787,5	1 138,8	1 257,7
TOTAL ACTIF		319 608,6	301 876,7	269 564,6

PASSIF - En millions d'€	<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Capital	4	594,2	594,2	594,2
Primes d'émission, de fusion et d'apport		981,5	981,5	981,5
Réserve de réévaluation		1 199,6	1 332,7	496,8
Titres super subordonnés	4	2 141,8	2 143,0	2 143,0
Résultats cumulés		5 799,8	5 319,9	5 100,3
Résultat consolidé		1 050,0	1 004,1	730,6
Ecart de conversion		274,9	172,9	-8,4
Capitaux propres du Groupe		12 041,7	11 548,3	10 037,9
Intérêts minoritaires		1 136,4	877,1	562,0
Capitaux propres totaux		13 178,0	12 425,5	10 599,9
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	10	94 231,5	79 957,8	63 201,6
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC	10	28 946,8	27 135,6	23 094,7
Passifs relatifs à des contrats d'assurance		123 178,3	107 093,3	86 296,3
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	10	150 362,0	147 370,2	144 073,7
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	10	984,6	787,7	465,0
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	10	8 463,3	9 455,7	10 678,0
Passifs relatifs à des contrats financiers		159 809,8	157 613,6	155 216,7
Instruments dérivés séparés sur contrats		0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	10	5 165,8	6 889,8	356,7
Passifs relatifs aux contrats		288 154,0	271 596,8	241 869,7
Provisions pour risques et charges	14	188,2	143,8	329,9
Dettes subordonnées	11	2 242,0	1 492,0	1 881,0
Dettes de financement		2 242,0	1 492,0	1 881,0
Dettes d'exploitation représentées par des titres		3 939,4	3 459,3	5 016,8
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		336,1	139,5	63,8
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	15	1 943,6	2 318,5	2 101,9
Dettes d'impôts exigibles		347,5	255,3	312,3
Comptes courants créditeurs		316,6	317,1	309,5
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés		2 632,9	2 852,6	2 687,1
Instruments dérivés passifs	9	2 356,2	1 970,7	1 268,3
Impôts différés passifs	13	513,9	1 132,7	620,7
Autres dettes	15	3 460,2	3 294,6	2 503,7
Autres passifs		15 846,4	15 740,3	14 884,1
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		0,0	478,4	0,0
TOTAL PASSIF		319 608,6	301 876,7	269 564,6

Compte de résultat

En millions d'€	Notes	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Primes émises		32 288,4	32 531,5	28 277,9
Variation des primes non acquises		-47,7	-8,5	-3,4
Primes acquises	16	32 240,7	32 523,1	28 274,4
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	16	199,0	168,6	158,4
Autres produits d'exploitation		0,0	0,0	0,0
Produits des placements		10 756,2	10 100,3	10 181,0
Plus et moins valeurs de cession des placements nettes des reprises de dépréciation et d'amortissement		642,0	1 303,6	1 490,0
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		1 157,9	3 982,5	-10 798,5
Variation des dépréciations sur placements		-207,9	-194,5	-3 014,4
Produits financiers hors coût de l'endettement	20	12 348,1	15 191,8	-2 141,8
Total des activités ordinaires		44 787,8	47 883,5	26 291,0
Charges des prestations des contrats	17	-39 207,6	-42 295,2	-21 086,4
Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement	20	-524,9	-515,7	-559,0
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	19	-39,9	-27,7	-66,5
Charges des autres activités		-2,1	-6,2	-7,1
Frais d'acquisition des contrats	18	-3 162,1	-3 048,3	-2 977,1
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution	7	-31,5	-149,8	-14,4
Frais d'administration	18	-373,2	-351,0	-370,4
Autres produits et charges opérationnels courants	18	-18,3	236,1	-130,5
Total des autres produits et charges courants		-43 359,5	-46 157,9	-25 211,3
Résultat opérationnel courant		1 428,3	1 725,5	1 079,8
Autres produits et charges opérationnels non courants		-2,9	-1,3	1,9
Résultat opérationnel		1 425,3	1 724,3	1 081,7
Charges de financement	20	-95,0	-85,4	-108,5
Variations de valeurs des actifs incorporels	7	-19,4	-104,0	0,0
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	5	0,0	31,7	29,1
Impôts sur les résultats	21	-22,8	-444,2	-187,9
Résultat après impôt des activités discontinues		0,0	0,0	0,0
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 288,1	1 122,3	814,4
Intérêts minoritaires		-238,1	-118,2	-83,8
Résultat net (part du Groupe)		1 050,0	1 004,1	730,6
Résultat par action		1,67	1,59	1,11
Résultat dilué par action		1,67	1,59	1,11

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2010 :

En millions d'€	Total Part du groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Résultat net de la période	1 050,0	238,1	1 288,1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Actifs disponibles à la vente			
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	-2 176,9	-80,5	-2 257,4
Reclassement en résultat relatif aux cessions	-586,9	-13,9	-600,8
Reclassement en résultat des impairments	376,1	6,6	382,7
<i>Sous- total brut de participation et d'impôts différés</i>	-2 387,8	-87,8	-2 475,5
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	2 103,1	43,4	2 146,5
Impôts différés	154,5	11,5	166,0
<i>Sous- total net de participation et d'impôts différés</i>	-130,2	-32,9	-163,1
Incidence des écarts de conversion	101,9	49,5	151,5
Ecart actuariels	-7,1	0,0	-7,1
Autres variations	-9,8	-1,2	-11,1
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-45,2	15,4	-29,8
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 004,8	253,5	1 258,3

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2009 :

En millions d'€	Total Part du groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Résultat net de la période	1 004,1	118,2	1 122,3
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Actifs disponibles à la vente			
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	8 729,6	82,8	8 812,5
Reclassement en résultat relatif aux cessions	-987,8	-7,0	-994,9
Reclassement en résultat des impairments	570,2	9,3	579,4
<i>Sous- total brut de participation et d'impôts différés</i>	8 312,0	85,0	8 397,0
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	-6 985,6	-38,3	-7 023,9
Impôts différés	-492,6	-14,5	-507,1
<i>Sous- total net de participation et d'impôts différés</i>	833,8	32,2	866,0
Incidence des écarts de conversion	181,4	115,2	296,6
Ecart actuariels	-2,8	-0,1	-2,8
Autres variations	-9,7	1,7	-8,0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 002,7	149,1	1 151,8
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 006,8	267,3	2 274,1

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2008 :

En millions d'€	Total Part du groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Résultat net de la période	730,6	83,8	814,4
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Actifs disponibles à la vente			
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	-8 473,3	-29,6	-8 502,9
Reclassement en résultat relatif aux cessions	-1 359,1	1,1	-1 358,0
Reclassement en résultat des impairments	3 323,9	2,3	3 326,2
<i>Sous- total brut de participation et d'impôts différés</i>	-6 508,5	-26,2	-6 534,7
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	4 259,0	-2,5	4 256,4
Impôts différés	773,7	8,9	782,7
<i>Sous- total net de participation et d'impôts différés</i>	-1 475,8	-19,8	-1 495,6
Incidence des écarts de conversion	-117,4	-83,2	-200,6
Ecarts actuariels	-5,8	0,0	-5,8
Autres variations	-2,2	0,0	-2,2
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1 601,2	-103,0	-1 704,2
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-870,6	-19,2	-889,8

Tableau de variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2010 :

En millions d'€	Part du groupe							Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Prime	Réserves de réévaluation	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Ecart de conversion	Total Part du groupe		
Capitaux propres IFRS au 01/01/2010	594,2	981,5	1 332,7	2 143,0	6 324,0	172,9	11 548,3	877,1	12 425,5
Total du résultat net et des gains et pertes latents ou différés pour la période			-130,2		1 033,1	101,9	1 004,8	253,5	1 258,3
- Distribution de dividendes					-444,0		-444,0	-132,9	-576,9
- Mouvements sur le capital							0,0		0,0
- Titres super subordonnés net d'impôt				-1,3	-60,6		-61,9		-61,9
- Actions propres net d'impôt					-4,0		-4,0		-4,0
- Variations de périmètre			-3,0		1,4		-1,6	89,8	88,1
- Autres variations *							0,0	48,9	48,9
Capitaux propres au 31/12/2010	594,2	981,5	1 199,5	2 141,8	6 849,8	274,8	12 041,7	1 136,4	13 178,0

(*) Les montants repris dans la ligne "Autres variations" en part des minoritaires comprennent l'augmentation de capital de CNP UniCredit Vita pour 48,9 M€.

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2009 :

En millions d'€	Part du groupe							Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Prime	Réserves de réévaluation	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Ecart de conversion	Total Part du groupe		
Capitaux propres IFRS au 01/01/2009	594,2	981,5	496,8	2 143,0	5 830,9	-8,4	10 037,9	562,0	10 599,9
Total du résultat net et des gains et pertes latents ou différés pour la période			833,8		991,6	181,4	2 006,8	267,3	2 274,1
- Distribution de dividendes					-421,8		-421,8	-98,2	-520,0
- Mouvements sur le capital									
- Titres super subordonnés net d'impôt					-63,0		-63,0		-63,0
- Actions propres net d'impôt					6,9		6,9		6,9
- Variations de périmètre			2,1		0,2		2,4	83,2	85,6
- Autres variations *					-20,9		-20,9	62,9	42,0
Capitaux propres au 31/12/2009	594,2	981,5	1 332,7	2 143,0	6 324,0	172,9	11 548,3	877,1	12 425,5

(*) Les montants repris dans la ligne "Autres variations" en part des minoritaires comprennent l'augmentation de capital de CNP UniCredit Vita pour 57M€.

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2008 :

En millions d'€	Part du groupe							Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Prime	Réserves de réévaluation	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Ecart de conversion	Total Part du groupe		
Capitaux propres IFRS au 01/01/2008	594,2	981,5	1 972,6	2 143,0	5 605,0	109,0	11 405,3	566,9	11 972,2
Total du résultat net et des gains et pertes latents ou différés pour la période			-1 475,8		722,6	-117,4	-870,6	-19,2	-889,8
- Distribution de dividendes					-422,3		-422,3	-38,0	-460,3
- Mouvements sur le capital							0,0		0,0
- Titres super subordonnés net d'impôt					-71,5		-71,5		-71,5
- Actions propres net d'impôt					-12,0		-12,0		-12,0
- Variations de périmètre					2,6		2,6	46,0	48,7
- Autres variations					6,2		6,2	6,2	12,4
Capitaux propres au 31/12/2008	594,2	981,5	496,8	2 143,0	5 830,7	-8,4	10 037,8	562,0	10 599,7

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau consolidé des flux de trésorerie comprend :

- les flux de trésorerie des sociétés contrôlées,
- la quote-part du Groupe dans les flux de trésorerie des sociétés contrôlées conjointement lorsqu'elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (à hauteur du %IP),
- les flux de trésorerie liés aux participations du Groupe et aux distributions et autres entrées ou sorties de trésorerie entre le Groupe et les sociétés associées et les sociétés contrôlées conjointement lorsqu'elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Définition de la trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour la vérification de ces critères, le groupe CNP Assurances s'est basé sur la classification des fiches AMF : les OPCVM de trésorerie dite "Régulière" ont ainsi été classés en équivalents de trésorerie alors que les OPCVM dynamiques à forte sensibilité ont été classés parmi les placements.

Les découverts bancaires remboursables à vue, et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Définition des flux d'exploitation

Les flux d'exploitation sont essentiellement issus des principales activités génératrices de produits de l'entreprise.

Définition des flux d'investissement

Les flux d'investissement représentent les flux d'acquisition ou de cession de placements mobiliers ou immobiliers, d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

Définition des flux de financement

Ce sont l'ensemble des flux qui résultent des modifications dans l'importance et la composition des capitaux propres et des dettes de financement :

- augmentation/diminution de capital,
- émission et remboursement de dettes de financement,
- mouvements sur les actions propres
- dividendes versés hors du Groupe (associés et minoritaires).

Rapprochement entre la trésorerie du bilan et du TFT

En millions d'€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie (bilan)	787,5	1 138,8	1 257,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités destinées à être cédées	0,0	12,3	0,0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	-273,2	-5,4	-6,7
Titres de transaction	4 597,1	9 159,0	7 518,9
Total (tableau des flux de trésorerie)	5 111,3	10 304,7	8 769,9

Le rapprochement entre la trésorerie du bilan et celle du TFT s'effectue de la façon suivante :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie présents à l'actif du bilan
- Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire : correspond à la trésorerie passive hors dettes de financement (bilan - passif)
- Titres de transactions : correspond aux OPCVM de trésorerie classés à l'actif du bilan dans la rubrique placements des activités d'assurances.

Tableau des flux de trésorerie.

<i>(En Millions d'€)</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Résultat opérationnel avant impôt	1 425,3	1 724,3	1 081,7
Plus et moins -values de cession des placements	-588,8	-1 414,1	-1 513,4
Dotations nettes aux amortissements	101,5	222,8	85,4
Variation des frais d'acquisitions reportés	-37,7	-51,4	-1,1
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	224,9	210,6	3 005,6
Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs financiers	16 995,9	21 003,7	1 087,9
Dotations nettes aux autres provisions	36,4	-197,4	225,4
Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	-1 160,0	-3 986,8	10 770,8
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	-420,0	618,4	-768,7
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	15 152,1	16 405,8	12 891,9
Variation des créances et dettes d'exploitation	-861,3	1 260,0	-1 830,4
Variation des valeurs données ou reçues en pension	415,0	-1 542,0	714,6
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	-40,5	33,3	-22,1
Impôts nets décaissés	-594,5	-555,7	-424,2
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	15 496,1	17 325,7	12 411,5
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	0,0	-7,9	-77,6
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée (1)	102,3	692,0	0,0
Prises de participation dans des entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Cessions de participations dans des entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	102,3	684,1	-77,6
Cession de placements financiers	402 664,4	403 523,7	194 627,7
Cessions d'immobilier de placement	64,8	571,8	190,7
Cessions d'autres placements	7,4	12,1	16,4
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	402 736,5	404 107,5	194 834,7
Acquisition de placements financiers	-423 000,4	-419 413,4	-202 713,6
Acquisition d'immobilier de placement	-17,0	-68,2	-265,9
Acquisition et/ou émissions d'autres placements	-0,9	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	-423 018,3	-419 481,6	-202 979,4
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,6	1,3	5,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-105,4	-47,3	-40,9
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-104,8	-45,9	-35,5
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-20 284,2	-14 735,9	-8 257,8
Emissions d'instruments de capital (2)	48,9	57,0	0,0
Remboursements d'instruments de capital	0,0	0,0	0,0
Opérations sur actions propres	-6,3	8,6	-12,9
Dividendes payés	-576,9	-520,0	-460,3
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	-534,3	-454,4	-473,2
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement (3)	750,1	49,1	0,0
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	-7,5	-426,9	-53,4
Intérêts payés sur dettes de financement	-189,6	-184,7	-217,5
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	553,0	-562,5	-270,9
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	18,7	-1 016,9	-744,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	10 304,7	8 769,9	5 057,3
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	15 496,1	17 325,7	12 411,5
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-20 284,2	-14 735,9	-8 257,8
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	18,7	-1 016,9	-744,0
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-19,9	4,9	-0,6
Effet des changements de méthode sur la période et divers (4)	-404,0	-43,1	303,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la date de clôture	5 111,3	10 304,7	8 769,9

(1) Cession des filiales portugaises pour 102,3 M€ (prix de cession 114,6 M€ diminué de la trésorerie cédée -12,3 M€).

(2) Augmentation de capital de CNP UniCredit Vita de 115 M€ à 42,5%.

(3) Emission d'un titre subordonné de 750 M€ par CNP Assurances.

(4) Correction trésorerie d'ouverture de CNP Vida (420,5 M€ - reclassement de Trésorerie et équivalents de trésorerie à Prêts et créances) et impact d'un écart sur l'ouverture (16,5 M€).

Annexe aux comptes consolidés

Note 1. Faits caractéristiques de l'exercice 2010

1.1 Finalisation de la cession de la participation dans le groupe Global Seguros

Après l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires, CNP Assurances a finalisé le 3 mars 2010 la transaction avec Rentipar Seguros SGPS ayant pour objet la cession de ses participations de 83,52 % et 83,57 % respectivement dans Global - Companhia de Seguros, S.A. et Global Vida - Companhia de Seguros de Vida, S.A. (Global Seguros), pour un montant total final de 114,6 millions d'euros, valorisant ainsi les deux sociétés à 137,2 millions d'euros pour 100 % du capital. Cette opération permet à CNP Assurances de dégager une plus-value de 30 M€ nette d'impôts.

Dans le prolongement des récents partenariats signés avec Barclays Bank Plc en Espagne, au Portugal et en Italie et avec Marfin Popular Bank en Grèce et à Chypre, cette transaction complète la démarche de recentrage de CNP Assurances en Europe du Sud sur son cœur de métier, la bancassurance.

1.2 Comptabilisation de l'acquisition de la filiale Barclays Vida y Pensiones

Depuis l'enregistrement dans les comptes au 31 décembre 2009 d'un bilan d'ouverture du 31 août 2009 sur la base de données provisoires, CNP Assurances a ventilé l'écart de première consolidation et pris en compte l'impact de la mise-à-jour du montant estimé des compléments de prix (cf. paragraphe 5.2).

Au 31 décembre 2010, les éléments suivants sont inscrits dans les comptes consolidés :

- la valeur de portefeuille des contrats acquis pour un montant en quote-part de 50,7 M€ brut d'impôts (36,2 M€ net d'impôts) ;
- la valeur de l'accord de distribution pour un montant en quote-part de 90,1 M€ brut d'impôts (64,3 M€ net d'impôts), liée aux affaires nouvelles futures ; et
- l'écart d'acquisition résiduel qui s'élève à 60,0 M€.

1.3 Emission de dettes subordonnées

CNP Assurances a émis le 14 septembre 2010 750 M€ d'obligations subordonnées venant à échéance le 14 septembre 2040 avec une première option de remboursement anticipé au pair le 14 septembre 2020.

Les obligations porteront intérêt au taux fixe de 6% jusqu'en 2020, puis le taux d'intérêt deviendra variable intégrant un supplément d'intérêt (step-up) de 100 points de base.

Ces titres subordonnés ont été classés en dettes de financement dans le bilan consolidé en raison de l'obligation contractuelle de verser les coupons et de rembourser le nominal à la date d'échéance soit le 14 septembre 2040.

1.4 Réforme fiscale relative à la réserve de capitalisation

Les entreprises françaises d'assurance sont tenues de constituer dans leurs comptes sociaux une réserve de capitalisation en vue de maintenir leurs revenus financiers obligatoires, indépendamment des plus ou moins values réalisées. Cette réserve, constituée en franchise d'impôt jusqu'au 1er janvier 2010, est alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs.

La loi de finance de 2011, publiée le 31 décembre 2010, instaure une taxe exceptionnelle au taux de 10 % sur les sommes mises en réserve en franchise d'impôt par les entreprises d'assurance jusqu'au 1er janvier 2010. En contrepartie, les reprises ultérieures de sommes ayant subi cette imposition ne sont pas taxées. De plus, les sommes dotées ou reprises postérieurement au 1er janvier 2010 sur la réserve de capitalisation sont désormais immédiatement taxables ou déductibles dans le résultat imposable. Cette taxe a été inscrite en dette au bilan du 31 décembre 2010 et sera acquittée pour moitié lors du dépôt de la déclaration et pour moitié dans un délai de seize mois.

La réserve de capitalisation n'a pas d'existence dans les comptes consolidés IFRS où toute plus ou moins value réalisée obligatoire est enregistrée en résultat. Son élimination donnait lieu, jusqu'au 1^{er} janvier 2010 à la constitution d'un impôt différé au taux de 34.43%.

Ainsi, la réforme a pour conséquence, dans les comptes consolidés IFRS, la constatation d'un produit de 402 M€ dans le résultat du 31 décembre 2010 qui se décompose comme suit :

- une charge d'impôt (163 M€) correspondant à la taxation exceptionnelle du stock de réserve de capitalisation des entités françaises au 1^{er} janvier 2010 ;
- un produit d'impôt différé (565 M€) correspondant à la reprise des passifs antérieurement constatés au titre de ce stock.

1.5 Conséquences de la loi portant réforme des retraites

La loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites prévoit le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à une pension de retraite de 60 à 62 ans et entraîne ainsi l'allongement de la durée de couverture des personnes en situation d'incapacité ou d'invalidité de 60 à 62 ans par les organismes d'assurance dès lors que le contrat d'assurance prévoit le versement de prestations jusqu'à la date de liquidation de la retraite.

L'article 26 de la loi modifie la loi « Evin » du 31 décembre 1989 afin de permettre aux organismes d'assurance d'étaier dans leurs comptes sociaux l'augmentation de provisions correspondante pour les contrats en stock à la date de promulgation de la loi, sur une période de six ans au plus à compter des comptes établis au titre de l'exercice 2010. En cas de résiliation, une indemnité égale à la différence entre le montant des provisions techniques permettant de couvrir intégralement les engagements et le montant des provisions techniques effectivement constituées à la date de cessation du contrat est due par le souscripteur.

L'absence d'étalement de la charge dans les comptes consolidés IFRS génère une hausse des provisions techniques (198 M€ brut de réassurance et avant impôts).

Par ailleurs, la prise en compte de l'existence de ce droit à indemnité de résiliation a conduit CNP Assurances à reconnaître un actif incorporel dans les comptes consolidés IFRS (161,9 M€ brut de réassurance et avant impôts).

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) a publié post-clôture une recommandation datée du 3 février 2011 précisant que les contrats résiliés doivent être exclus de l'étalement prévu par la loi et que le traitement de l'étalement dans les comptes sociaux peut être transposé dans les comptes consolidés en vertu de son caractère légal.

Ces précisions n'ont pas d'impact sur le compte de résultat de CNP Assurances compte tenu de la décision initiale de ne pas étaier les contrats résiliés et de reconnaître un actif incorporel. Elles n'ont qu'un impact, non significatif, de présentation au bilan. Ces conséquences de présentation seront considérées pour la prochaine clôture.

1.6 Mise en place d'un partenariat structurel entre CNP Assurances et MFPrévoyance

CNP Assurances et MFP Services, une union de mutuelles des fonctions publiques d'Etat, ont souhaité asseoir leur partenariat et créer une structure commune destinée à développer une offre d'assurance prévoyance. CNP Assurances a ainsi investi 86,5 M€ pour acquérir 65% des fonds propres de la structure MFPrévoyance SA en date du 3 novembre 2010.

L'importance relative marginale de MFPrévoyance dans le bilan et le résultat consolidé du Groupe au 31 décembre, explique l'absence de son intégration dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010.

1.7 Assemblée générale annuelle de CNP Assurances

L'assemblée générale du 25 mai 2010 a approuvé la division par 4 du nominal de l'action CNP Assurances. La division du nominal est effective au 5 juillet 2010 conduisant le mardi 6 juillet matin à un capital de la société composé de 594 151 292 actions, ayant une valeur nominale de 1 € chacune.

Note 2. Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels

Il n'y a pas eu d'événement significatif entre la fin de l'exercice et l'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Note 3. Principes comptables

CNP Assurances, société mère du Groupe, est une Société à Conseil d'administration, au capital de 594 151 292 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, et enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le n° 341 737 062 RCS.

Le siège social de CNP Assurances est situé au 4, place Raoul-Dautry, 75015 Paris.

Le groupe CNP Assurances a pour principale activité l'assurance de personnes. CNP Assurances a pour objet social :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation ;
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie ;
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurance.

Les états financiers consolidés de CNP Assurances au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 22 février 2011.

3.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, le groupe CNP Assurances a établi ses états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne avant le 31 décembre 2010.

Les filiales appliquent les principes comptables et les méthodes d'évaluation du Groupe qui figurent dans cette note aux états financiers consolidés.

Nouvelles normes mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2010

L'application des normes, amendements et interprétations suivants, au 1er janvier 2010, n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe :

- Révision d'IFRS 3, Regroupements d'entreprises et amendements à IAS 27, Etats financiers consolidés et comptabilisation des participations dans les filiales, publiés le 10 janvier 2008 et applicables aux exercices comptables ouverts à compter du 1er juillet 2009. Ces dispositions constituent la deuxième phase du projet de l'IASB sur les regroupements d'entreprises. La norme IFRS 3 révisée introduit un certain nombre de changements dans le traitement comptable des regroupements d'entreprises qui pourraient avoir une incidence sur le montant de l'écart d'acquisition à enregistrer, le résultat de l'exercice de l'acquisition et les résultats ultérieurs. Les amendements de IAS 27 requièrent qu'un changement de pourcentage d'intérêt dans une filiale soit comptabilisé comme une opération au sein des capitaux propres, sans impact sur l'écart d'acquisition ou le résultat. En outre, ils introduisent des changements dans la comptabilisation des pertes générées par les filiales ainsi que dans le traitement comptable d'une perte de contrôle d'une entité. Ces nouvelles dispositions mises en œuvre par CNP Assurances au 1^{er} janvier 2010 s'appliquent prospectivement aux nouvelles acquisitions ou cessions. En l'absence d'opérations visées par ces normes sur l'année 2010, celles-ci sont sans incidence sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2010.

- Les améliorations apportées aux normes IFRS incluent des amendements mineurs, qui sont présentés dans un document unique plutôt que comme une série de changements isolés. Les améliorations publiées le 16 avril 2009 sont en général applicables à compter du 1^{er} janvier 2010, sauf spécifié autrement. Ces amendements n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Les interprétations IFRIC 17 – Distribution en nature aux actionnaires et IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients, sont sans incidence sur les comptes consolidés.

- L'amendement de IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, relatif aux éléments couverts éligibles, publié le 31 juillet 2008, clarifie les modalités d'application des principes en vigueur pour la comptabilité de couverture. En l'absence d'application de la comptabilité de couverture par le Groupe CNP, cet amendement est sans impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Principales normes et interprétations publiées, approuvées par l'Union Européenne mais non encore entrées en vigueur

- IAS 24 révisée – Information relative aux parties liées, publiée le 4 novembre 2009 et applicable au titre des périodes annuelles débutant à compter du 1er janvier 2011 (une adoption anticipée étant toutefois autorisée), simplifie les dispositions relatives à l'information à fournir sur les entités liées à une administration publique et clarifie la définition d'une partie liée. Ces changements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres, publiée le 26 novembre 2009 et applicable à compter du 1er juillet 2010 (une adoption anticipée étant toutefois autorisée), clarifie les dispositions applicables lorsqu'une entité renégocie les termes d'un passif financier avec un créancier et que le créancier accepte de se voir remettre des actions ou d'autres instruments de capitaux propres de l'entité en contrepartie de l'extinction de tout ou partie du passif financier. Cette interprétation, qui prévoit notamment que les instruments de capitaux propres émis soient comptabilisés à leur juste valeur et que toute différence avec la valeur comptable du passif éteint soit comptabilisée en résultat net ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

- L'amendement de IAS 32 – Instruments financiers : Présentation, relatif au classement des émissions de droits, publié le 8 octobre 2009 apporte des précisions sur la manière de comptabiliser certains droits lorsque les instruments émis sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur. Il prévoit que ces instruments, émis en proportion aux actionnaires existants de l'émetteur contre un montant fixe de trésorerie, sont des capitaux propres, même si leur prix d'exercice est libellé dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur. Cet amendement ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

- L'amendement de IFRIC 14 – Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, exigences de financement minimal et leur interaction, publié le 26 Novembre 2009 traite des cas dans lesquels une entité qui doit respecter des exigences de financement minimal effectue d'avance un paiement de cotisations de financement minimal pour satisfaire à ces exigences et précise que l'avantage découlant de ce type de paiement doit être comptabilisé en tant qu'actif. Cet amendement ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

Principales normes et interprétations publiées mais non encore en vigueur

- IFRS 9 – Instruments financiers, republiée le 28 octobre 2010 et applicable à compter du 1er janvier 2013 concrétise la première des trois phases du projet visant à remplacer IAS 39.

IFRS 9 retient une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur.

Un actif financier est évalué au coût amorti si a) l'instrument est géré, selon un modèle d'entreprise (« business model ») qui a pour objectif la détention des actifs dans le but de percevoir les flux de trésorerie prévus contractuellement, et si b) l'actif financier n'offre que des flux de trésorerie contractuels à des dates données, représentant le principal et les intérêts calculés sur ce principal. Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, une entité peut opter pour une désignation à la juste valeur avec les variations de juste valeur dans le compte de résultat dans la mesure où cela élimine ou réduit significativement une inadéquation comptable. Pour les actions qui ne sont pas détenues à des fins de transaction, une entité peut également décider de manière irrévocable de comptabiliser toutes les variations de juste valeur de ces instruments (y compris les gains et les pertes réalisés) dans les autres éléments des produits et charges reconnus sur la période. Les dividendes reçus au titre de ces instruments sont, en revanche, comptabilisés en résultat.

Pour les passifs financiers, IFRS 9 précise le traitement comptable à retenir pour les variations de valeur dues au risque de crédit propre en cas d'application de l'option de juste valeur.

IFRS 9 n'ayant pas encore été adoptée par la Commission européenne, cette norme ne peut pas être pour l'instant adoptée par anticipation. La date d'adoption de la norme IFRS 9, y compris ses différentes phases (la deuxième et troisième phases concernent respectivement les principes de dépréciation des instruments financiers au coût amorti et la comptabilité de couverture), ses modalités d'application et son impact, sont à l'étude par le Groupe.

- Amendement de IAS 12 – Impôts sur le résultat, publié le 20 décembre 2010 et applicable à compter du 1er janvier 2012. Les nouvelles dispositions introduisent une présomption selon laquelle l'actif est recouvré entièrement par la vente, à moins que l'entité puisse apporter la preuve que le recouvrement se produira d'une autre façon. Cette présomption s'applique spécifiquement pour les immeubles de placement à la juste valeur et les immobilisations corporelles et incorporelles évaluées selon le modèle de la réévaluation. Aucun impact significatif n'est attendu sur les comptes consolidés du Groupe.

- Amendement de IFRS 7 – Instruments financiers : information à fournir, publié le 7 octobre 2010 et applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012. L'application de cet amendement conduira à compléter marginalement les informations annexes sur les transferts d'actifs financiers, le cas échéant.

- Améliorations apportées aux normes IFRS, publiées le 6 mai 2010 : elles incluent des amendements mineurs à six normes et une interprétation. Ces amendements sont en général applicables à compter du 1^{er} janvier 2011, sauf spécifié autrement et ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

3.2 Base d'établissement des comptes

Les états financiers sont présentés en millions d'euros arrondis à une décimale.

Les éléments d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont évalués selon les méthodes appliquées par le Groupe. Les autres comptes sont établis sur la base du coût, sauf pour les éléments d'actif et de passif énumérés ci-après qui sont évalués à la juste valeur : instruments financiers à la juste valeur par résultat (instruments financiers détenus à fins de transaction et instruments financiers désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat), instruments financiers disponibles à la vente, immeubles de placement détenus en représentation des contrats en unités de compte, et instruments dérivés séparés sur contrats.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur, diminués des coûts à la vente, à l'exception des actifs d'impôt différé, des actifs générés par des avantages du personnel, des actifs financiers, des immeubles de placement comptabilisés à la juste valeur, des actifs biologiques et des actifs résultant d'un contrat d'assurance, qui restent évalués selon les normes applicables à ces types d'actifs.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation, les valeurs de portefeuilles acquis, les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif, les actifs et les passifs liés à l'activité d'assurance (les provisions techniques et la participation aux bénéfices différée active ou passive) ainsi que les impôts différés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée, des éléments réglementaires, des principes actuariels communément admis et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

3.3 Champ de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe CNP Assurances comprend les filiales, les entités sous contrôle conjoint et les entreprises associées.

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par la Société. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle résulte notamment de la détention directe ou indirecte de plus de la moitié des droits de vote d'une entité. Cette analyse est complétée de l'examen de toutes les conditions contractuelles du pacte d'actionnaire, notamment des accords de partenariat de distribution des produits d'assurance. Pour apprécier s'il y a ou non contrôle, il est tenu compte des droits de vote potentiels et des options de conversion pouvant être exercées sur la période considérée. Les filiales sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du Groupe à compter de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entités sous contrôle conjoint (coentreprises)

Les entités sous contrôle conjoint sont les entités sur l'activité économique desquelles le Groupe a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Le contrôle conjoint est le partage convenu par contrat du contrôle d'une entité ; il n'existe que lorsque les décisions stratégiques financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les comptes d'une coentreprise sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode d'intégration proportionnelle, en application de laquelle la quote-part du Groupe dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne à ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers du Groupe.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée exister dès lors que le groupe CNP détient directement ou indirectement 20% au moins des droits de vote. Ce seuil n'a toutefois qu'un caractère indicatif, l'existence ou l'absence d'influence notable pouvant être établie indépendamment du pourcentage de droit de vote détenu. La représentation de l'investisseur au Conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue ou des transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue sont également des éléments qui permettent de démontrer l'existence d'une influence notable.

Les comptes consolidés intègrent la part du Groupe dans le résultat des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

3.4 Opérations entre sociétés consolidées

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits et pertes internes sont éliminés en totalité. Les profits et pertes internes résultant de transactions avec des entreprises associées ou des coentreprises sont éliminés à hauteur de la quote-part du Groupe dans l'entreprise considérée. Les pertes résultant d'une perte de valeur d'un actif transféré ne sont pas éliminées.

3.5 Participation aux bénéfices différée

Les retraitements préconisés par IFRS 4 amènent à constater une participation aux bénéfices différée.

Selon les normes comptables auxquelles IFRS 4 se réfère, les participations différées sont de deux sortes.

3.5.1 Participations inconditionnelles

Elles sont enregistrées toutes les fois qu'une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et les comptes consolidés.

Il en est ainsi des droits des bénéficiaires de contrats attachés aux écarts d'évaluation et aux retraitements des comptes individuels, positifs ou négatifs ; leur montant est modifié selon une méthode cohérente avec l'évaluation initiale et le rythme de la reprise en résultat des écarts d'évaluation ou des retraitements.

3.5.2 Participations conditionnelles

Il s'agit des différences de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés, dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion, ou de la réalisation d'un événement.

Ces droits ne sont constatés que lorsqu'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement ou de prise de décision de gestion par l'entreprise concernée. La comptabilité reflet, qui s'inscrit dans ce processus, est explicitée au paragraphe 3.13.2 de la présente annexe.

3.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les filiales ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Les actifs et les passifs des activités à l'étranger (notamment filiales étrangères et succursales autonomes), y compris les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de la consolidation, sont convertis en euros en appliquant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges des activités à l'étranger, à l'exception des activités dont la monnaie de fonctionnement est celle d'une économie hyper inflationniste, sont convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par un cours moyen pour la période.

3.7 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères".

En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché dans certains cas par un cours moyen.

Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant les cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé en résultat.

Les instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change d'opérations en devises sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

3.8 Regroupements d'entreprises et autres variations de périmètre

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 : les intérêts minoritaires (appelés aussi participations ne donnant pas le contrôle) sont évalués à partir de la quote-part de l'actif net réévalué qu'ils représentent et les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés comme un ajustement du coût d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill.

Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires. Dans ce cas, le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables (méthode du goodwill complet).

Le goodwill est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts minoritaires sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du Groupe.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires. Au-delà de cette période, tout ajustement dont la contrepartie est un actif ou un passif financier est, en principe, comptabilisé en résultat.

3.9 Actifs incorporels

3.9.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur de ces actifs et passifs identifiables. Lorsqu'ils sont négatifs, les écarts d'acquisition sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition positifs sont :

- enregistrés dans les immobilisations incorporelles, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité consolidée globalement ou par intégration proportionnelle ;
- sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité mise en équivalence ;
- enregistrés dans la devise locale de l'entité acquise et convertis en euros au taux de clôture, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité étrangère (hors zone euro).

Pour les besoins du test de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT, susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'activité lié à l'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupe d'éléments d'actif. Le groupe CNP retient une approche par entité ou par groupe d'entités homogène.

Les écarts d'acquisition positifs enregistrés au bilan sont comptabilisés à leur valeur brute, diminuée du montant cumulé des pertes de valeur subies. Ils ne font pas l'objet d'amortissement, mais d'un test de dépréciation :

- tous les ans à la même date, généralement proche de la date de clôture ;
- plus fréquemment lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur entre deux tests annuels ;
- lors de la clôture de l'exercice au cours duquel une acquisition est intervenue, si des événements défavorables interviennent.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité, généralement retenue par le groupe, correspond à la valeur des actifs nets de l'UGT et à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des portefeuilles de contrats existants et des affaires nouvelles.

Ces flux futurs de trésorerie attendus sont déterminés sur la base d'hypothèses de continuité d'activité à long terme et, notamment, de coopération avec les partenaires bancaires, éventuellement au delà de la date de renouvellement des accords contractuels ; de prévisions validées par le conseil d'administration et projetées en retenant des taux de croissance cohérents avec ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées et des taux d'actualisation cohérents avec le coût moyen pondéré du capital.

3.9.2 Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie

La juste valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille est présentée en deux composantes distinctes :

- un passif évalué selon les méthodes comptables applicables aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- la valeur de portefeuille des contrats définie comme l'actif incorporel correspondant à la différence entre la juste valeur de ces contrats et le montant du passif décrit à l'alinéa précédent.

Les valeurs de portefeuilles sont généralement amorties de manière actuarielle jusqu'à extinction desdits portefeuilles.

3.9.3 Valeur des accords de distribution

La valeur d'un accord de distribution représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution, en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.

3.9.4 Actif incorporel lié à la réforme des retraites

L'article 26 de la loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites prévoit un droit à indemnité de résiliation qui se traduit dans les comptes consolidés IFRS par la reconnaissance d'un actif incorporel (161,9 M€ brut de réassurance et avant impôts). Cet actif incorporel comptabilisé pour sa valeur recouvrable est amorti sur 5 ans (cf. Note 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés).

3.9.5 Logiciels

Les licences acquises, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de développement des logiciels à usage interne, des travaux d'intégration nécessaires pour la mise en place des progiciels métiers et des maintenances évolutives, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement, sont immobilisés s'ils respectent IAS 38 et notamment si ces dépenses augmentent les avantages futurs associés à l'actif correspondant. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de 5 ans.

3.10 Placements

3.10.1 Immobilier

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le Groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40 pour les immeubles de placement et IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, le groupe CNP a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles, à l'exception des immeubles supports de contrats en unités de compte, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'ACP. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Selon le modèle du coût, la valeur comptable correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un immeuble font partie du coût de cet actif préalablement à son utilisation. Une fois l'immeuble utilisé, les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

Le groupe CNP a défini cinq catégories principales de composants :

- Terrain ;
- Gros œuvre, structures et charpentes ;
- Façade et toiture ;
- Agencements ;
- Installations générales techniques.

Les coûts postérieurs à l'acquisition sont immobilisés, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'ils puissent être estimés de façon fiable, et sont intégrés dans le composant qu'ils concernent.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

Amortissement des immeubles

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- Gros œuvre 50 ans ;
- Façade et toiture 30 ans, mais 20 ans pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas ;
- Installations générales techniques 20 ans ;
- Agencements 10 ans.

Dépréciation des immeubles

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20% par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le Groupe à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le groupe CNP pour son patrimoine immobilier.

3.10.2 Actifs financiers

Classification

Les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories suivantes, en fonction des types de portefeuilles, des types d'actifs financiers, des spécificités de certains actifs financiers et selon un ordre de priorité entre ces différents critères :

- Les actifs à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat, qui correspondent aux titres détenus à des fins de transaction et aux titres désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat en application de l'option juste valeur. Ils recouvrent les actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte, les actifs comportant un dérivé incorporé non intimement lié au contrat hôte, les actifs issus de consolidation des OPCVM et les produits dérivés.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance qui correspondent aux titres que le groupe CNP Assurances a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur échéance. Cette catégorie est utilisée de façon marginale pour certains titres obligataires, notamment détenus par la filiale brésilienne.
- Les prêts et créances recouvrent les actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et autres que ceux qui sont classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente.
- Les actifs disponibles à la vente sont ceux que l'entreprise n'a pas l'intention manifeste de céder mais qu'elle pourra être amenée à vendre pour répondre par exemple à des besoins de liquidité. Ils regroupent les actifs financiers qui ne sont pas classés dans les autres catégories.

Comptabilisation

Le Groupe comptabilise les actifs financiers dans son bilan lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dans les cas des achats et des ventes normalisés, les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou que l'actif a fait l'objet d'un transfert par lequel le Groupe a également transféré la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à cet actif.

Méthode d'évaluation

Les actifs disponibles à la vente ainsi que les actifs en juste valeur avec variation de juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur.

La variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente sur la période est enregistrée directement en capitaux propres en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet au paragraphe 3.13.2).

La variation de juste valeur des actifs en juste valeur sur la période est constatée par le compte de résultat en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet au paragraphe 3.13.2).

Les prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et frais payés et reçus, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le Groupe estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

Modalités de dépréciation

Les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation à chaque date d'arrêté des comptes. Un actif financier a subi une dépréciation lorsqu'il y a des indications objectives de pertes de valeur suite à un ou plusieurs événements dont l'incidence sur les flux futurs estimés de l'actif peut être évaluée de manière fiable.

Actifs comptabilisés au coût amorti et instruments de dette disponibles à la vente

Pour les obligations détenues jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente, une dépréciation fondée sur la juste valeur est enregistrée au compte de résultat s'il est probable que les flux de trésorerie ne seront pas pleinement recouverts du fait de l'existence d'une ou plusieurs indications objectives de dépréciation.

L'abaissement de la notation de crédit d'une entité ou l'accroissement de son spread de crédit ne constitue pas, en eux-mêmes, une indication de perte de valeur.

Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Le groupe CNP Assurances détermine à chaque arrêté pour les instruments de capitaux propres disponibles à la vente s'il existe une indication objective de dépréciation caractérisée par :

- une moins value latente prolongée : un cours inférieur au prix de revient unitaire moyen sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté ; ou
- une moins value latente significative : un cours à la date d'inventaire inférieur à 50% du prix de revient unitaire moyen de l'instrument à la date d'arrêté.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins value latente cumulée comptabilisée jusqu'ici directement en capitaux propres est enregistrée automatiquement en résultat.

Par ailleurs, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le Groupe analyse systématiquement actif par actif, si, lorsque le cours est inférieur à 70% du prix de revient unitaire moyen sur les 6 derniers mois précédant l'arrêté, il y a lieu de déprécier par résultat le titre concerné.

Ce jugement se fonde sur une analyse dont l'ampleur repose sur le niveau de matérialité des moins-values latentes et sur les caractéristiques intrinsèques justifiant la valeur d'expertise de chaque actif.

En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Reprise de dépréciations

*** Titres en AFS**

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat pour un investissement dans un instrument de capitaux propres classé en AFS ne sont reprises en résultat qu'à la décomptabilisation de l'instrument.

Si la juste valeur d'un instrument de dette disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, la perte de valeur doit être reprise. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

*** Prêts, créances, et titres en HTM**

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, la perte de valeur est reprise par le compte de correction de valeur sans que celle-ci puisse aboutir à une valeur comptable supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu en l'absence de dépréciation. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

3.10.3 Instruments dérivés

Un dérivé est un instrument financier, ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39, qui présente les trois caractéristiques suivantes : (a) sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable (le "sous-jacent") ; (b) il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et (c) il est réglé à une date future.

Tout dérivé est classé comme un actif en juste valeur dont les variations passent par résultat, sauf s'il s'agit d'un instrument de couverture désigné comme tel et efficace.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes sont séparés et comptabilisés comme des dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Si le Groupe se trouve dans l'incapacité d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, il comptabilise l'intégralité du contrat composé comme un actif ou un passif financier à la juste valeur par résultat.

3.10.4 Méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie essentiellement sur l'ancienneté des prix provenant des cotations observées.

Lorsque le cours d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, i.e. absence de cotation ou cotation disponible sur un marché inactif (ce qui est le fait de certains titres structurés), le groupe CNP Assurances utilise des justes valeurs mesurées par des techniques de valorisation. Ceci comprend :

- des valeurs fournies à la demande du Groupe par des arrangeurs, des agences de valorisation et qui ne sont pas

publiquement disponibles, ou des valeurs fournies par des tiers, déjà publiquement disponibles mais concernant des actifs dont le marché n'est pas toujours actif ;

- des actifs financiers évalués sur la base de modèles internes utilisant un maximum de données observables.

Par exemple, concernant les titres structurés, le prix établi par les arrangeurs de ces titres est retenu, excepté dans les cas où

- des analyses effectuées par CNP Assurances concluraient à l'absence de fiabilité des valeurs communiquées ; ou
- CNP Assurances dispose de valeurs de marchés évaluées par un modèle interne.

Les titres structurés détenus par CNP Assurances sont des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers d'actions, fonds alternatifs, taux, ainsi que des crédits, incluant éventuellement des dérivés incorporés susceptibles de modifier la structure des revenus ou du remboursement.

Les prix établis par les arrangeurs sont obtenus en principe tous les mois, à la suite d'un engagement de communication demandé auprès de chaque arrangeur. Les valorisations communiquées par les arrangeurs correspondent à une valeur économique des titres. CNP Assurances vérifie, par sondage ou en cas d'évolution significative de la valorisation, la fiabilité de ces données à partir d'une évaluation (estimation de cash flows futurs de certains titres par exemple) ou interroge les arrangeurs quant aux méthodologies employées. Les valeurs des arrangeurs examinées jusqu'à maintenant ont été confortées par CNP Assurances qui s'assure tant de la qualité des méthodes d'évaluation des arrangeurs que de la qualité des ratings des émissions et de l'absence d'incident de crédit.

Principes relatifs aux méthodes d'évaluation de produits structurés

Les valeurs estimées cherchent à approximer la valeur économique d'une position donnée en utilisant des prix et des taux correspondant aux actifs sous jacents ou aux taux de référence. Les valeurs communiquées correspondent au montant estimé qu'une contrepartie accepterait de payer pour acquérir l'actif. Des valeurs effectives de négociation pourraient néanmoins être sensiblement différentes de ces prix indicatifs, résultant de divers facteurs pouvant inclure les conditions prédominantes de spreads de crédit, de liquidité du marché, de la taille de la position, des coûts de financement, des coûts et risques de couverture.

Les techniques d'évaluation :

- utilisent au maximum des données de marché ;
- prennent en compte tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix ;
- sont conformes aux méthodes économiques reconnues pour la fixation du prix d'instruments financiers.

Catégories de juste valeur

Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers (cf. note 9.2) :

- Catégorie 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif. La juste valeur de la majeure partie des actifs détenus par le Groupe est déterminée à partir du cours de bourse de l'instrument financier dès lors que ce dernier est disponible et représente des transactions régulières sur le marché ayant lieu dans des conditions de concurrence normale. Le marché actif de ces derniers est celui sur lequel chacun de ces titres a fait l'objet de la plus récente cotation avec les plus grands volumes de transaction. Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les OPCVM détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des brokers, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles ou bien des prix de référence ISMA (fourchettes moyennes de prix traités) ou BGN (cours moyens avec exclusion des extrêmes). Le Groupe prend en compte entre autre l'aspect de la liquidité dans le choix de la place de cotation ;
- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France.
- les dérivés traités sur un marché organisé.

- Catégorie 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation standard reposant sur des paramètres principalement observables. Cette catégorie comprend :

- les titres structurés valorisés par le Groupe, un arrangeur ou un valorisateur externe ;
- les participations non cotées ;
- les dérivés échangés sur un marché de gré à gré ;
- les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un spread ;
- tout autre instrument financier coté pour lequel le marché est inactif.

- Catégorie 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant principalement sur des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date. Cette catégorie recouvre peu d'instruments financiers détenus par le Groupe. Il s'agit par exemple d'instruments financiers de titrisation, pour lesquels le Groupe s'est par ailleurs assuré qu'un changement des paramètres utilisés pour la valorisation selon des hypothèses alternatives raisonnables n'a pas d'impact significatif au niveau du Groupe.

3.11 Capitaux propres

3.11.1 Eléments inclus dans les capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le capital social et les résultats mis en réserve, les réévaluations des actifs classés en AFS nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflet, la réserve de capitalisation nette d'impôt ainsi que les titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération (cf. 3.16).

3.11.2 Gestion des capitaux propres

Conformément aux directives européennes, CNP Assurances est soumis à la réglementation en matière de couverture de la marge de solvabilité, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurances européennes qu'au niveau du Groupe.

Au 31 décembre 2010, les filiales d'assurances de CNP Assurances, comme le Groupe pris dans son ensemble, sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables. Le calcul de la marge de solvabilité ajustée sur la base des comptes consolidés du Groupe est transmis chaque année à l'Autorité de Contrôle Prudential.

Le suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par chacune des sociétés, ainsi que par la direction financière du Groupe. CNP Assurances effectue des prévisions à 5 ans, en utilisant des scénarios extrêmes sur l'évolution des marchés des actions et des taux d'intérêts.

3.12 Actions propres

Les actions propres détenues par CNP Assurances, destinées notamment à régulariser les cours, sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Il en est de même des actions propres acquises en vue de l'attribution d'actions gratuites au personnel (cf. note 3.15.2).

3.13 Passifs liés aux contrats

3.13.1 Classifications des contrats

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance (cf. définition en infra) comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IAS 18 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du groupe CNP envers ses salariés.

3.13.2 Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont comptabilisés selon les principes comptables appliqués par le Groupe en application des normes du Groupe, à l'exception des dispositions spécifiques introduites par la norme IFRS 4 et relatives à la comptabilité reflet et au test de suffisance des passifs. Les engagements font l'objet de ce test pour vérifier si les passifs d'assurance, nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différées active, et autres actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants, par comparaison avec la valeur estimée des flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance et d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Contrats d'assurance

Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire, sont classés dans la catégorie des contrats d'assurance.

Un risque d'assurance est un risque, autre qu'un risque financier. Un risque financier se définit comme un risque de variation potentielle future d'une ou de plusieurs des variables suivantes : taux d'intérêt, cours d'une valeur mobilière, cours d'une matière première, taux de change ou une variable similaire. Si la variable n'est pas une variable financière, le risque est un risque financier si la variable n'est pas spécifique à l'une des parties au contrat ; dans le cas contraire, il s'agit d'un risque d'assurance. Le risque de rachat, le risque de prorogation ou le risque de dérive des frais généraux ne sont pas des risques d'assurance sauf s'il s'agit de risques initialement supportés par l'assuré auquel l'assureur est exposé en vertu d'un contrat d'assurance.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est apprécié sur la base d'un contrat individuel représentatif. Le risque d'assurance peut ainsi être significatif alors que la mutualisation des risques au sein d'un portefeuille rend négligeable la probabilité d'une perte significative par rapport aux états financiers sur l'ensemble du portefeuille.

Contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers lorsqu'ils créent un actif ou un passif financier. Ils sont qualifiés de contrat financier avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire d'un contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles et/ou de dispositions réglementaires, en supplément des éléments garantis, des bénéfices additionnels :

- dont il est probable qu'ils représentent une part significative du total des bénéfices contractuels ;
- dont le montant ou le rythme d'émergence est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement basés sur la performance d'un pool de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les produits des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminé détenu par l'émetteur ou le résultat de la compagnie, le fonds ou l'entité qui émet le contrat.

Contrats hybrides

Certains contrats émis par le Groupe comportent à la fois une composante "dépôt" et une composante d'assurance. Ces deux composantes ne sont séparées et évaluées de façon distincte que lorsque la composante "dépôt" peut être évaluée séparément et que les droits et obligations qui en résultent ne seraient pas comptabilisés en l'absence de séparation. En cas de séparation, la composante assurance est comptabilisée comme un contrat d'assurance, tandis que la composante "dépôt" est comptabilisée comme un instrument financier selon la norme IAS 39.

En application de cette méthode comptable, les composantes des contrats dits multisupports émis par le Groupe n'ont pas été séparées.

> Assurance vie et capitalisation

Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits, sous réserve des corrections suivantes :

- les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice, dans le cas des contrats groupe comportant la couverture du risque décès ;
- il est effectué une régularisation pour annulation de primes destinées à faire face aux risques de renonciation à intervenir après l'inventaire sur les primes émises ou restant à émettre. Cette régularisation est effectuée sur les principaux produits, en fonction du taux d'annulation constaté au titre des souscriptions et des renoncations de l'année.

Provisions techniques et mathématiques

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêts, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Une provision globale de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats, non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La participation aux bénéfices comprend aussi la participation aux bénéfices différée latente résultant de la comptabilité reflet.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Les provisions pour garanties plancher sont évaluées selon la méthode de Black & Scholes.

> Assurance invalidité accident maladie

Les primes sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations.

Le chiffre d'affaires correspond aux primes acquises à la période, qui sont déterminées en tenant compte :

- d'une estimation des primes restant à émettre à la clôture de la période,
- de la variation de la provision pour primes non acquises (qui correspond à la quote-part des primes émises et non acquises à la période).

Il est constitué une provision pour risques croissants pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurance.

Les sinistres sont enregistrés dans la période de survenance sur la base des déclarations reçues, ou selon des estimations, lorsqu'ils ne sont pas encore connus.

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Une participation aux bénéfices différée est constatée pour les contrats comportant une clause de participation aux bénéfices selon les principes de la comptabilité reflet.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés.

> Test de suffisance des passifs d'assurance

À chaque arrêté comptable, le groupe CNP Assurances s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différée et actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif, et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarii économiques par une approche stochastique après prise en compte notamment des dérivés incorporés (options de rachat des assurés, taux garantis...) et des frais de gestion. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques. Pour la réalisation de ce test, le groupe procède à un regroupement de ses contrats similaires. Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée (active ou passive), nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

> Comptabilité reflet

La comptabilité reflet permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Lorsque l'évaluation des passifs, des frais d'acquisition reportés ou des portefeuilles de contrats figurant à l'actif est directement affectée par la réalisation des plus ou moins-values des actifs, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie des plus ou moins values latentes reconnues dans les placements. Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée selon les mêmes modalités que le sous-jacent : en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation.

La provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée en appliquant aux montants des réévaluations de l'actif les taux de participation estimés sur la base des obligations contractuelles attachées à chaque portefeuille. L'estimation de ces taux prend notamment en compte les éléments suivants : clauses de participation aux bénéfices réglementaires et contractuelles, programme de réalisation des plus ou moins-values et politique de distribution de l'assureur. Les taux de participation appliqués aux plus et moins-values latentes lors de la mise en oeuvre de la comptabilité reflet sont identiques à ceux appliqués aux retraitements de consolidation pour déterminer les participations différées.

La détermination de la quote-part de plus ou moins values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus ou moins values. Les contrats ne comportant aucune clause de participation aux bénéfices et ne rentrant pas dans les règles de participation minimum réglementaire ne sont pas compris dans le périmètre de la comptabilité reflet.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée.

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant (déterminé en application des taux de participation décrits précédemment), dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas une insuffisance des engagements comptabilisés par le groupe par rapport à ses engagements économiques. Ce test de recouvrabilité est mené suivant la même méthodologie que le test de suffisance des passifs décrit au paragraphe précédent.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives dans les comptes consolidés des organismes d'assurance, la recouvrabilité de la participation aux bénéfices active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels. De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs de ces moins values latentes est testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

> Réassurance

Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté. S'il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale, que la provision à charge d'un réassureur doit être dépréciée, le Groupe réduit la valeur comptable de cet actif en conséquence et comptabilise la perte qui en résulte dans le compte de résultat. Lorsque l'actif de réassurance est garanti par des titres reçus en nantissement, la

valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif reflète les flux de trésorerie qui pourraient résulter de la réalisation du gage après déduction des coûts liés à la mise en œuvre de cette garantie, que la réalisation soit probable ou non.

Acceptations

Les contrats d'acceptation en réassurance comportent un risque d'assurance significatif et sont donc comptabilisés comme des contrats d'assurance.

3.13.3 Contrats d'investissement (IAS 39)

Les contrats financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur. Les chargements sur primes sont comptabilisés dans le poste chiffre d'affaires ou produits des autres activités.

Les contrats financiers en unités de compte sont valorisés ultérieurement à la juste valeur, avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

Les évaluations ultérieures des contrats d'investissement en unités monétaires sont effectuées à la juste valeur qui correspond la valeur de rachat par le souscripteur.

3.13.4 Contrats de prestations de service

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif et qui ne créent ni actif ou ni passif financier sont classés dans la catégorie des contrats de service. Conformément à la norme IAS 18, le produit lié à une transaction impliquant une prestation de service est comptabilisé par référence au degré d'avancement de la transaction si le résultat de celle-ci peut être estimé de façon fiable.

3.14 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses.

Les durées d'utilité estimée vont de 3 ans pour le matériel informatique à 10 ans pour les agencements, aménagements et installations.

3.15 Avantages au personnel

Le groupe CNP Assurances provisionne la totalité de ses avantages au personnel conformément à la norme IAS 19 révisée, exception faite des attributions d'actions gratuites comptabilisées selon la norme IFRS 2.

3.15.1 Engagements sociaux

Régime de retraite complémentaire à prestations définies

Début juillet 2006, CNP Assurances a mis en place un régime de retraite complémentaire à prestations définies dans le cadre de l'article 39 du Code Général des Impôts. Un contrat d'assurance couvre les risques viager et financier dès le départ en retraite de la population couverte.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur inscrite au bilan au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la valeur actualisée des engagements futurs, et les actifs investis en valeur de marché, destinés à les couvrir.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

Indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des gratifications pour médailles du travail sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetées et entièrement comptabilisés au bilan.

Préretraite

Les engagements au titre des plans de préretraite sont évalués sur la base de la valeur actualisée des coûts futurs probables et entièrement comptabilisés au bilan.

Aide à la création d'entreprise

Les aides financières que CNP Assurances accorde à ses employés pour la création ou la reprise d'entreprise sont comptabilisées au bilan.

Détermination du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé selon le taux des obligations d'État ou selon le taux des obligations Corporate de haute qualité, dès qu'un marché actif existe, et en fonction de la durée des engagements.

Pour les préretraites, la durée des engagements étant plus courte, les taux sont fondés sur la courbe des taux à une date proche de la date d'arrêté.

Mode de comptabilisation

Le groupe CNP Assurances a souhaité appliquer l'option proposée par IAS 19 qui permet de comptabiliser les écarts actuariels des régimes postérieurs à l'emploi par les capitaux propres.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme dette ou actif au bilan.

Le groupe CNP Assurances n'applique pas la méthode du corridor et reconnaît immédiatement les écarts actuariels par capitaux propres pour les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies. Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme sont immédiatement reconnus en résultat.

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat sur l'exercice en cours pour les régimes à prestations définies comprend deux éléments :

- un élément de frais généraux égal au coût des services rendus au cours de l'exercice, au coût des services passés ;
- un élément de frais financiers égal au coût financier, au rendement attendu des actifs de régime.

3.15.2 Rémunérations en actions

Mode de comptabilisation des plans d'attribution d'actions gratuites

Les titres acquis en vue de l'attribution sont imputés sur les capitaux propres. Les mouvements de valeur résultant de la différence entre le coût d'achat moyen des titres et la juste valeur à la date d'octroi restent imputés sur les capitaux propres, sans impact sur le résultat. Le coût des services rendus est évalué sur la base de la juste valeur des actions distribuées aux salariés selon les dispositions de la norme IFRS 2. Ce coût est réparti sur la période d'acquisition des droits ; il est constaté en charges du personnel, en contrepartie d'une augmentation correspondante des capitaux propres. La charge annuelle tient compte du nombre estimé d'ayant droits au terme de chaque exercice et des frais de gestion de ces titres.

3.16 Emprunts et dettes subordonnées

Les titres subordonnés perpétuels dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts sont classés en instrument de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement sont classées en dettes de financement en application de la norme IAS 32.

3.17 Frais d'acquisition et d'exploitation

Les charges techniques sont classées par destination :

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des services qui règlent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes ;
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats ;
- les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille ;

- les charges de placement comprennent les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière ;
- les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations ;
- les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Enregistrement et affectation des charges :

- les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature avant d'être réaffectés par destination ;
- les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés.

Pour les autres frais, on distingue :

- les frais des centres fonctionnels qui sont répartis sur les centres opérationnels en fonction de clés statistiques ou de relevés d'activité ;
- les frais des centres opérationnels augmentés des frais des centres fonctionnels, qui sont affectés aux destinations par application de clés de répartition adaptées à leur activité.

3.18 Fiscalité

Régime fiscal

CNP Assurances a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre des principales sociétés qui composent cette intégration comprend, outre CNP Assurances, ses filiales CNP IAM, Préviposte, Investissement Trésor Vie (ITV), CNP International, CNP Caution, Sogestop G, Sogestop J, Carrés bleus SA (ex Sogestop C), Prévium, CICOGE SA (société de placements immobiliers), Filassistance Services, Filassistance International, Age d'or Expansion, AEP 3, AEP 4, Assurimmeuble, Etages Franklin, Kupka, Pyramides 2, Assurhelene, Foncière Investissement, Ecureuil Vie Crédit et Ecureuil Vie Investissement.

Impôts exigibles et impôts différés

Les impôts sur le bénéfice regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés.

Une différence temporelle, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Toutefois, pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises et investissements dans des succursales, un impôt différé passif n'est comptabilisé que dans la mesure où le Groupe n'est pas en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et où il est improbable que cette inversion ne se produira pas dans un avenir prévisible.

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée par entité fiscale ou périmètre d'intégration. Les impôts différés actifs et passifs, liés aux mouvements sur la valorisation des actifs d'une part et la constatation d'une participation aux bénéfices différée d'autre part, sont calculés et suivis de façon séparée.

L'économie potentielle d'impôts liée aux pertes fiscales reportables est prise en compte si leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est fortement probable. Lorsque la compensation entre impôts différés actifs et impôts différés passifs détermine un solde net actif d'impôt différé, celui-ci est constaté lorsque son imputation sur des bénéfices imposables futurs paraît probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.19 Secteurs opérationnels

Conformément à IFRS 8, les secteurs d'activité retenus sont conformes au format de l'information contenue dans les reporting internes, revus par le comité exécutif du Groupe (assimilé au principal décideur opérationnel défini par IFRS 8). Leur définition repose sur l'existence des caractéristiques techniques des produits distribués par le Groupe.

Trois secteurs sont distingués en fonction de leurs risques et de leur rentabilité :

- Les produits d'épargne ont pour finalité la constitution d'une épargne qui peut être rachetée par l'assuré. Ces produits sont notamment sensibles à l'évolution des taux d'intérêts.

- Les produits de retraite ont pour objectif de permettre la constitution d'une rente ou d'un capital payable après la cessation d'activité professionnelle de l'assuré. Dans le cas d'une constitution de rente ils sont soumis principalement à un risque viager lié à survie de l'assuré.
- Les produits de risque et de prévoyance regroupent les produits permettant à l'assuré de se prémunir en cas de décès, d'accident ou de maladie, et les produits lui offrant une garantie en cas de dommages à ses biens ou lors de la mise en œuvre de sa responsabilité. La rentabilité est fonction de la survenance du risque couvert.

Les indicateurs suivants sont utilisés à des fins de reporting interne :

- Chiffre d'affaires : collecte brute de l'exercice, correspondant au chiffre d'affaires mesuré selon des principes applicables aux comptes consolidés en France, c'est-à-dire avant retraitements liés à la comptabilité de dépôt appliquée aux contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire.
- Collecte nette : chiffre d'affaires tel que défini ci-dessus, nettes des prestations réglées au cours de l'exercice, hors variations de provisions pour sinistres à payer.
- Produit net d'assurance : chargements prélevés sur les produits d'assurance nets de commissions versés.
- Frais : frais généraux affectés à chaque secteur sur la base des analyses menées par la Direction de la Planification et de la Performance.
- Résultat brut d'exploitation : résultat opérationnel retraité des effets des marchés financiers avant charges de financement, impôts et part des minoritaires. Cet indicateur constitue une mesure clé du résultat sectoriel analysée par la direction du groupe. Pour obtenir le résultat en net part du groupe, le RBE est retraité des éléments suivants :
 - les charges de financement ;
 - le résultat des sociétés mises en équivalence ;
 - des éléments non courants ;
 - la charge d'impôt ;
 - les intérêts minoritaires ;
 - les effets des marchés sur portefeuille trading (correspondent aux variations de plus values latentes et aux plus values de cession des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat) ;
 - les plus values nettes actions et immobilier nettes des dépréciations exceptionnelles de valeur de portefeuille et de goodwill (correspondent aux plus values de cession des instruments de capitaux propres comptabilisés en titres disponibles à la vente et aux dépréciations d'instruments financiers ou d'actifs immobiliers).
- Capitaux propres : capitaux propres évalués en IFRS, ventilés par secteur au prorata du besoin règlementaire moyen en marge de solvabilité de chaque secteur.
- Actifs et passifs sectoriels : actifs et passifs évalués en IFRS ventilés par secteur d'activité.

Les informations comparatives ont été évaluées suivant la même méthodologie.

3.20 Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe CNP,
- soit une obligation actuelle résultant d'événement passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'une information en annexe, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit faible.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou l'évaluation intervient.

Note 4. Capital

4.1 Tableau des titres super subordonnés perpétuels classés en capitaux propres

31/12/2010				
En millions d'€	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés Part du Groupe				2 141,8
CNP ASSURANCES	juin-04	Tec 10+10bps cap à 9%	€	250,0
CNP ASSURANCES	nov.-04	Tec 10+10bps cap à 9%	€	50,0
CNP ASSURANCES	mars-05	6.5% jusqu'en 2008 puis 3%+22.5% fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
CNP ASSURANCES	mars-05	6.25% jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans-EUR CMS 2 ans); cap à 9% et floor à 2,75%	€	23,8
CNP ASSURANCES	juin-05	7% jusqu'en juin 2010 puis CMS10 + 30 bp	€	75,0
CNP ASSURANCES	mai-06	5.25% jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois + 185bp	€	160,0
CNP ASSURANCES	déc.-06	4,75% jusqu'au 22 dec 2016 puis Euribor 3 mois + 184bp	€	1 250,0
CNP ASSURANCES	déc.-06	Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps à partir du 20/12/2026	€	108,0
Total				2 141,8

31/12/2009				
En millions d'€	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés Part du Groupe				2 143,0
CNP ASSURANCES	juin-04	Tec 10 + 10bps, cap à 9%	€	250,0
CNP ASSURANCES	nov.-04	Tec 10 + 10bps, cap à 9%	€	50,0
CNP ASSURANCES	mars-05	6,50% jusqu'en 2008 puis 3% + 22,5% fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
CNP ASSURANCES	mars-05	6,25% jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10ans - EUR CMS 2 ans) ; cap à 9% et floor à 2,75%	€	25,0
CNP ASSURANCES	juin-05	7% jusqu'en juin 2010 puis CMS10 + 30 bp	€	75,0
CNP ASSURANCES	mai-06	5,25% jusqu'au 16/05/2036 puis EURIBOR 3mois + 185bp	€	160,0
CNP ASSURANCES	déc.-06	4,75% jusqu'au 22 dec 2016 puis Euribor 3M + 184 bp	€	1 250,0
CNP ASSURANCES	déc.-06	Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps à partir du 20/12/2026	€	108,0
Total				2 143,0

31/12/2008

En millions d'€	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés Part du Groupe				2 143,0
CNP ASSURANCES	juin-04	Tec 10 + 10bps, cap à 9%	€	250,0
CNP ASSURANCES	nov.-04	Tec 10 + 10bps, cap à 9%	€	50,0
CNP ASSURANCES	mars-05	6,50% jusqu'en 2008 puis 3% + 22,5% fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
CNP ASSURANCES	mars-05	6,25% jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10ans - EUR CMS 2 ans) ; cap à 9% et floor à 2,75%	€	25,0
CNP ASSURANCES	juin-05	7% jusqu'en juin 2010 puis CMS10 + 30 bp	€	75,0
CNP ASSURANCES	mai-06	5,25% jusqu'au 16/05/2036 puis EURIBOR 3mois + 185bp	€	160,0
CNP ASSURANCES	déc.-06	4,75% jusqu'au 22 dec 2016 puis Euribor 3M + 184 bp	€	1 250,0
CNP ASSURANCES	déc.-06	Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps à partir du 20/12/2026	€	108,0
Total				2 143,0

4.2 Capital social par détenteur

Détenteur	Nombre d'actions	Taux de détention
Caisse des Dépôts	237 660 516	40,00%
Sopassure (holding de la Poste et du groupe BPCE)	210 821 912	35,48%
Etat	6 475 364	1,09%
Total des actions de concert	454 957 792	76,57%
Public	139 193 500	23,43%
dont : CNP Assurances (actions propres)	2 498 261	0,42%
Total	594 151 292	100,00%

4.3 Capitaux propres

Nombre d'actions émises	Actions ordinaires		
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Nombres d'actions émises à l'ouverture	594 151 292	594 151 292	594 151 292
Émissions sur l'exercice	-	-	-
Nombres d'actions émises à la clôture	594 151 292	594 151 292	594 151 292

4.4 Dividendes 2010

Le dividende proposé à l'Assemblée générale est de 0,77 euro par action, ce qui représente un total de 457,5 millions d'euros.

4.5 Résultat par action/Résultat dilué

Montants en millions d'€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Résultat de la période	1 050,0	1 004,1	730,6
Charge des titres super subordonnés nette d'impôt	-60,6	-63,0	-71,5
Dividendes des actions préférentielles	0,0	0,0	0,0
Résultat attribuable aux actions ordinaires	989,4	941,1	659,1

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Nombre d'actions ordinaires à l'ouverture (*)	594 151 292,0	594 151 292,0	594 151 292,0
Effet des actions propres détenues (*)	-1 490 530,2	-1 703 921,2	-1 864 457,2
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture (*)	592 660 761,8	592 447 370,9	592 286 834,8

Montants en €	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Résultat attribuable aux actions ordinaires	1,67	1,59	1,11
Effet après impôts des intérêts sur obligations convertibles	0,0	0,0	0,0
Résultat dilué attribuable aux actions ordinaires	1,67	1,59	1,11

Montants en millions d'€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Résultat attribuable aux actions ordinaires	989,4	941,1	659,1

(*) Le nombre d'actions de la période en cours et des périodes antérieures a été ajusté pour refléter l'impact de la division du nominal par 4 le 5 juillet 2010.

Le résultat dilué attribuable est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture.

4.6 Information relative aux parties liées

Les parties liées au groupe CNP Assurances sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence et les coentreprises, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

Les transactions opérées entre CNP Assurances et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du groupe CNP Assurances est présentée dans la note 5.

Les transactions significatives entre la société mère et les filiales consolidées sont présentées à la note 4.6.2.

La rémunération totale du personnel-clé de direction est indiquée dans la note 4.7.

4.6.1 Flux entre le groupe CNP Assurances et les sociétés hors Groupe

4.6.1.1 Flux entre les actionnaires directs du Groupe

En millions d'€	CNP Assurances	Caisse des Dépôts et Consignations	BPCE	La Banque Postale
Commissions	-1 291,8	0,0	764,2	527,6
Prestations	-9,7	9,7	0,0	0,0
Frais de personnel	-16,8	16,8	0,0	0,0
Dividendes	-336,3	178,2	79,0	79,1
Produits et charges financiers	0,0	0,0	0,0	0,0

Les commissions représentent les revenus perçus par la BPCE et la Banque Postale au titre de la vente des produits gérés par CNP Assurances.

Les prestations correspondent à divers frais refacturés par la CDC à CNP Assurances.

Les frais de personnel correspondent au versement de rémunérations du personnel de la Caisse des Dépôts et Consignations détaché à CNP Assurances.

La ligne "dividendes" présente les dividendes versés au titre de l'année 2009 aux actionnaires directs du groupe.

4.6.1.2 Flux entre les actionnaires du Groupe et leurs filiales

Sont présentés ci-après les flux significatifs entre actionnaires et entres filiales du Groupe qui correspondent au versement de commissions, de dividendes ou à la charge d'intérêts liée à la détention par une filiale de titres subordonnés émis par une autre filiale du Groupe.

En millions d'€	CNP Assurances	BPCE
Titres subordonnés	-17,7	17,7
Commissions	-764,2	764,2
Compte à terme	-65,0	65,0

En millions d'€	CNP Assurances	Natixis Global Asset Management
Mandat de gestion	-18,3	18,3

En millions d'€	La Banque Postale Prévoyance	La Banque Postale
Commissions	-38,6	38,6
Dividendes	-4,2	4,2

En millions d'€	Caixa	CEF*
Dividendes	-117,5	117,5

CEF : Caixa Economica Federal

En millions d'€	CNP UniCredit Vita	UniCredit
Dividendes	0,0	0,0

En millions d'€	Marfin Insurance Holdings Ltd	Marfin Popular Bank
Dividendes	-5,3	5,3

4.6.2 Flux entre sociétés du Groupe au 31/12/2010

4.6.2.1 Sociétés en intégration globale ou en intégration proportionnelle

Sont présentés ci-après les flux entre le Groupe et ses filiales. Les flux correspondent au versement de prestations, à la charge d'intérêt associée à des titres subordonnés émis par une filiale et détenus par le Groupe, à des opérations de réassurance-coassurance entre le Groupe et ses filiales et au versement de dividendes des filiales au Groupe.

En millions d'€	CNP Assurances	La Banque Postale Prévoyance	Caixa	CNP UniCredit Vita
Prestations	-21,2	19,1	1,6	0,4
Opérations de réass/ coass	0,0	0,0	0,0	0,0
Dividendes	-123,5	4,2	119,3	0,0

4.6.2.2 Sociétés mises en équivalence

Il n'y a pas de société mise en équivalence dans le groupe.

4.7 Rémunération des dirigeants

Les éléments ci-dessous, présentent, en cumul, et pour chaque type de catégorie, les éléments de rémunération du Président, du directeur général, des directeurs généraux adjoints et des administrateurs de CNP Assurances.

En 2010

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au Président, au Directeur général, aux trois Directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances se monte à 3 482 836 €. (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence, avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du Président du Conseil d'administration, du Directeur général, des trois Directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 7 956 560 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du groupe à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2010 au Directeur général, aux trois Directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances.

En 2009 :

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au Président, au directeur général, aux quatre directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances au titre de l'exercice 2009 se monte à 3 835 609 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du Président du Conseil d'administration, du directeur général, des quatre directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 8 793 798 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du groupe à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2009 au directeur général, aux quatre directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances.

En 2008 :

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au Président, au directeur général, aux quatre directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances au titre de l'exercice 2008 se monte à 4 262 342 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du Président du Conseil d'administration, du directeur général, des quatre directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 6 047 552 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du groupe à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2008 au directeur général, aux quatre directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances.

Note 5. Périmètre de consolidation

5.1 Sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle au 31 décembre 2010

Nom	Variation périmètre	Méthode	Pays	Activité	31/12/2010		31/12/2009	
					% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
1. Filiales stratégiques								
CNP ASSURANCES		IG	France	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP IAM		IG	France	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
PREVIPOSTE		IG	France	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ITV		IG	France	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP INTERNATIONAL		IG	France	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
LA BANQUE POSTALE PREVOYANCE		IP	France	Assurances	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
CNP SEGUROS DE VIDA		IG	Argentine	Assurances	76,47%	76,47%	76,47%	76,47%
CNP Holding Brasil		IG	Brésil	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CAIXA SEGUROS		IG	Brésil	Assurances	51,75%	51,75%	51,75%	51,75%
CNP UNICREDIT VITA		IG	Italie	Assurances	57,50%	57,50%	57,50%	57,50%
CNP VIDA		IG	Espagne	Assurances	94,00%	94,00%	94,00%	94,00%
BARCLAYS VIDA Y PENSIONES		IG	Espagne	Assurances	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
MARFIN INSURANCE HOLDINGS Ltd		IG	Chypre	Assurances	50,10%	50,10%	50,10%	50,10%
CNP Europe Life Ltd		IG	Irlande	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
GLOBAL	(1)	-	Portugal	Assurances	0,00%	0,00%	83,52%	83,52%
GLOBAL VIDA	(1)	-	Portugal	Assurances	0,00%	0,00%	83,57%	83,57%
2. OPCVM								
UNIVERS CNP 1 FCP		IG	France	Opcvm	99,79%	99,79%	99,79%	99,79%
CNP ASSUR EURO SI		IG	France	Opcvm	97,08%	97,08%	97,02%	97,02%
Ecureuil Profil 30		IG	France	Opcvm	95,31%	95,31%	94,79%	94,79%
LBPAM PROFIL 50 D 5DEC		IG	France	Opcvm	74,68%	74,68%	71,24%	71,24%
LBPAM ACT. DIVERSIF 5DEC		IG	France	Opcvm	75,68%	75,68%	73,93%	73,93%
CNP ACP OBLIG FCP		IG	France	Opcvm	49,65%	49,65%	49,71%	49,71%
BOULE DE NEIGE 3 3DEC		IG	France	Opcvm	61,22%	61,22%	60,51%	60,51%
CDC IONIS FCP 4DEC		IG	France	Opcvm	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP ACP 10 FCP		IG	France	Opcvm	49,75%	49,75%	49,74%	49,74%
Ecureuil Profil 90		IG	France	Opcvm	54,28%	54,28%	54,55%	54,55%
PROGRESSIO 5 DEC		IG	France	Opcvm	92,49%	92,49%	92,02%	92,02%
AL DENTE 3 3 DEC		IG	France	Opcvm	56,49%	56,49%	55,66%	55,66%
VIVACCIO ACT 5DEC		IG	France	Opcvm	80,80%	80,80%	80,46%	80,46%
CNP ASSUR ALT. 3DEC		IG	France	Opcvm	99,78%	99,78%	99,13%	99,13%
3. Activités Immobilières								
ASSURBAIL		IG	France	Crédit bail immobilier	100,00%	100,00%	99,07%	99,07%
AEP3 SCI		IG	France	SCI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CIMO		IG	France	SCI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
AEP4 SCI		IG	France	SCI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
PB6		IP	France	Immobilier	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SICAC		IG	France	SCI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP IMMOBILIER		IG	France	SCI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ASSURIMMEUBLE		IG	France	SCI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Ecureuil Vie Développement		IG	France	Courtage	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT	(2)	-	France	Gestion d'actifs	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(1) Cession le 3 mars 2010.

(2) Cession le 17 décembre 2009.

5.2 Ventilation du prix d'acquisition de Barclays Vida y Pensiones

En M€	à 100%	Quote-part CNP 50%
Coût d'acquisition	409,6	244,4
<i>Prix avant ajustement</i>	280,0	140,0
<i>Ajustement contractuel</i>	50,4	25,2
<i>Complément de prix, fonction des réalisations à venir des objectifs</i>	75,5	75,5
<i>Frais d'acquisition</i>	3,7	3,7
Actif Net Comptable au 01/09/2009	167,7	83,8
Valeur de portefeuille nette d'impôts	72,4	36,2
Valeur des accords de distribution nette d'impôts	128,7	64,3
Goodwill		60,0

Au 31 décembre 2009, la totalité de la différence entre le prix d'acquisition et l'actif net comptable acquis avait été intégralement affecté à l'écart d'acquisition.

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 (2004), le calcul de l'écart d'acquisition définitif de Barclays Vida y Pensiones a été finalisé le 1^{er} septembre 2010.

Le mécanisme des compléments de prix, prévu par l'accord entre Barclays et CNP Assurances, prévoit, de façon à préserver une répartition équitable de la création de valeur entre les partenaires, l'ajustement du prix sur une période de 12 ans en fonction de l'atteinte de niveaux de volumes et de marges ainsi que du développement du réseau d'agences Barclays. Les compléments de prix, considérés comme probables, sont pris en compte pour leur meilleure estimation pour la détermination de l'écart d'acquisition.

Les montants suivants ont notamment été alloués à des actifs incorporels dans le cadre des travaux d'évaluation de l'actif net acquis :

- 101,4 M€ brut d'impôts (72,4 M€ net d'impôts) alloués à la valeur des portefeuilles de contrats acquis correspondant à la valeur actualisée des profits futurs relatifs aux contrats déjà souscrits à la date d'acquisition ;
- 180,2 M€ brut d'impôts (128,7 M€ net d'impôts) alloués à la valeur de l'accord de distribution, liée aux affaires nouvelles futures. La valeur de l'accord de distribution est estimée, entre autre, à partir des paiements de compléments de prix dus au titre de l'ouverture de nouvelles agences du partenaire distributeur Barclays.

L'écart d'acquisition qui résulte après enregistrement de ces actifs incorporels s'élève à 60 M€.

5.3 Information financière sur les sociétés mises en équivalence

Information financière synthétique à 100%

31/12/2010

Il n'y a plus de sociétés mises en équivalence dans le groupe CNP au 31 décembre 2010.

31/12/2009	Total Bilan	Capitaux propres	Chiffres d'affaires	Résultat
Natixis Global Asset Management *	0	0	0	280

* Natixis Global Asset Management a été cédée le 17 décembre 2009.

31/12/2008	Total Bilan	Capitaux propres	Chiffres d'affaires	Résultat
Natixis Global Asset Management	4 970	3 552	1 364	257

Titres mis en équivalence

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Position au 1er janvier	0,0	426,3	422,8
Augmentation de participation	0,0	0,0	0,0
Changement de méthode	0,0	0,0	-7,9
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Augmentation de capital	0,0	14,3	21,7
Part dans le résultat	0,0	31,7	29,1
Part dans les éléments reconnus en Situation nette	0,0	-2,3	4,1
Dividendes reçus	0,0	-29,2	-43,5
Sortie de périmètre	0	-440,8	0
Position à la date d'arrêté	0,0	0,0	426,3

Note 6. Analyse sectorielle

6.1 Bilan par secteur d'activité au 31 décembre 2010

ACTIF (En millions d'euros)	Epargne	Retraite	Risques	Autres hors assurances	Total
Ecarts d'acquisition et portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	442,2	9,5	358,6	0,0	810,3
Placements financiers et investissements dans les entreprises associées	260 046,7	30 221,8	13 365,1	199,1	303 832,7
Autres actifs (y compris PB différée active)					14 965,6
Total Actif					319 608,6

PASSIF (En millions d'euros)	Epargne	Retraite	Risques	Autres hors assurances	Total
Capitaux propres totaux	9 329,0	1 062,0	2 757,6	29,4	13 178,0
Passifs relatifs à des contrats financiers (y compris PB différée passive)	157 139,2	7 283,6	552,8	0,0	164 975,6
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	86 611,2	27 508,9	9 058,2	0,0	123 178,3
Autres passifs					18 276,7
Total Passif					319 608,6

6.2 Bilan par secteur d'activité au 31 décembre 2009

ACTIF (En millions d'euros)	Epargne	Retraite	Risques	Autres hors assurances	Total
Ecarts d'acquisition et portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	567,0	6,5	269,7	2,5	845,7
Placements financiers et investissements dans les entreprises associées	244 146,2	29 086,8	13 805,5	110,4	287 148,9
Autres actifs (y compris PB différée active)					13 882,1
Total Actif					301 876,7

PASSIF (En millions d'euros)	Epargne	Retraite	Risques	Autres hors assurances	Total
Capitaux propres totaux	8 839,0	1 040,8	2 533,5	12,2	12 425,5
Passifs relatifs à des contrats financiers (y compris PB différée passive)	156 624,1	7 328,2	551,1		164 503,4
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	75 609,8	23 742,7	7 740,8		107 093,3
Autres passifs					17 854,5
Total Passif					301 876,7

6.3 Bilan par secteur d'activité au 31 décembre 2008

ACTIF (En millions d'euros)	Epargne	Retraite	Risques	Autres hors assurances	Total
Ecarts d'acquisition et portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	537,4	96,3	247,7	0,0	881,4
Placements financiers et investissements dans les entreprises associées	216 768,7	24 366,1	12 329,4	53,6	253 517,8
Autres actifs (y compris PB différée active)					15 165,4
Total Actif					269 564,6

PASSIF (En millions d'euros)	Epargne	Retraite	Risques	Autres hors assurances	Total
Capitaux propres totaux	8 081,4	969,9	1 548,6	0,0	10 599,9
Passifs relatifs à des contrats financiers (y compris PB différée passive)	149 011,1	6 269,7	292,6	0,0	155 573,4
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	58 426,8	20 511,2	7 358,3	0,0	86 296,3
Autres passifs					17 095,0
Total Passif					269 564,6

6.4 Compte de résultat par secteur d'activité au 31 décembre 2010

(En millions d'euros)	31/12/2010					Rapprochement chiffre d'affaires IFRS	
	Epargne	Retraite	Risques	Autres hors assurances	Total	Retraitements liés à la comptabilité de dépôts (IAS39)	Chiffre d'affaires IFRS
Chiffre d'affaires (collecte brute)	24 404,5	3 381,6	5 568,6		33 354,7	-1 039,6	32 315,1
Collecte nette	6 796,3	1 459,6	3 129,2		11 385,1		
Produit Net d'Assurances	1 437,7	150,8	1 083,0	113,4	2 784,9		
Frais généraux	-414,9	-80,4	-336,7	-42,0	-874,0		
Résultat Brut d'Exploitation	1 022,8	70,5	746,2	71,4	1 910,9		
Charges de financement					-95,0		
Mise en équivalence					0,0		
Eléments non courants *					-27,2		
Charge d'impôt (taux effectif)					-619,3		
Intérêts minoritaires					-235,2		
Effets des marchés sur portefeuilles Trading					9,7		
Plus values nettes actions et immobilier					106,3		
Résultat Net Part du Groupe					1 050,0		

* Correspond principalement au renforcement des provisions techniques compensé par le produit d'impôt lié à la réforme fiscale française sur la réserve de capitalisation.

6.5 Compte de résultat par secteur d'activité au 31 décembre 2009

(En millions d'euros)	31/12/2009					Rapprochement chiffre d'affaires IFRS	
	Epargne	Retraite	Risques	Autres hors assurances	Total	Retraitements liés à la comptabilité de dépôts (IAS39)	Chiffre d'affaires IFRS
Chiffre d'affaires (collecte brute)	25 256,4	3 193,7	4 998,5		33 448,6	-863,0	32 586,6
Collecte nette	8 354,3	1 593,9	2 666,3		12 614,4		
Produit Net d'Assurances	1 320,9	288,1	865,7	77,2	2 551,9		
Frais généraux	-395,2	-89,8	-281,2	-29,4	-795,6		
Résultat Brut d'Exploitation	925,7	198,3	584,5	47,8	1 756,3		
Charges de financement					-85,4		
Mise en équivalence					31,7		
Eléments non courants *					-220,5		
Charge d'impôt (taux effectif)					-543,8		
Intérêts minoritaires					-154,2		
Effets des marchés sur portefeuilles							
Trading					280,7		
Plus values nettes actions et immobilier					-60,6		
Résultat Net Part du Groupe					1 004,1		

* Correspond à un renforcement des provisions techniques.

6.6 Compte de résultat par secteur d'activité au 31 décembre 2008

(En millions d'euros)	31/12/2008					Rapprochement chiffre d'affaires IFRS	
	Epargne	Retraite	Risques	Autres hors assurances	Total	Retraitements liés à la comptabilité de dépôts (IAS39)	Chiffre d'affaires IFRS
Chiffre d'affaires (collecte brute)	21 491,9	2 865,7	4 846,5	0,2	29 204,3	882,1	28 322,2
Collecte nette	5 629,3	1 191,1	2 708,1	0,0	9 528,5		
Produit Net d'Assurances	1 741,5	107,3	1 201,4	70,4	3 120,6		
Frais généraux	-386,6	-86,1	-256,8	-22,4	-751,9		
Résultat Brut d'Exploitation	1 354,9	21,2	944,6	48,0	2 368,7		
Charges de financement					-108,5		
Mise en équivalence					29,1		
Charge d'impôt (taux effectif)					-713,9		
Intérêts minoritaires					-164,1		
Effets des marchés sur portefeuilles							
Trading					-409,7		
Plus values nettes actions et immobilier					-271,0		
Résultat Net Part du Groupe					730,6		

Note 7. Actifs incorporels

7.1 Synthèse des actifs incorporels

31/12/2010

En millions d'€	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Ecarts d'acquisition ⁽¹⁾	849,5	-63,1	-104,0	0,0	682,5
Valeurs de portefeuille ⁽²⁾	472,1	-197,2	-147,1	0,0	127,8
Valeur des accords de distribution	180,2	-9,6	0,0	0,0	170,6
Logiciels	229,0	-193,5	-0,1	0,0	35,4
* logiciels développés en interne	93,7	-73,0	0,0	0,0	20,7
* logiciels autres	135,3	-120,5	-0,1	0,0	14,8
Autres	161,9	0,0	0,0	0,0	161,9
TOTAL	1 892,7	-463,4	-251,2	0,0	1 178,2

31/12/2009

En millions d'€	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Ecarts d'acquisition ⁽¹⁾	938,1	-58,5	-104,0	0,0	775,6
Valeurs de portefeuille ⁽²⁾	356,2	-158,3	-127,7	0,0	70,2
Logiciels	213,6	-181,7	-0,1	0,0	31,8
* logiciels développés en interne	83,5	-69,9	0,0	0,0	13,5
* logiciels autres	130,1	-111,8	-0,1	0,0	18,2
TOTAL	1 507,9	-398,5	-231,8	0,0	877,6

31/12/2008

En millions d'€	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Ecarts d'acquisition ⁽¹⁾	775,5	-63,3	0,0	0,0	712,2
Valeurs de portefeuille	286,1	-116,9	0,0	0,0	169,2
Logiciels	195,4	-166,1	-0,1	0,0	29,2
* logiciels développés en interne	79,1	-67,1	0,0	0,0	12,0
* logiciels autres	116,3	-99,0	-0,1	0,0	17,2
TOTAL	1 257,0	-346,3	-0,1	0,0	910,6

(1) Les amortissements ont été réalisés selon les règles comptables locales avant l'application des normes IFRS au 1er janvier 2005.

(2) Le montant de dépréciation brut d'impôt est comptabilisé dans le poste du compte de résultat "Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés".

7.2 Écarts d'acquisition

7.2.1 Valeur des écarts d'acquisition

<i>En millions d'€</i>	Ecart d'acquisition à l'origine	Ecart d'acquisition net au 31/12/2010	Ecart d'acquisition net au 31/12/2009	Ecart d'acquisition net au 31/12/2008
Global	34,4	0,0	0,0	25,8
Global Vida	17,8	0,0	0,0	13,3
La Banque Postale Prévoyance	45,8	22,9	22,9	22,9
Groupe Caixa	360,6	270,9	239,8	184,6
CNP UniCredit Vita	366,5	247,0	262,5	366,5
Marfin Insurance Holdings Ltd	81,6	81,6	85,9	99,1
Barclays Vida y Pensiones	60,0	60,0	164,5	-
TOTAL	966,7	682,5	775,6	712,2

La méthodologie appliquée par le Groupe pour effectuer les tests annuels de perte de valeur des goodwill est décrite au paragraphe 3.9.1. La valeur recouvrable des UGT associées aux entités listées ci-dessus correspond à leur valeur d'utilité, fondée sur la valeur de ses actifs nets et des flux de trésorerie futurs attendus des contrats existants et des affaires nouvelles. La valeur des revenus futurs est estimée sur la base des valorisations intrinsèques des portefeuilles des contrats d'assurance vie et d'investissement, et de la valeur des affaires nouvelles.

CNP UniCredit Vita

Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2010-2015) validées par la direction, extrapolées en tenant compte d'un taux de croissance stable ou décroissant des affaires nouvelles de 2018 à 2029 et actualisés à un taux après impôts de 7,89% cohérent avec le coût moyen pondéré du capital. Comme précisé dans les principes comptables, la valeur recouvrable intègre l'hypothèse d'un renouvellement de l'accord de distribution. UniCredit et CNP Assurances ont signé fin mai 2010 un accord visant à renforcer leur partenariat, notamment par la volonté des deux partenaires de développer une activité de prévoyance et la décision de rendre l'accord de distribution tacitement renouvelable à l'issue du terme contractuel actuel (2017).

Les variations de valeur de l'écart d'acquisition de CNP UniCredit Vita sont expliquées par des ajustements du prix d'acquisition constatés sur la période.

Au 31 décembre 2010, la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation et une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

Au 31 décembre 2009, une dépréciation de 104 M€ avait été constatée pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable calculée au 31 décembre 2009.

Groupe Caixa

Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2010-2015) validées par la direction, extrapolées en tenant compte d'un taux de croissance stable ou décroissant des affaires nouvelles de 2015 à 2029 et actualisés à un taux après impôts d'environ 13%.

Au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009, la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation et une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

A ce jour, la seule prise en compte des flux futurs dans la limite de ceux générés jusqu'à la fin de l'accord en cours (2021) ne conduirait pas à comptabiliser de dépréciation.

Marfin Insurance Holdings Ltd

Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2010-2015) validées par la direction, extrapolées en tenant compte d'un taux de croissance stable ou décroissant des affaires nouvelles de 2015 à 2029 (soit un an après la fin de l'accord en vigueur) et actualisés à un taux après impôts d'environ 9% pour l'activité chypriote et 13% pour l'activité grecque.

Au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009, la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation et une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

Les variations de valeur de l'écart d'acquisition sont expliquées par des ajustements du prix d'acquisition - payés ou estimés - au titre des périodes futures, constatés sur la période.

Barclays Vida y Pensiones

Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2010-2015) validées par la direction, extrapolées en tenant compte d'un taux de croissance stable ou décroissant des affaires nouvelles de 2015 à 2034 (date de la fin contractuelle de l'accord avec Barclays) et actualisés respectivement à un taux après impôts de 8,33% pour les activités espagnoles, 9,13% pour les activités portugaises et 7.89% pour les activités italiennes.

Au 31 décembre 2010, la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation et une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

La variation de la valeur de l'écart d'acquisition entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 s'explique par la finalisation de la comptabilité d'acquisition sur l'exercice 2010 (cf. paragraphe 5.2).

Global et Global Vida

Les filiales Global et Global Vida ont été cédées le 3 mars 2010.

7.2.2 Réconciliation ouverture/clôture des écarts d'acquisition

<i>En millions d'€</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Valeur nette comptable à l'ouverture	775,6	712,2	659,2
Ecarts d'acquisition résultant de prise de participations	0,0	164,5	99,1
Ajustements liés aux variations de valeur des actifs dans les 12 mois suivant l'acquisition	-104,4	-13,2	0,0
Ajustements résultant des variations de complément de prix	-4,3	0,0	0,0
Ajustements résultant de la reconnaissance postérieure d'actif d'impôt différés	0,0	0,0	0,0
Ecarts de conversion sur le brut	35,7	63,4	-52,9
Autres mouvements	-15,5	0,0	0,0
Dépréciation ("impairment losses")	0,0	-104,0	0,0
Ecarts de conversion sur les mouvements	-4,6	-8,2	6,8
Augmentation des taux d'intérêts (détention)	0,0	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	-39,1	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	682,5	775,6	712,2

7.3 Valeurs de portefeuille et valeur des accords de distribution

7.3.1 Valeurs de portefeuille

<i>En millions d'€</i>	<i>Valeur du portefeuille à l'origine</i>	<i>Valeur de portefeuille nette au 31/12/2010</i>	<i>Valeur de portefeuille nette au 31/12/2009</i>	<i>Valeur de portefeuille nette au 31/12/2008</i>
Groupe Caixa	122,6	8,4	10,1	10,0
CNP UniCredit Vita ⁽¹⁾	175,3	0,0	0,0	136,8
CNP Vida	24,0	0,0	20,7	21,9
CNP Seguros de Vida	0,9	0,1	0,3	0,5
Marfin Insurance Holdings Ltd ⁽²⁾	44,4	35,3	39,1	0,0
Barclays Vida y Pensiones ⁽³⁾	101,4	84,0	0,0	0,0
TOTAL	468,6	127,8	70,2	169,2

- (1) Au 31 décembre 2009, la valeur de portefeuille de CNP UniCredit Vita a été dépréciée dans sa totalité, soit 45 M€ après impôts en part du Groupe.
- (2) Au 31 décembre 2009, la finalisation des travaux d'acquisition a conduit à comptabiliser une valeur de portefeuille de 44,4 M€ pour la part à 100%.
- (3) Au 31 décembre 2010, la finalisation des travaux d'acquisition a conduit à comptabiliser une valeur de portefeuille de 101,4 M€ brut d'impôts pour la part à 100%.

7.3.2 Variation des valeurs de portefeuille

<i>En millions d'€</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Valeur brute à l'ouverture	356,2	286,1	307,7
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Ecarts de conversion	14,5	25,7	-21,6
Acquisitions de l'exercice	101,4	44,4	0,0
Cessions de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Valeur brute à la clôture	472,1	356,2	286,1
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	-289,7	-116,9	-121,3
Ecarts de conversion	-13,3	-23,0	18,8
Charges d'amortissement de l'exercice ⁽¹⁾	-21,9	-22,1	-14,4
Dépréciations de l'exercice ⁽²⁾	-19,4	-127,7	0,0
Reprises de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Cessions de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Cumul des amortissements et dépréciations à la clôture	-344,3	-289,7	-116,9
Valeur nette comptable à la clôture	127,8	66,5	169,2

- (1) Au 31 décembre 2009, en attendant l'évaluation définitive de la valeur de portefeuille de Barclays Vida y Pensiones, le groupe CNP Assurances a comptabilisé une charge de 3,7 M€ (1,8 M€ en part du groupe brut d'impôts) pour tenir compte dès la fin de cet exercice d'un amortissement dans les comptes consolidés au titre de cette valeur de portefeuille. Néanmoins, la valeur de l'écart d'acquisition sur Barclays Vida y Pensiones (valeur de 164,5 M€) n'a pas été réduite de cet amortissement de la valeur de portefeuille estimée, afin de ne pas préjuger des derniers travaux d'allocation de ce goodwill. La très faible matérialité du montant explique que le groupe CNP Assurances a maintenu cet amortissement au bilan et ceux comptabilisés en charge dans le compte de résultat.
- (2) Au 31 décembre 2010, la dépréciation concerne les valeurs de portefeuille de CNP Vida.
 Au 31 décembre 2009, le montant de dépréciation brut d'impôt de la valeur de portefeuille de CNP UniCredit Vita est comptabilisé dans le poste du compte de résultat "Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés".

7.3.3 Valeurs des accords de distribution

<i>En millions d'€</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Valeur nette comptable à l'ouverture	0,0	0,0	0,0
Acquisitions de l'exercice	180,2	0,0	0,0
Amortissement de l'exercice	-9,6	0,0	0,0
Ajustements	0,0	0,0	0,0
Perte de valeur	0,0	0,0	0,0
Ecarts de conversion	0,0	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,0	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	170,6	0,0	0,0

Au 31 décembre 2010, une valeur d'accord de distribution de Barclays Vida y Pensiones de 180,2 M€ brute d'impôts a été comptabilisée pour la part à 100%.

7.4 Logiciels

7.4.1 Logiciels développés en interne

<i>En millions d'€</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Valeur nette comptable à l'ouverture	13,5	12,0	10,1
Acquisitions de l'exercice	10,2	4,4	5,1
Amortissement de l'exercice	-3,0	-2,9	-3,2
Perte de valeur	0,0	0,0	0,0
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,0	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	20,7	13,5	12,0

7.4.2 Autres logiciels et autres immobilisations incorporelles

<i>En millions d'€</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Valeur nette comptable à l'ouverture	18,2	17,2	18,0
Acquisitions de l'exercice	170,8	13,1	9,9
Amortissement de l'exercice	-8,6	-12,0	-9,1
Perte de valeur	-3,7	-0,1	-1,9
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,0	0,3
Valeur nette comptable à la clôture	176,7	18,2	17,2

Note 8. Immeubles de placement et d'exploitation

L'objectif de cette annexe est de présenter pour chaque catégorie d'immeubles le montant des pertes de valeur comptabilisées dans le compte de résultat au cours de la période ainsi que le(s) poste(s) dans le(s)quel(s) ces pertes de valeurs sont incluses et reprises.

Cette annexe présente :

- la valeur comptable brute et le cumul des amortissements (ajouté aux cumuls des pertes de valeur) en début et en fin de période ;
- un rapprochement entre la valeur comptable de l'immeuble de placement à l'ouverture et à la clôture de la période, montrant les entrées, les sorties, les amortissements, le montant des pertes de valeur comptabilisées et le montant des pertes de valeur reprises au cours de la période, les écarts de change nets provenant de la conversion des états financiers dans une autre monnaie de présentation et de la conversion d'une activité étrangère dans la monnaie de présentation de l'entité présentant les états financiers, les transferts vers et depuis les catégories stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les autres changements ;
- la juste valeur de l'immeuble de placement qui, pour le groupe CNP Assurances, est support de contrats en UC.

8.1 Immeubles de placement

Valeur comptable des immeubles de placement (En millions d'€)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Immeubles de placements au coût historique			
Valeur comptable brute	1 159,9	1 182,8	1 482,1
Cumul des amortissements	-344,7	-339,0	-431,4
Cumul des pertes de valeurs	-22,5	-25,9	-15,5
Valeur comptable nette	792,7	817,9	1 035,2
Immeubles de placements en juste valeur			
Valeur comptable brute	485,3	466,1	520,6
Total des immeubles de placements	1 278,0	1 284,1	1 555,8

Immeubles de placement hors immeubles détenus dans le cadre de contrats en unités de compte (En millions d'€)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Valeur nette comptable à l'ouverture	817,9	1 035,2	1 053,6
Acquisitions	3,0	0,4	0,0
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	10,8	59,3	15,2
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0	0,0
Sorties	-36,7	-347,5	-4,4
Amortissements de l'exercice	-22,4	-27,1	-29,5
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	-2,1	-11,2	-3,5
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	19,1	114,0	1,9
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0
Autres variations	3,1	-0,1	1,9
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	-5,2	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	792,7	817,9	1 035,2

Immeubles de placements en UC (En millions d'€)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Valeur nette comptable à l'ouverture	466,1	520,6	445,7
Acquisitions	3,0	7,6	87,8
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,2	0,0	0,0
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0	0,0
Sorties	-2,5	-30,7	0,0
Profits/Pertes nets d'ajustement de la juste valeur	27,6	-40,2	-8,3
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,0
Transfert vers les catégories des stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire	0,0	0,0	0,0
Transfert depuis les catégories des stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire	0,0	0,0	0,0
Autres variations	-9,1	8,8	-4,6
Valeur comptable à la clôture	485,3	466,1	520,6

Tel que stipulé dans les principes comptables, les immeubles de placement en face de contrats en UC sont valorisés à la juste valeur, contrairement aux autres immeubles de placement valorisés selon le modèle du coût amorti.

8.2 Immeubles d'exploitation

Immeubles d'exploitation (En millions d'€)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Valeur nette comptable à l'ouverture	113,0	144,4	136,1
Acquisitions	50,3	1,5	13,0
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	1,3	1,9	3,0
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0	0,0
Sorties	-0,7	-0,7	-1,8
Amortissements de l'exercice	-4,7	-5,2	-5,2
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	-0,2	-7,1	-1,5
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	7,2	1,0	1,7
Ecart de conversion	1,4	0,9	-0,8
Transferts	0,0	-12,6	-0,1
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	-11,1	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	167,6	113,0	144,4

Note 9 Placements

9.1 Inventaire des placements par nature

L'objectif est de présenter, pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la juste valeur des titres détenus par le groupe CNP Assurances.

9.1.1 Inventaire des placements au 31/12/2010

En millions d'€		31/12/2010					Plus ou moins values nettes latentes
		Prix revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	
JV avec variation de JV par résultat (*)	Obligations TF					17 931,5	
	Obligations TV					9 592,8	
	TCN					191,3	
	ACTIONS					6 574,1	
	OPCVM					28 276,7	
	Parts de SCI					1 465,8	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					0,9	
	Total					64 033,1	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (Juste Valeur positive)					3 012,8	
	Instruments dérivés (Juste Valeur négative)					-2 356,2	
	Total					656,5	
AFS	Obligations TF	174 345,7	1 252,0	-196,1	2 342,3	177 743,9	
	Obligations TV	7 314,1	453,5	0,0	62,7	7 830,3	
	TCN	8 106,4	-10,5	0,1	-132,8	7 963,2	
	Actions	17 123,1		-4 638,4	4 784,6	17 269,4	
	OPCVM	9 959,6		-441,8	654,1	10 172,0	
	Parts de SCI	2 255,0		-125,8	1 011,3	3 140,5	
	Titres participatifs	57,8		-1,1	10,2	66,9	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	5 973,2	-50,1	-482,5	645,5	6 086,1	
	Total	225 135,0	1 644,9	-5 885,6	9 377,9	230 272,2	
HTM	Obligations TF	1 259,8		-47,0		1 212,8	24,5
	Total	1 259,8		-47,0	0,0	1 212,8	24,5
Prêts et avances	Prêts et avances	3 958,6		0,0		3 958,6	0,8
	Total	3 958,6		0,0	0,0	3 958,6	0,8
Immeubles de placements	Immeubles de placement en coût amorti	1 159,9	-344,7	-22,5		792,7	976,6
	Immeubles de placement en juste valeur	485,3				485,3	
	Total	1 645,3	-344,7	-22,5		1 278,0	976,6
TOTAL				-5 955,1	9 377,9	301 411,3	1 001,9

Au vu des conditions de marché, le Groupe a réexaminé les modalités de dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente. L'incidence de ce changement de modalité de calcul sur le second semestre (appréciation du caractère prolongé de la baisse de juste valeur à partir de 36 mois contre 24 mois auparavant) a un impact positif sur le résultat de 62 M€ net de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

* Le classement des actifs en UC a été affiné dans la catégorie des actifs par juste valeur par résultat.

Placements classés à la juste valeur par résultat représentant les engagements en unités de compte (UC) au 31 décembre 2010

	Valeurs comptables		<i>Total</i>
	UC	non UC	
Obligations TF	5 046,8	12 884,7	17 931,5
Obligations TV	8 522,8	1 070,0	9 592,8
TCN	0,0	191,3	191,3
Actions	411,8	6 162,3	6 574,1
OPCVM	16 576,2	11 700,5	28 276,7
Parts de SCI	0,0	1 465,8	1 465,8
Autres	0,0	0,9	0,9
<i>Total JV avec variation de JV par résultat</i>	30 557,6	33 475,5	64 033,1

9.1.2 Inventaire des placements au 31/12/2009

En millions d'€		31/12/2009					Plus ou moins values nettes latentes
		Prix revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	
JV avec variation de JV par résultat (*)	Obligations TF					16 810,5	
	Obligations TV					10 286,9	
	TCN					303,0	
	ACTIONS					6 351,8	
	OPCVM					27 420,5	
	Parts de SCI					1 458,3	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					0,5	
Total					62 631,5		
Instruments dérivés	Instruments dérivés (Juste Valeur positive)					2 661,0	
	Instruments dérivés (Juste Valeur négative)					-1 970,7	
	Total					690,3	
AFS	Obligations TF	156 137,4	1 191,2	-218,1	5 595,3	162 705,8	
	Obligations TV	7 201,1	369,9	0,0	158,0	7 729,0	
	TCN	6 382,7	-4,3	0,1	10,1	6 388,6	
	Actions	16 073,8		-4 277,2	4 423,6	16 220,2	
	OPCVM	14 589,5		-467,1	192,6	14 314,9	
	Parts de SCI	2 879,6		-100,6	1 004,6	3 783,6	
	Titres participatifs	57,8		-0,7	6,8	63,9	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	5 836,0	-46,1	-617,7	460,9	5 633,0	
Total	209 157,9	1 510,7	-5 681,3	11 851,9	216 839,2		
HTM	Obligations TF	1 260,9		-51,0		1 209,9	13,0
	Total	1 260,9		-51,0		1 209,9	13,0
Prêts et avances	Prêts et avances	2 451,4		0,0		2 451,4	0,2
	Total	2 451,4		0,0		2 451,4	0,2
Immeubles de placements	Immeubles de placement en coût amorti	1 182,8	-339,0	-25,9		817,9	951,3
	Immeubles de placement en juste valeur	466,1				466,1	
	Total	1 648,9	-339,0	-25,9		1 284,1	951,3
TOTAL			-5 758,2	11 851,9	285 106,4	964,5	

* Le classement des actifs en UC a été affiné dans la catégorie des actifs par juste valeur par résultat.

9.1.3 Inventaire des placements au 31/12/2008

En millions d'€		31/12/2008					Plus ou moins values nettes latentes
		Prix revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF					15 503,5	
	Obligations TV					10 393,0	
	TCN					407,5	
	ACTIONS					5 740,3	
	OPCVM					24 104,7	
	Parts de SCI					1 972,6	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					0,8	
	Total					58 122,3	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (Juste Valeur positive)					2 234,4	
	Instruments dérivés (Juste Valeur négative)					-1 268,3	
	Total					966,1	
AFS	Obligations TF	139 473,9	1 281,7	-216,9	1 883,9	142 422,6	
	Obligations TV	9 017,0	511,6	0,0	-711,9	8 816,7	
	TCN	3 832,2	-6,1	9,0	13,7	3 848,8	
	Actions	15 917,0		-4 364,7	1 096,0	12 648,2	
	OPCVM	12 026,9		-353,3	-643,5	11 030,1	
	Parts de SCI	2 035,7		-54,8	1 483,6	3 464,5	
	Titres participatifs	59,1		-0,5	4,3	62,9	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	5 802,0	-22,9	-529,4	362,9	5 612,6	
	Total	188 163,8	1 764,3	-5 510,6	3 488,9	187 906,4	
HTM	Obligations TF	989,4		-30,6		958,8	-55,0
	Total	989,4		-30,6		958,8	-55,0
Prêts et avances	Prêts et avances	2 230,0				2 230,0	2,9
	Total	2 230,0		0,0		2 230,0	2,9
Immeubles de placements	Immeubles de placement en coût amorti	1 482,1	-431,4	-15,5		1 035,2	1 311,5
	Immeubles de placement en juste valeur	520,6				520,6	
	Total	2 002,7	-431,4	-15,5		1 555,8	1 311,5
TOTAL			-5 556,7	3 488,9	251 739,4	1 259,4	

9.1.4 Réconciliation “Placements des activités d’assurance” au bilan/“Inventaire des placements” des annexes 9.1.1, 9.1.2, 9.1.3

<i>En millions d'€</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Annexe sur les placements	301 411,3	285 106,4	251 739,4
Bilan Passif - Instruments dérivés (juste valeur négative)	-2 356,2	-1 970,7	-1 268,3
Bilan Actif - Placements d'assurance	303 767,5	287 077,1	253 007,7
Ecart	0,0	0,0	0,0

9.2 Evaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur

Les tableaux suivants présentent la part des instruments financiers classés en juste valeur dont le cours est estimé à partir d'une technique de valorisation.

9.2.1 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31/12/2010

<i>En millions d'€</i>	31/12/2010			Total
	Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	
Instruments à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	49 776,4	17 241,8	27,7	67 045,9
<i>Variation de juste valeur par résultat</i> ⁽²⁾	62,9	-7,4	-31,6	23,9
Titres disponibles à la vente	209 346,0	20 486,9	439,3	230 272,2
<i>Variation de juste valeur par capitaux propres</i> ⁽³⁾	-276,1	70,5	42,5	-163,1
Titres détenus jusqu'à l'échéance ⁽⁴⁾	999,9	231,2	6,2	1 237,3
Total actifs financiers	260 122,3	37 959,9	473,2	298 555,4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	946,5	38,1	0,0	984,6
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire	4 079,3	184,4	0,0	4 263,7
Instruments dérivés passifs	0,0	2 356,2	0,0	2 356,2
Total passifs financiers	5 025,8	2 578,7	0,0	7 604,5

(1) Comprend les dérivés actifs.

(2) Nette de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés et y compris dépréciation des titres disponibles à la vente.

(3) Nette de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

(4) Les titres sont renseignés à la juste valeur dans cette annexe.

9.2.2 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31/12/2009

En millions d'€	31/12/2009			Total
	Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	
Instruments à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	50 615,7	14 649,2	27,7	65 292,6
<i>Variation de juste valeur par résultat</i> ⁽²⁾	111,8	-39,5	0,0	72,3
Titres disponibles à la vente	196 644,0	19 663,3	531,9	216 839,2
<i>Variation de juste valeur par capitaux propres</i> ⁽³⁾	864,9	-36,7	31,0	859,2
Titres détenus jusqu'à l'échéance ⁽⁴⁾	1 061,2	156,2	5,5	1 222,9
Total actifs financiers	248 320,9	34 468,7	565,1	283 354,7
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	785,5	2,2	0,0	787,7
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire	5 108,5	41,1		5 149,6
Instruments dérivés passifs	0,0	1 970,7	0,0	1 970,7
Total passifs financiers	5 894,0	2 014,0	0,0	7 908,0

(1) Comprend les dérivés actifs.

(2) Nette de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés et y compris dépréciation des titres disponibles à la vente.

(3) Nette de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

(4) Les titres sont renseignés à la juste valeur dans cette annexe.

9.2.3 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31/12/2008

En millions d'€	31/12/2008			Total
	Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	
Instruments à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	50 046,3	10 091,0	219,3	60 356,7
<i>Variation de juste valeur par résultat</i> ⁽²⁾	-618,8	-553,0	183,0	-988,8
Titres disponibles à la vente	174 578,9	13 048,3	279,3	187 906,4
<i>Variation de juste valeur par capitaux propres</i> ⁽³⁾	-1 351,7	-60,6	-63,5	-1 475,8
Titres détenus jusqu'à l'échéance ⁽⁴⁾	767,7	75,6	5,5	903,8
Total actifs financiers	225 392,9	23 214,9	504,1	249 166,9
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	463,7	1,3	0,0	465,0
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire	5 951,0	23,8	0,0	5 974,8
Instruments dérivés passifs	0,0	1 268,3	0,0	1 268,3
Total passifs financiers	6 414,7	1 293,4	0,0	7 708,1

(1) Comprend les dérivés actifs.

(2) Nette de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés et y compris dépréciation des titres disponibles à la vente.

(3) Nette de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

(4) Les titres sont renseignés à la juste valeur dans cette annexe.

9.2.4 Réconciliation ouverture/clôture des instruments financiers valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables

31/12/2010											
<i>En millions d'€</i>	Valeur comptable d'ouverture	Acquisitions	Échéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la JV avec variation JV par résultat	Impact des cessions de titres disponibles à la vente	Réserve de réévaluation des titres AFS	Réévaluation à la juste valeur par résultat	Impairment	Valeur comptable de clôture
Instruments à la juste valeur par résultat	27,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	27,7
Titres disponibles à la vente	531,9	0,0	0,0	0,0	-110,6	0,0	-3,0	79,5	0,0	-58,5	439,3
Titres détenus jusqu'à l'échéance	5,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	6,2
Total actifs financiers	565,1	0,0	0,0	0,0	-110,6	0,7	-3,0	79,5	0,0	-58,5	473,2
Total passifs financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

31/12/2009											
<i>En millions d'€</i>	Valeur comptable d'ouverture	Acquisitions	Échéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la JV avec variation JV par résultat	Impact des cessions de titres disponibles à la vente	Réserve de réévaluation des titres AFS	Réévaluation à la juste valeur par résultat	Impairment	Valeur comptable de clôture
Instruments à la juste valeur par résultat	219,3	12,1	0,0	0,0	0,0	203,7	0,0	0,0	0,0	0,0	27,7
Titres disponibles à la vente	279,3	126,9	0,0	150,4	75,4	0,0	8,9	59,6	0,0	0,0	531,9
Titres détenus jusqu'à l'échéance	5,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	5,5
Total actifs financiers	504,1	139,0	0,0	150,4	75,4	203,7	8,9	59,6	0,0	0,0	565,1
Total passifs financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

9.3 Titres mis en pension

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres mis en pension se présente de la manière suivante :

<i>En millions d'€</i>		Valeurs nettes		
		31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
AFS	Obligations TF	2 889,3	2 908,7	3 124,5
	Actions	0,0	0,0	0,0
	Total	2 889,3	2 908,7	3 124,5

9.4 Titres prêtés

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres prêtés se présente de la manière suivante :

<i>En millions d'€</i>		Valeurs nettes		
		31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
AFS	Obligations TF	155,5	65,1	0,0
	Actions	611,4	1 300,1	931,6
	Total	766,9	1 365,2	931,6

9.5 Réconciliation ouverture clôture des placements

9.5.1 Exercice 2010

<i>En millions d'€</i>	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotation aux provisions pour dépréciations	Reprise de provisions pour dépréciations	Variations de périmètre	Autres	Valeur comptable clôture
Titres de transaction	62 631,5	367 773,2	-368 691,5	1 330,9	0,0	0,0	0,0	988,9	64 033,1
Instruments Dérivés	690,3	22,6	-17,8	-38,5	0,0	0,0	0,0	0,0	656,5
Titres disponibles à la vente	216 839,2	89 324,3	-72 085,1	-2 469,3	-382,7	170,7	0,0	-1 132,6	230 272,2
Titres conservés jusqu'à échéance	1 209,9	179,0	-281,5	0,0	0,0	4,0	0,0	101,3	1 212,8
Prêts et avances	2 451,4	1 500,5	-1 299,4	0,0	0,0	0,0	0,0	1 306,1	3 958,6
Immobilier de placement	1 284,1	-7,1	-27,4	26,7	0,0	0,0	0,0	1,7	1 278,0
TOTAL	285 106,4	458 792,6	-442 402,7	-1 150,2	-382,7	174,7	0,0	1 265,4	301 411,3

9.5.2 Exercice 2009

<i>En millions d'€</i>	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotation aux provisions pour dépréciations	Reprise de provisions pour dépréciations	Variations de périmètre	Autres	Valeur comptable clôture
Titres de transaction	58 122,3	366 645,8	-368 502,1	5 068,9	0,0	0,0	-29,9	1 326,7	62 631,5
Instruments Dérivés	966,1	72,1	-2,4	-348,4	0,0	0,0	2,2	0,8	690,3
Titres disponibles à la vente	187 906,4	98 500,0	-78 055,2	8 420,5	-579,4	405,3	860,9	-619,2	216 839,2
Titres conservés jusqu'à échéance	958,8	342,8	-227,3	0,0	-20,4	0,0	0,0	156,0	1 209,9
Prêts et avances	2 230,0	472,9	-93,7	0,0	0,0	0,0	0,0	-157,8	2 451,4
Immobilier de placement	1 555,8	30,0	-273,5	-40,2	0,0	0,0	0,0	12,0	1 284,1
TOTAL	251 739,4	466 063,5	-447 154,2	13 100,8	-599,8	405,3	833,2	718,5	285 106,4

9.5.3 Exercice 2008

<i>En millions d'€</i>	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotation aux provisions pour dépréciations	Reprise de provisions pour dépréciations	Variations de périmètre	Autres	Valeur comptable clôture
Titres de transaction	74 981,0	142 408,6	-144 611,7	-11 867,8	0,0	0,0	-2 062,7	-725,1	58 122,3
Instruments Dérivés	516,6	174,9	-7,9	303,1	0,0	0,0	0,0	-20,6	966,1
Titres disponibles à la vente	180 910,8	90 993,2	-74 541,4	-6 533,4	-3 326,2	342,4	45,8	15,1	187 906,4
Titres conservés jusqu'à échéance	1 112,9	164,7	-181,3	0,0	-30,6	0,0	2,6	-109,5	958,8
Prêts et avances	2 088,4	288,2	-226,1	0,0	0,0	0,0	28,0	51,4	2 230,0
Immobilier de placement	1 499,3	229,9	-177,6	-4,7	0,0	0,0	6,9	2,0	1 555,8
TOTAL	261 109,1	234 259,4	-219 746,0	-18 102,7	-3 356,8	342,4	-1 979,4	-786,7	251 739,4

9.6 Instruments dérivés

L'analyse détaillée des justes valeurs positives et justes valeurs négatives des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

<i>En millions d'€</i>	31/12/2010											Total	
	< 1an		entre 1 et 5 ans		entre 6 et 10 ans		entre 11 et 15 ans		> 15 ans				
	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	
SWAP	46,2	-50,9	384,9	-428,8	315,5	-311,5	356,5	-362,0	902,0	-951,4	2 005,1	-2 104,6	
SWAPTION	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
CAP / FLOOR	0,1	0,0	66,3	-4,9	847,6	-234,4	63,9	-9,6	0,0	0,0	977,9	-248,8	
EQUITY	9,0	-2,3	15,5	-0,3	5,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	29,8	-2,7	
Total des dérivés	55,3	-53,2	466,7	-434,0	1 168,3	-545,9	420,4	-371,6	902,0	-951,4	3 012,8	-2 356,2	

<i>En millions d'€</i>	31/12/2009											Total	
	< 1an		entre 1 et 5 ans		entre 6 et 10 ans		entre 11 et 15 ans		> 15 ans				
	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	
SWAP	49,8	-221,8	459,0	-505,0	80,8	-84,5	140,4	-134,3	1 143,9	-992,1	1 873,9	-1 937,7	
SWAPTION	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
CAP / FLOOR	0,2	0,0	161,9	-12,1	546,7	-14,5	50,4	-5,0	0,2	-0,2	759,3	-31,8	
EQUITY	7,3	-0,2	15,4	-1,1	5,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	27,9	-1,3	
Total des dérivés	57,2	-221,9	636,3	-518,2	632,7	-99,0	190,7	-139,3	1 144,1	-992,3	2 661,0	-1 970,7	

<i>En millions d'€</i>	31/12/2008											Total	
	< 1an		entre 1 et 5 ans		entre 6 et 10 ans		entre 11 et 15 ans		> 15 ans				
	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	
SWAP	45,9	-45,6	193,9	-194,1	95,8	-93,2	29,5	-24,8	886,3	-848,7	1 251,5	-1 206,4	
SWAPTION	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
CAP / FLOOR	1,3	-7,6	181,5	-13,4	432,7	-5,6	91,9	0,0	0,0	0,0	707,4	-26,6	
EQUITY	48,2	-35,3	216,5	0,0	10,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	275,5	-35,3	
Total des dérivés	95,5	-88,6	591,8	-207,5	539,4	-98,8	121,4	-24,8	886,3	-848,7	2 234,4	-1 268,3	

9.7 Risque de crédit

9.7.1 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31/12/2010

31/12/2010		
Notation	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	89 131,3	39,5%
AA	42 354,6	18,8%
A	69 999,1	31,1%
BBB	11 542,7	5,1%
< BBB *	11 773,0	5,2%
NR	572,6	0,3%
TOTAL	225 373,3	100,0%

* Comprend essentiellement le portefeuille d'obligation de l'état brésilien détenu par la filiale brésilienne Caixa dont la notation est inférieure à BBB par application d'une table de correspondance internationale.

9.7.2 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31/12/2009

31/12/2009		
Notation	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	78 169,6	37,5%
AA	46 711,7	22,4%
A	64 081,2	30,8%
BBB	11 326,7	5,4%
< BBB *	7 716,3	3,7%
NR	347,5	0,2%
TOTAL	208 353,0	100,0%

* Comprend essentiellement le portefeuille d'obligation de l'état brésilien détenu par la filiale brésilienne Caixa dont la notation est inférieure à BBB par application d'une table de correspondance internationale.

9.7.3 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31/12/2008

31/12/2008		
Notation	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	88 090,8	47,5%
AA	38 551,8	20,8%
A	48 093,2	25,9%
BBB	6 384,7	3,4%
< BBB *	4 077,7	2,2%
NR	233,6	0,1%
TOTAL	185 431,9	100,0%

* Comprend essentiellement le portefeuille d'obligation de l'état brésilien détenu par la filiale brésilienne Caixa dont la notation est inférieure à BBB par application d'une table de correspondance internationale.

9.8 Classification des actifs par catégories et zones géographiques

Cette annexe présente une ventilation des actifs financiers exposés à un risque de crédit par zone géographique.

9.8.1 Classification des actifs par zone géographique au 31/12/2010

Zone géographique de l'émetteur au 31/12/2010

<i>En millions d'€</i>		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	États-Unis	Japon	Autres	Total
AFS	Titres de créance	62 336	11 189	18 867	70 509	9 762	178	20 696	193 537
	OPCVM	8 169	160	38	1 781	0	0	23	10 172
	Actions	10 485	2 575	907	2 976	4	0	323	17 269
	Autres	9 267	0	0	27	0	0	0	9 294
TRA	Titres de créance	5 393	744	3 951	5 719	3 241	0	8 668	27 716
	OPCVM	23 671	3	63	3 952	456	0	134	28 277
	Actions	2 601	580	197	1 332	1 015	227	622	6 574
	Autres	1 458	0	1	8	0	0	0	1 467
HTM	Titres de créance	219	0	42	103	0	0	849	1 213
Prêts et avances		3 316	0	0	634	0	0	9	3 959
Instruments dérivés		657	0	0	1	0	0	-1	657
Immeubles de placements		1 261	0	0	17	0	0	0	1 278
TOTAL		128 832	15 250	24 066	87 058	14 478	405	31 323	301 411

Dont risque souverain

Pays	Exposition brute	Exposition nette
France	36 767	2 398
Italie	15 197	1 115
Belgique	9 725	584
Espagne	9 659	764
Autriche	8 318	452
Brésil	7 849	3 933
Portugal	3 943	298
Pays-Bas	3 780	211
Irlande	3 499	198
Allemagne	3 059	177
Grèce	1 974	127
Finlande	1 697	107
Pologne	269	27
Luxembourg	258	47
Suède	221	11
Danemark	219	10
Slovénie	155	8
Grande Bretagne	134	18
Canada	105	10
Chypre	33	29
Autres	159	10
TOTAL	107 020	10 535

L'exposition brute totale du Groupe aux dettes souveraines s'élève à 107,0 Mds d'euros soit une exposition nette estimée à 10,5Mds net.

Les facteurs de passage d'une exposition brute à une exposition nette incluent les effets d'impôt différé et de participation aux bénéfices différée fondés sur la comptabilité reflet. Celle-ci prévoit l'enregistrement, en contrepartie des plus ou moins values latentes d'actifs financiers, d'une variation de provision pour participation aux bénéfices tenant compte des obligations de participations contractuelles et de la politique de distribution de l'assureur (Se référer respectivement aux notes 3.18 et 3.13.2 des principes comptables pour plus de précision). Le faible poids des contrats à taux garantis dans le portefeuille du Groupe CNP Assurances conforte cette approche de présentation nette des effets de cette exposition.

Le ratio « exposition nette » sur « exposition brute » apparent de 9,8% est donc la résultante d'un effet impôt différé (facteur d'environ 67% correspondant à l'effet du taux moyen pondéré d'impôt sur les sociétés du Groupe) et d'un effet participation aux bénéfices différée (facteur de 14,7%, complément du taux de participation effectif, qui correspond aux droits des actionnaires sur les plus ou moins values latentes et qui est cohérent, par exemple, avec le maximum de 15% possible en France). La combinaison de ces deux effets (impôts et participation aux bénéfices différée) conduit au ratio de 9,8% (67% fois 14,7%) d'exposition nette par rapport à l'exposition brute.

Au 31 décembre 2010, les plus et moins values latentes nettes d'impôts différés et de participation aux bénéfices différée sur les titres émis par des Etats européens dont les spreads ont augmenté à partir de la fin de l'année 2009 et ayant bénéficié de prêts du FMI (Grèce et Irlande) s'élèvent à -41,7 M€.

En l'absence de défaut avéré, aucun de ces titres de dettes souveraines, très majoritairement classés en AFS, n'a fait l'objet d'une dépréciation.

9.8.2 Classification des actifs par zone géographique au 31/12/2009

En millions d'€		Zone géographique de l'émetteur au 31/12/2009							Total
		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	États-Unis	Japon	Autres	
AFS	Titres de créance	56 287	12 665	14 805	67 408	10 590	238	14 832	176 823
	OPCVM	12 202	115	32	1 962	0	0	4	14 315
	Actions	9 621	2 194	1 040	3 089	3	0	273	16 220
	Autres	9 441	0	0	40	0	0	0	9 481
TRA	Titres de créance	4 675	825	4 715	5 661	4 085	17	7 423	27 401
	OPCVM	23 521	1	78	3 197	538	0	86	27 421
	Actions	2 786	554	227	1 259	894	166	465	6 352
	Autres	1 458	0	1	0	0	0	0	1 459
HTM	Titres de créance	249	10	42	0	0	0	909	1 210
Prêts et créances		2 128	0	0	220	0	0	104	2 452
Instruments dérivés		693	2	0	-12	3	0	5	690
Immeubles de placements		1 265	0	0	19	0	0	0	1 284
TOTAL		124 324	16 365	20 938	82 844	16 113	422	24 100	285 106

9.8.3 Classification des actifs par zone géographique au 31/12/2008

En millions d'€		Zone géographique de l'émetteur au 31/12/2008							Total
		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	États-Unis	Japon	Autres	
AFS	Titres de créance	53 827	11 954	9 796	57 673	9 466	246	12 127	155 088
	OPCVM	10 124	15	31	800	0	0	61	11 030
	Actions	8 030	1 605	774	1 941	3	0	296	12 648
	Autres	8 058	237	56	788	0	0	0	9 140
TRA	Titres de créance	4 558	1 076	5 074	5 146	4 503	791	5 157	26 304
	OPCVM	21 983	1	108	1 908	14	0	91	24 105
	Actions	2 569	527	210	1 013	1 004	228	190	5 740
	Autres	1 973	0	0	0	0	0	0	1 974
HTM	Titres de créance	247	10	42	179	47	0	434	959
Prêts et créances		2 131	0	4	85	1	0	10	2 230
Instruments dérivés		963	0	0	0	0	0	3	966
Immeubles de placements		1 544	0	0	12	0	0	0	1 556
TOTAL		116 007	15 424	16 094	69 544	15 037	1 265	18 369	251 739

9.9 Opérations en devises

Cette annexe détaille les actifs et passifs financiers par devises.

Le montant reporté pour le real brésilien correspond au total bilan du Groupe Caixa Seguros.

9.9.1 Opérations en devises au 31/12/2010

<i>En millions d'€</i>	31/12/2010			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
Dollar US	0	165	0	489
Livre Sterling	3	162	0	94
Yen	0	0	0	0
Real brésilien	9 870	9 870	0	0
Autres devises	31	41	0	0
Total	9 904	10 238	0	583

9.9.2 Opérations en devises au 31/12/2009

<i>En millions d'€</i>	31/12/2009			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
Dollar US	2	126	0	344
Livre Sterling	5	59	0	92
Yen	0	0	0	0
Real brésilien	7 152	7 152	0	0
Autres devises	24	23	0	0
Total	7 183	7 360	0	436

9.9.3 Opérations en devises au 31/12/2008

<i>En millions d'€</i>	31/12/2008			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
Dollar US	86	0	0	127
Livre Sterling	61	0	0	86
Yen	-	0	0	0
Real brésilien	4 237	4 237	0	0
Autres devises	22	21	0	0
Total	4 406	4 258	0	213

9.10 Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

<i>En millions d'€</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de financement	19,8	9,2	3,9
Engagements de garantie	0,0	1,5	0,7
Engagements sur titres	7 994,9	7 635,6	8 442,2

En IFRS, les instruments financiers à terme sont comptabilisés au bilan.

Engagements reçus

<i>En millions d'€</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de financement	1,9	12,0	59,7
Engagements de garantie	528,8	528,8	528,8
Engagements sur titres	5 997,1	3 436,2	5 887,0

Les engagements reçus correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres reçus des réassureurs. Ces nantissements couvrent les engagements théoriques acceptés par les réassureurs dans le cadre des contrats de réassurance existants.

Note 10. Ventilation des Passifs relatifs à des contrats

10.1 Ventilation des passifs relatifs à des contrats

L'objectif est de présenter les subdivisions des postes présentés au bilan. Les subdivisions des provisions techniques comprennent les postes tels que décrits dans les tableaux ci-dessous :

10.1.1 Ventilation des passifs au 31/12/2010

<i>En millions d'€</i>	31/12/2010		
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Contrats d'assurance non vie	6 130,8	5 349,9	781,0
- Provisions pour primes non acquises	248,9	234,7	14,2
- Provisions pour sinistres	894,1	757,4	136,8
- Provisions pour participation aux bénéfices (y compris la provision d'égalisation des contrats collectifs maintenue en dettes)	59,6	55,4	4,3
- Autres provisions techniques	4 928,2	4 302,4	625,7
- Provisions liées au test de suffisance du passif	0,0	0,0	0,0
Contrats d'assurance vie	117 047,5	110 591,4	6 456,1
- Provisions d'assurance vie	112 811,6	106 414,9	6 396,7
- Provisions pour sinistres	1 491,3	1 434,9	56,4
- Provisions pour participation aux bénéfices	2 527,0	2 524,0	3,0
- Autres provisions techniques	217,6	217,6	0,0
- Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	154 561,6	154 554,0	7,6
- Provisions d'assurance vie	151 793,6	151 786,0	7,6
- Provisions pour sinistres	1 956,1	1 956,1	0,0
- Provisions pour participation aux bénéfices	810,4	810,4	0,0
- Autres provisions techniques	1,5	1,5	0,0
- Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	5 248,3	5 046,7	201,6
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	5 165,8	5 165,8	0,0
Total des passifs relatifs aux contrats	288 154,0	280 707,8	7 446,2
Participation aux bénéfices différée active	0,0	0,0	0,0

10.1.2 Ventilation des passifs au 31/12/2009

<i>En millions d'€</i>	31/12/2009		
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Contrats d'assurance non vie	5 454,8	4 763,1	691,7
- Provisions pour primes non acquises	209,2	195,9	13,3
- Provisions pour sinistres	772,2	670,0	102,3
- Provisions pour participation aux bénéfices (y compris la provision d'égalisation des contrats collectifs maintenue en dettes)	76,3	68,7	7,6
- Autres provisions techniques	4 397,0	3 828,6	568,5
- Provisions liées au test de suffisance du passif	0,0	0,0	0,0
Contrats d'assurance vie	101 638,6	95 696,6	5 942,0
- Provisions d'assurance vie	98 409,1	92 517,5	5 891,5
- Provisions pour sinistres	1 144,2	1 097,9	46,3
- Provisions pour participation aux bénéfices	1 963,6	1 959,5	4,2
- Autres provisions techniques	121,6	121,6	0,0
- Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	151 676,3	151 672,7	3,7
- Provisions d'assurance vie	149 363,2	149 359,6	3,7
- Provisions pour sinistres	1 752,0	1 752,0	0,0
- Provisions pour participation aux bénéfices	561,1	561,1	0,0
- Autres provisions techniques	0,0	0,0	0,0
- Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	5 937,3	5 695,3	242,1
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	6 889,8	6 889,8	0,0
Total des passifs relatifs aux contrats	271 596,8	264 717,3	6 879,4
Participation aux bénéfices différée active	0,0	0,0	0,0

10.1.3 Ventilation des passifs au 31/12/2008

<i>En millions d'€</i>	31/12/2008		
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Contrats d'assurance non vie	5 227,0	4 551,4	675,6
- Provisions pour primes non acquises	184,4	168,1	16,3
- Provisions pour sinistres	750,4	677,4	73,0
- Provisions pour participation aux bénéfices (y compris la provision d'égalisation des contrats collectifs maintenue en dettes)	56,5	53,6	3,0
- Autres provisions techniques	4 235,7	3 652,4	583,3
- Provisions liées au test de suffisance du passif	0,0	0,0	0,0
Contrats d'assurance vie	81 069,3	75 650,1	5 419,1
- Provisions d'assurance vie	79 590,2	74 215,6	5 374,6
- Provisions pour sinistres	1 160,7	1 120,4	40,3
- Provisions pour participation aux bénéfices	208,6	204,4	4,2
- Autres provisions techniques	109,8	109,8	0,0
- Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	148 776,8	148 776,5	0,3
- Provisions d'assurance vie	145 111,0	145 110,7	0,3
- Provisions pour sinistres	1 727,1	1 727,1	0,0
- Provisions pour participation aux bénéfices	1 938,5	1 938,5	0,0
- Autres provisions techniques	0,1	0,1	0,0
- Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	6 439,8	6 229,5	210,4
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive (*)	356,7	356,7	0,0
Autres (frais d'acquisition reportés nets cédés)	0,0	0,0	0,0
Total des passifs relatifs aux contrats	241 869,7	235 564,4	6 305,3
Participation aux bénéfices différée active (*)	-1 175,3	-1 175,3	0,0

* Compte tenu des moins values latentes comptabilisées sur l'année 2008, l'application de la comptabilité reflet conduit à comptabiliser une participation aux bénéfices différée nette active. Le test de recouvrabilité (décrit au paragraphe 3.12.1) mené au 31 décembre 2008 démontre la capacité du groupe à recouvrer cette participation active dans le temps sur des participations futures ou latentes.

10.2 Charge des provisions d'assurance

L'objectif recherché par cette annexe est de présenter les variations des passifs d'assurances par catégories homogènes en identifiant, par exemple, les variations relatives à des changements d'hypothèses utilisées pour évaluer les passifs d'assurance et, plus généralement, en distinguant l'effet de chaque variation ayant un effet significatif sur les états financiers. Ces variations seront présentées nettes et brut de réassurance.

10.2.1 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie

10.2.1.1 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie au 31/12/2010

En millions d'€	31/12/2010		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01/01/2010	247 772,8	241 877,6	5 895,2
Primes	28 193,1	27 803,6	389,6
Extinction de passifs liée aux prestations	-19 555,6	-19 322,9	-232,7
Revalorisation acquise	8 220,1	7 797,8	422,3
Variation de valeur des supports en unités de compte	514,9	514,9	0,0
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	11,0	-2,7	13,7
Prélèvements sur encours	-1 303,4	-1 303,4	0,0
Boni/mali	-8,1	-8,1	0,0
Effets de change	546,7	546,7	0,0
Changements d'hypothèse	-17,2	-17,5	0,3
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	230,9	315,0	-84,1
Provisions mathématiques 31/12/2010	264 605,2	258 200,9	6 404,3

10.2.1.2 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie au 31/12/2009

En millions d'€	31/12/2009		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01/01/2009	224 701,2	219 326,3	5 374,9
Primes	28 849,2	28 299,5	549,7
Extinction de passifs liée aux prestations	-17 490,5	-17 265,4	-225,1
Revalorisation acquise	8 431,1	8 149,6	281,5
Variation de valeur des supports en unités de compte	3 317,6	3 317,6	0,0
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	-84,9	-84,9	0,0
Prélèvements sur encours	-1 116,0	-1 116,0	0,0
Boni/mali	-5,0	-5,0	0,0
Effets de change	699,7	699,7	0,0
Changements d'hypothèse	-10,5	-20,4	9,9
Entrée de périmètre : Barclays Vida y Pensiones	956,0	956,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	-238,2	-238,1	-0,1
Autres	-236,9	-141,3	-95,6
Provisions mathématiques 31/12/2009	247 772,8	241 877,6	5 895,2

10.2.1.3 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie au 31/12/2008

En millions d'€	31/12/2008		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01/01/2008	216 835,0	211 703,6	5 131,4
Primes	24 530,7	24 049,3	481,4
Extinction de passifs liée aux prestations	-17 456,2	-17 238,7	-217,5
Revalorisation acquise	7 213,5	7 109,3	104,2
Variation de valeur des supports en unités de compte	-5 591,2	-5 591,2	0,0
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	-20,2	-20,0	-0,2
Prélèvements sur encours	-1 016,7	-1 016,7	0,0
Boni/mali	0,0	0,0	0,0
Effets de change	-435,0	-435,0	0,0
Changements d'hypothèse	0,2	0,2	0,0
Entrée de périmètre Marfin Insurance Holdings Ltd	467,1	467,1	0,0
Autres	174,0	298,4	-124,4
Provisions mathématiques 31/12/2008	224 701,2	219 326,3	5 374,9

10.2.2 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie

10.2.2.1 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie au 31/12/2010

En millions d'€	31/12/2010		
	Brut	Net	Réassurance
PSAP 01/01/2010	772,2	669,9	102,3
Charges de sinistre sur l'exercice en cours	933,3	722,5	210,8
Bonus/Malus sur exercices antérieurs	-3,8	-3,8	0,0
Charge de sinistre totale	929,4	718,7	210,8
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	-817,2	-644,7	-172,5
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	-16,7	-12,9	-3,8
Paiements totaux	-833,8	-657,6	-176,3
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthodes comptables	0,0	0,0	0,0
Variations de change	26,3	26,3	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
PSAP 31/12/2010	894,1	757,3	136,8

10.2.2.2 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie au 31/12/2009

En millions d'€	31/12/2009		
	Brut	Net	Réassurance
PSAP 01/01/2009	750,4	677,4	73,0
Charges de sinistre sur l'exercice en cours	868,5	716,8	151,7
Bonus/Malus sur exercices antérieurs	64,6	26,7	37,9
Charge de sinistre totale	933,1	743,5	189,6
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	-283,5	-204,8	-78,7
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	-525,8	-450,8	-75,0
Paiements totaux	-809,3	-655,6	-153,6
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthodes comptables	5,1	2,8	2,3
Variations de change	34,4	34,4	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	-141,5	-132,6	-8,9
PSAP 31/12/2009	772,2	669,9	102,3

10.2.2.3 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie au 31/12/2008

En millions d'€	31/12/2008		
	Brut	Net	Réassurance
PSAP 01/01/2008	678,5	608,7	69,8
Charges de sinistre sur l'exercice en cours	1 416,1	1 275,3	140,8
Bonus/Malus sur exercices antérieurs	-3,3	-1,0	-2,3
Charge de sinistre totale	1 412,8	1 274,3	138,5
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	-1 322,5	-1 172,6	-149,9
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	-37,4	-34,9	-2,5
Paiements totaux	-1 359,9	-1 207,5	-152,4
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthodes comptables	0,0	0,0	0,0
Variations de change	-22,9	-22,9	0,0
Entrée de périmètre : Marfin Insurance Holdings Ltd	42,0	24,9	17,1
PSAP 31/12/2008	750,4	677,5	73,0

10.2.3 Charge des provisions mathématiques des contrats financiers

<i>En millions d'€</i>	31/12/2010		
	<i>Brut</i>	<i>Net</i>	<i>Réassurance</i>
Provisions mathématiques 01/01/2010	5 937,3	5 695,2	242,1
Primes	1 038,0	1 023,8	14,2
Extinction de passifs liée aux prestations	-2 074,0	-2 001,7	-72,3
Revalorisation acquise	75,5	75,5	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	183,8	166,2	17,6
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	-16,5	-16,5	0,0
Effets de change	96,9	96,9	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	7,2	7,2	0,0
Provisions mathématiques 31/12/2010	5 248,3	5 046,7	201,6

<i>En millions d'€</i>	31/12/2009		
	<i>Brut</i>	<i>Net</i>	<i>Réassurance</i>
Provisions mathématiques 01/01/2009	6 439,9	6 229,5	210,4
Primes	888,6	888,6	0,0
Extinction de passifs liée aux prestations	-2 526,1	-2 526,1	0,0
Revalorisation acquise	65,7	65,7	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	595,8	595,8	0,0
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	21,2	21,2	0,0
Effets de change	153,5	153,5	0,0
Entrée de périmètre : Barclays Vida y Pensiones	261,1	229,4	31,7
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	-17,3	-17,3	0,0
Autres	54,9	54,9	0,0
Provisions mathématiques 31/12/2009	5 937,3	5 695,2	242,1

<i>En millions d'€</i>	31/12/2008		
	<i>Brut</i>	<i>Net</i>	<i>Réassurance</i>
Provisions mathématiques 01/01/2008	7 881,2	7 553,8	327,4
Primes	795,0	768,8	26,2
Extinction de passifs liée aux prestations	-961,8	-935,0	-26,8
Revalorisation acquise	43,9	43,9	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	-1 203,5	-1 087,1	-116,4
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	-13,1	-13,1	0,0
Effets de change	-111,8	-111,8	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Autres	10,0	10,0	0,0
Provisions mathématiques 31/12/2008	6 439,9	6 229,5	210,4

10.3 Participation aux bénéfices différée – Shadow Accounting

Cette note détaille les sources de constitution de la participation aux bénéfices différée. Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée (cf. note 3.12.1 des principes comptables). En application de ce principe, la participation aux bénéfices différée de chaque entité juridique du Groupe est enregistrée au 31 décembre 2010, au passif du bilan (5 165,8 M€ au 31 décembre 2010).

	31/12/2010		31/12/2009		31/12/2008	
	Montant	Taux moyen	Montant	Taux moyen	Montant	Taux moyen
Participation aux bénéfices différée *						
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par résultat	-4 968,2		-5 441,1	ns	-5 520,0	ns
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	7 672,0	-81,8%	9 818,4	-82,8%	2 829,7	-81,1%
Participation différée sur retraitement de la réserve de capitalisation						
Participation différée sur retraitement de provisions pour égalisation	235,9	0,0%	243,8	100,0%	208,4	100,0%
Participation différée sur autres retraitements de consolidation	2 226,2		2 268,7		1 663,1	
Total	5 165,8		6 889,8		-818,7	

* Un montant positif (négatif) dans cette annexe correspond à un stock de réévaluation positive (négative).

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Montant à l'ouverture	6 889,8	-818,7	8 675,0
Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation sur titres constatés par résultat	472,9	78,9	-6 888,4
Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation constatés par capitaux propres	-2 146,4	6 988,7	-4 256,5
Effet du changement de taux de recouvrabilité	0,0	0,0	0,0
Autres variations	-50,4	640,9	1 651,2
Montant à la clôture	5 165,8	6 889,8	-818,7

10.4 Principales hypothèses

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat :

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

> les contrats ou supports en euros pour lesquels l'assureur accorde un taux minimum garanti (TMG), complété d'une participation aux bénéfices. Cette garantie est offerte pour une durée limitée (8 ans en général) ou viagère. Quelles que soient les conditions de marché, à la demande du client, l'assureur versera les capitaux garantis.

L'adossement en duration de l'actif au passif constitue le facteur essentiel de maîtrise des engagements pour les contrats d'épargne.

> les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et l'engagement de l'assureur correspondent aux garanties proposées du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire,
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les déterminants des résultats.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de prévoyance

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, l'activité exercée.

CNP Assurances définit une politique de sélection des risques et de réassurance, et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité.

Les éléments constitutifs des provisions techniques sont présentés aux articles R331-3 du Code des assurances pour les opérations d'assurance vie et capitalisation et R331-6 du Code des assurances pour les opérations d'assurance non-vie.

Valorisation de passifs relatifs aux contrats

Les provisions sont valorisées comme suit :

- contrats d'assurance – IFRS 4 – valorisés selon les principes appliqués par le Groupe dans le référentiel antérieur en application de normes locales ;
- contrats financiers avec clause de participation aux bénéfices discrétionnaire – valorisés selon les normes locales ;
- contrats financiers sans clause de participation aux bénéfices discrétionnaire valorisés à la juste valeur.

10.5 Tableau de variation des contrats en UC

Le groupe CNP Assurances a choisi de présenter le détail de la variation des provisions relatives à des contrats en unités de compte.

10.5.1 Variation sur 2010

En millions d'€	31/12/2010	
	Brut	Net
Montant des provisions à l'ouverture	31 441,6	31 421,1
(+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	4 177,4	4 177,4
(+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	994,3	994,3
(-) Sorties (prestations et frais payés)	-3 046,7	-3 046,7
(+/-) Entrée / sorties liées aux transferts de portefeuille	-872,1	-872,1
(-) Chargement sur encours prélevés	-94,5	-94,5
(+/-) Boni / mali	0,0	0,0
(+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses	0,0	0,0
(+/-) Effet de variations de change	521,1	521,1
(+/-) Entrée de périmètre	0,0	0,0
Autres	25,2	25,2
Montant de provisions à la clôture *	33 146,3	33 125,8

*Les contrats IAS 39 sans participation aux bénéfices discrétionnaire en UC ne sont pas inclus dans cette annexe. Ci-dessous un tableau de réconciliation.

10.5.2 Variation sur 2009

En millions d'€	31/12/2009	
	Brut	Net
Montant des provisions à l'ouverture	27 797,8	27 777,3
(+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	2 803,9	2 803,9
(+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	3 887,0	3 887,0
(-) Sorties (prestations et frais payés)	-2 465,8	-2 465,8
(+/-) Entrée / sorties liées aux transferts de portefeuille	-1 506,2	-1 506,2
(-) Chargement sur encours prélevés	-83,9	-83,9
(+/-) Boni / mali	0,0	0,0
(+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses	0,0	0,0
(+/-) Effet de variations de change	652,8	652,8
(+/-) Entrée de périmètre : Barclays Vida y Pensiones	237,2	237,2
Autres	118,8	118,8
Montant de provisions à la clôture *	31 441,6	31 421,1

*Les contrats IAS 39 sans participation aux bénéfices discrétionnaire en UC ne sont pas inclus dans cette annexe. Ci-dessous un tableau de réconciliation.

10.5.3 Variation sur 2008

En millions d'€	31/12/2008	
	Brut	Net
Montant des provisions à l'ouverture	34 141,8	34 141,8
(+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	3 663,9	3 663,9
(+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	-5 367,6	-5 367,6
(-) Sorties (prestations et frais payés)	-2 171,0	-2 191,5
(+/-) Entrée / sorties liées aux transferts de portefeuille	-2 230,8	-2 230,8
(-) Chargement sur encours prélevés	-89,7	-89,7
(+/-) Boni / mali	0,0	0,0
(+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses	0,0	0,0
(+/-) Effet de variations de change	-396,0	-396,0
(+/-) Entrée de périmètre : Marfin Insurance Holdings Ltd	361,3	361,3
Autres	-114,0	-114,0
Montant de provisions à la clôture *	27 797,8	27 777,3

*Les contrats IAS 39 sans participation aux bénéfices discrétionnaire en UC ne sont pas inclus dans cette annexe. Ci-dessous un tableau de réconciliation.

En millions d'€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Montant des provisions en UC au passif du bilan	37 410,0	36 591,3	33 772,7
Tableau de variation des contrats en UC - hors IAS39	33 146,3	31 441,6	27 797,8
Provisions en UC - contrats IAS39	4 263,7	5 149,7	5 974,9
Total	0,0	0,0	0,0

10.6 Risque de crédit des réassureurs

L'objectif est de présenter une ventilation du risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits par réassureur pour CNP France et les filiales les plus importantes.

a) Pour les couvertures en excédent de sinistre apportées au groupe CNP par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA.

b) Pour les couvertures en quote-part, la répartition par réassureur des provisions techniques cédées est la suivante, lorsque l'actif n'est pas détenu par le groupe CNP :

10.6.1 Risque de crédit des réassureurs au 31/12/2010

31/12/2010 En millions d'€	Notation de crédit	Provisions cédées	
		Montant	%
Premier cessionnaire	AA-	3 066,0	41,2%
Deuxième cessionnaire	A-	2 129,1	28,6%
Troisième cessionnaire	AA-	1 062,9	14,3%
Quatrième cessionnaire	AA-	494,3	6,6%
Autres cessionnaires	-	693,9	9,3%
Total		7 446,2	

10.6.2 Risque de crédit des réassureurs au 31/12/2009

31/12/2009 En millions d'€	Notation de crédit	Provisions cédées	
		Montant	%
Premier cessionnaire	A+	2 811,5	40,9%
Deuxième cessionnaire	A+	1 945,3	28,3%
Troisième cessionnaire	AA	975,9	14,2%
Quatrième cessionnaire	A-	507,4	7,4%
Autres cessionnaires	-	639,3	9,3%
Total		6 879,4	

10.6.3 Risque de crédit des réassureurs au 31/12/2008

31/12/2008 En millions d'€	Notation de crédit	Provisions cédées	
		Montant	%
Premier cessionnaire	AA-	2 624,8	41,6%
Deuxième cessionnaire	A	1 801,1	28,6%
Troisième cessionnaire	AA	905,2	14,4%
Quatrième cessionnaire	AA-	493,5	7,8%
Autres cessionnaires	-	480,7	7,6%
Total		6 305,3	

Note 11. Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés sont comptabilisés au coût amorti.

11.1 Passifs subordonnés au 31 décembre 2010

En millions d'€	Date d'émission	Taux servi	Devises	31/12/2010							Juste valeur*
				Montants	<1 an	entre 1 et 5 ans	entre 5 et 10 ans	entre 10 et 15 ans	>15 ans	Indéterminée	
Passifs subordonnés remboursables				2 197,0	0,0	14,0	0,0	1 250,0	750,0	183,0	2 116,5
CNP ASSURANCES	sept.-10	6,00% (Réel / Réel) jusqu'en 2020 puis Euribor3M (Réel / 360) + 447,2 bps	€	750,0					750,0		709,5
CNP UNICREDIT VITA	juin-09	Euribor 6 mois + 3,25%	€	14,0		14,0					14,3
CNP ASSURANCES	nov.-04	Euribor 3 mois + 0.70% jusqu'en 2016	€	93,0						93,0	74,5
CNP ASSURANCES	nov.-04	4,93% jusqu'en 2016 et euribor +1,6% ac du 15/11/2016	€	90,0						90,0	72,9
CNP ASSURANCES	juin-03	4,7825% jusqu'en 2013 et euribor +2% ac du 24/06/2013	€	200,0				200,0			198,9
CNP ASSURANCES	avr.-03	5,25% jusqu'en 2013 et euribor +2% ac du 11/07/2013	€	300,0				300,0			301,5
CNP ASSURANCES	avr.-01	5,75% jusqu'en 2011 puis euribor +1,57% à partir du 11/07/2011	€	150,0				150,0			149,0
	mai-01		€	50,0				50,0			49,7
	juil.-01		€	50,0				50,0			49,7
	déc.-01		€	150,0				150,0			149,0
	févr.-02		€	100,0				100,0			99,3
	avr.-02		€	250,0				250,0			248,3
Passifs subordonnés perpétuels				45,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0	42,2
CNP UNICREDIT VITA	oct.-03	Euribor 6 mois + 1,5%	€	45,0						45,0	42,2
Total				2 242,0	0,0	14,0	0,0	1 250,0	750,0	228,0	2 158,7

* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Si les passifs subordonnés étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de 83,4 M€ au 31 décembre 2010. Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 10.5. Les contrats financiers sans PB (note 10.1) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB sous certaines conditions que CNP estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre de la Phase 2 d'IFRS 4 à propos de la juste valeur de ces contrats.

CNP Assurances a émis le 14 septembre 2010 750 M€ d'obligations subordonnées venant à échéance le 14 septembre 2040 avec une première option de remboursement anticipé au pair le 14 septembre 2020.

11.2 Passifs subordonnés au 31 décembre 2009

31/12/2009

En millions d'€	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants	<1 an	entre 1 et 5 ans	entre 5 et 10 ans	entre 10 et 15 ans	>15 ans	Indéterminée	Juste valeur*
Passifs subordonnés remboursables				1 447,0	0,0	14,0	0,0	1 250,0	0,0	183,0	1 334,7
CNP UNICREDIT VITA	juin-09	Euribor 6 mois + 3,25%	€	14,0		14,0					14,3
CNP ASSURANCES	nov.-04	Euribor 3 mois + 0,70% jusqu'en 2016	€	93,0						93,0	80,1
CNP ASSURANCES	nov.-04	4,93% jusqu'en 2016 et Euribor + 1,60% à partir du 15/11/2016	€	90,0						90,0	82,8
CNP ASSURANCES	juin-03	4,7825% jusqu'en 2013 et Euribor + 1,60% à partir du 15/11/2016	€	200,0				200,0			178,0
CNP ASSURANCES	avr.-03	5,25% jusqu'en 2013 et Euribor + 2,00% à partir du 11/07/2013	€	300,0				300,0			267,0
CNP ASSURANCES	avr.-01	5,75% jusqu'en 2011 puis Euribor +1,57% à partir du 11/07/2011	€	150,0				150,0			712,5
	mai-01		€	50,0				50,0			0,0
	juil.-01		€	50,0				50,0			0,0
	déc.-01		€	150,0				150,0			0,0
	févr.-02		€	100,0				100,0			0,0
	avr.-02		€	250,0				250,0			0,0
Passifs subordonnés perpétuels				45,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0	46,4
CNP UNICREDIT VITA	oct.-03	Euribor 6 mois + 1,50%	€	45,0						45,0	46,4
Total				1 492,0	0,0	14,0	0,0	1 250,0	0,0	228,0	1 381,0

Un titre subordonné, émis par CNP Assurances, d'une valeur bilan de 403 M€, est arrivé à échéance en mai 2009.

* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Si les passifs subordonnés étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de 73,9 M€ au 31 décembre 2009. Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 10.5. Les contrats financiers sans PB (note 10.1) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB sous certaines conditions que CNP estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre de la Phase 2 d'IFRS 4 à propos de la juste valeur de ces contrats.

11.3 Passifs subordonnés au 31 décembre 2008

31/12/2008

En millions d'€	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants	<1 an	entre 1 et 5 ans	entre 5 et 10 ans	entre 10 et 15 ans	>15 ans	Indéterminée	Juste valeur*
Passifs subordonnés remboursables				1 836,0	403,0	0,0	0,0	1 250,0	0,0	183,0	1 494,7
CNP ASSURANCES	nov.-04	Euribor 3 mois + 0,70% jusqu'en 2016	€	93,0						93,0	55,1
CNP ASSURANCES	nov.-04	4,93% jusqu'en 2016 et Euribor + 1,60% à partir du 15/11/2016	€	90,0						90,0	54,8
CNP ASSURANCES	juin-03	4,7825% jusqu'en 2013 et Euribor + 1,60% à partir du 15/11/2016	€	200,0				200,0			147,4
CNP ASSURANCES	avr.-03	5,25% jusqu'en 2013 et Euribor + 2,00% à partir du 11/07/2013	€	300,0				300,0			227,2
CNP ASSURANCES	avr.-01	5,75% jusqu'en 2011 puis Euribor + 1,57% à partir du 11/07/2011	€	150,0				150,0			121,8
	mai-01		€	50,0				50,0			40,6
	juil.-01		€	50,0				50,0			40,6
	déc.-01		€	150,0				150,0			121,8
	févr.-02		€	100,0				100,0			81,2
	avr.-02		€	250,0				250,0			203,0
CNP ASSURANCES	mai-99	4,63%	€	403,0	403,0						401,1
Passifs subordonnés perpétuels				45,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0	34,1
CNP UNICREDIT VITA	oct.-03	Euribor 6 mois + 1,50%	€	45,0						45,0	34,1
Total				1 881,0	403,0	0,0	0,0	1 250,0	0,0	228,0	1 528,8

* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Si les passifs subordonnés étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de 224 M€ au 31 décembre 2008. Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 10.5. Les contrats financiers sans PB (note 10.1) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB sous certaines conditions que CNP estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre de la Phase 2 d'IFRS 4 à propos de la juste valeur de ces contrats.

Note 12. Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

12.1 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

L'objectif est de présenter le détail des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance, avec un comparatif sur trois périodes.

En millions d'€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Primes acquises non émises	2 208,1	2 406,9	2 830,2
Autres créances nées d'opérations d'assurance	969,3	543,6	425,2
Créances nées d'opérations de réassurance	78,7	84,4	83,8
Total	3 256,1	3 034,9	3 339,2
Créances douteuses	3,1	3,0	3,0

Ventilation des créances par échéances

En millions d'€	31/12/2010		
	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Primes acquises non émises	2 197,8	10,3	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	939,9	29,4	0,0
Créances nées d'opérations de réassurance	78,6	0,1	0,0
Total	3 216,3	39,8	0,0

En millions d'€	31/12/2009		
	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Primes acquises non émises	2 406,9	0,0	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	539,2	4,5	0,0
Créances nées d'opérations de réassurance	84,0	0,1	0,3
Total	3 030,1	4,6	0,3

En millions d'€	31/12/2008		
	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Primes acquises non émises	2 830,2	0,0	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	420,8	4,5	-0,1
Créances nées d'opérations de réassurance	83,4	0,1	0,4
Total	3 334,4	4,6	0,3

12.2 Autres créances

En millions d'€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Personnel	1,0	1,3	0,8
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	547,7	462,6	497,3
Débiteurs divers	1 234,1	764,7	1 682,4
Total	1 782,8	1 228,6	2 180,4

Note 13. Impôts différés

L'objectif est de présenter le montant total des actifs ou passifs d'impôts différés par nature de différence temporelle.

Au 31 décembre 2010, le montant des différences temporelles sur les réserves de capitalisation est impacté par la réforme fiscale française (cf. paragraphe 1.5)

Source des différences temporelles en millions d'€	31/12/2010		
	Actifs	Passifs	Net
Ecart d'acquisition	35,2	-4,1	31,1
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance		-79,3	-79,3
Autres actifs incorporels			0,0
Immeubles de placement		-53,6	-53,6
Placements financiers	15,9	-2 189,2	-2 173,3
Investissement dans les entreprises associées			0,0
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	6,1		6,1
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles		-1,0	-1,0
Frais d'acquisition reportés			0,0
Autres actifs	170,4		170,4
Réserves de capitalisation			0,0
Titres subordonnés		-5,2	-5,2
Provisions pour risques et charges	102,4		102,4
Dettes de financement			0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers			0,0
Participation aux bénéfices différée	1 700,4	-9,1	1 691,3
Autres passifs		-4,2	-4,2
Valeur fiscale des reports en avant de déficits			0,0
Compensation actif - passif	-1 831,8	1 831,8	0,0
Actifs ou passifs d'impôt différé	198,6	-513,9	-315,3

Source des différences temporelles en millions d'€	31/12/2009		
	Actifs	Passifs	Net
Ecart d'acquisition	38,3	-4,0	34,3
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	1,1	-12,3	-11,2
Autres actifs incorporels	0,0	0,0	0,0
Immeubles de placement	0,0	-56,5	-56,5
Placements financiers	3,2	-2 870,1	-2 866,9
Investissement dans les entreprises associées	0,0	-2,7	-2,7
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	5,0	0,0	5,0
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	0,0	-1,1	-1,1
Frais d'acquisition reportés	0,0	0,0	0,0
Autres actifs	167,4	0,0	167,4
Réserves de capitalisation	0,0	-554,0	-554,0
Titres subordonnés	0,0	-4,8	-4,8
Provisions pour risques et charges	58,7	0,0	58,7
Dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers	0,0	-1,1	-1,1
Participation aux bénéfices différée	2 234,1	-4,4	2 229,7
Autres passifs	0,0	-1,8	-1,8
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	0,0	0,0	0,0
Compensation actif - passif	-2 380,1	2 380,1	0,0
Actifs ou passifs d'impôt différé	127,7	-1 132,7	-1 005,0

Source des différences temporelles en millions d'€	31/12/2008		
	Actifs	Passifs	Net
Ecart d'acquisition	42,2	-0,1	42,1
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	0,0	-62,4	-62,4
Autres actifs incorporels	0,0	0,0	0,0
Immeubles de placement	8,9	-62,5	-53,6
Placements financiers	1 219,7	-421,8	797,9
Investissement dans les entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	5,2	0,0	5,2
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	0,0	-1,2	-1,2
Frais d'acquisition reportés	0,0	0,0	0,0
Autres actifs	51,5	0,0	51,5
Réserves de capitalisation	0,0	-540,4	-540,4
Titres subordonnés	0,0	-5,4	-5,4
Provisions pour risques et charges	87,4	0,0	87,4
Dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers	0,0	-21,4	-21,4
Participation aux bénéfices différée	315,9	-1 080,6	-764,7
Autres passifs	0,0	-82,2	-82,2
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	0,0	0,0	0,0
Compensation actif - passif	-1 657,3	1 657,3	0,0
Actifs ou passifs d'impôt différé	73,5	-620,7	-547,2

Note 14. Provisions pour risques et charges

Les provisions concernées sont les provisions pour litiges.

14.1 Provisions pour risques et charges – Exercice 2010

<i>En millions d'€</i>	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture 01/01/2010	32,8	111,0	143,8
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	55,8	64,2	120,0
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	0,0	-19,7	-19,7
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-34,5	-29,4	-63,9
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	0,0	0,0
Ecart de conversion	3,8	4,1	7,9
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0
Reclassements	0,1	0,0	0,1
Valeur comptable à la clôture 31/12/2010	58,0	130,2	188,2

14.2 Provisions pour risques et charges – Exercice 2009

<i>En millions d'€</i>	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture 01/01/2009	237,1	92,8	329,9
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes *	30,0	49,1	79,1
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	-220,9	-11,6	-232,5
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-18,7	-25,2	-43,9
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	0,0	0,0
Ecart de conversion	5,1	6,3	11,4
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0
Reclassements	0,2	-0,4	-0,2
Valeur comptable à la clôture 31/12/2009	32,8	111,0	143,8

* La provision pour risques et charges constituée en 2008 (214.8 M€), dans le cadre du geste commercial opéré par CNP Assurances et UniCredit pour aider les clients porteurs de contrats Index linked, a été utilisée en 2009.

14.3 Provisions pour risques et charges – Exercice 2008

<i>En millions d'€</i>	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture 01/01/2008	18,9	93,6	112,5
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes *	235,2	71,4	306,6
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	-11,5	-19,4	-30,9
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-1,8	-48,5	-50,3
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	0,0	0,0
Ecarts de conversion	-3,7	-5,7	-9,4
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0
Reclassements	0,0	1,4	1,4
Valeur comptable à la clôture 31/12/2008	237,1	92,8	329,9

* Le plan d'intervention de CNP UniCredit Vita pour protéger la valeur des investissements opérés par les clients sur des contrats Index linked liés à des obligations du Groupe Lehman Brothers a conduit à constituer une provision pour risques et charges de 214.8 M€ (90 M€ nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés).

Note 15. Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

15.1 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

L'objectif est de présenter le détail des dettes nées d'opération d'assurance et de réassurance avec un comparatif sur trois périodes.

<i>En millions d'€</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	210,1	244,9	228,3
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 278,2	1 679,6	1 466,7
Dettes nées d'opérations de réassurance	443,8	377,7	406,9
Frais d'acquisition reportés	11,4	16,2	0,0
Total	1 943,6	2 318,5	2 101,9

Ventilation des dettes par échéances

<i>En millions d'€</i>	31/12/2010		
	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0,7	209,4	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 278,2	0,0	0,0
Dettes nées d'opérations de réassurance	443,8	0,0	0,0
Frais d'acquisition reportés	11,4	0,0	0,0
Total	1 734,1	209,4	0,0

<i>En millions d'€</i>	31/12/2009		
	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	3,1	241,8	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 679,6	0,0	0,0
Dettes nées d'opérations de réassurance	377,7	0,0	0,0
Frais d'acquisition reportés	16,2	0,0	0,0
Total	2 076,7	241,8	0,0

<i>En millions d'€</i>	31/12/2008		
	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	10,5	217,8	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 464,3	2,4	0,0
Dettes nées d'opérations de réassurance	406,9	0,0	0,0
Total	1 881,7	220,2	0,0

15.2 Autres dettes

En millions d'€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Personnel	259,4	322,6	292,7
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	711,1	461,9	408,9
Créanciers divers	2 489,8	2 510,0	1 802,1
Total	3 460,2	3 294,6	2 503,7

15.3 Avantages au personnel – IAS 19

15.3.1 Principales hypothèses actuarielles

Taux actuariels

L'indice de référence est la courbe OAT.

Régime concerné	Duration (année)	Taux actuariels	
		France	Italie
Indemnités de départ à la retraite	14	3,08%	4,70%
Médailles du Travail	11	2,96%	0%
Régime EPI	10	2,91%	0%
Préretraites	<10	Courbe des taux Institut des Actuaire 31/12/2009	0
Autres régimes (notamment hors de France)		10	
Augmentations futures de salaires		3%	3%
Inflation		Inclus dans l'augmentation des salaires	2%
Rendement des actifs		4%	3%

Table de mortalité

La table de mortalité utilisée est la table INSEE 98.

15.3.2 Montants comptabilisés

- Montants comptabilisés des avantages à long terme

<i>En millions d'€</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi
Dettes actuarielles	113,8	95,5	89,6
Juste valeur des actifs de régime	-0,6	-2,9	-13,6
Dettes actuarielles nettes des actifs des régimes	113,3	92,6	76,1
Coût des services passés non comptabilisés	-9,3	-12,1	-14,9
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	104,0	80,5	61,1
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à cotisations définies	32,2	32,2	29,7
Montant total comptabilisé au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi	136,2	112,7	90,8
Montant des autres avantages à long terme*	18,8	18,6	16,0
<i>Dont Montant comptabilisé au titre des médailles du travail</i>	<i>18,8</i>	<i>16,6</i>	<i>13,1</i>
Montant total comptabilisé au bilan au titre des avantages à long terme	155,0	131,3	106,8

* Sont intégrés aux avantages au personnel les préretraites et l'ensemble des régimes à cotisations définies des filiales françaises et les engagements portés par les filiales étrangères.

15.3.3 Analyse du coût des avantages à long terme

<i>En millions d'€</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi
Coût des services rendus nets de cotisations des employés	8,7	13,5	4,7
Coût financier	3,7	3,6	3,3
Rendement attendu des actifs sur la période	-0,1	0,0	-0,5
Gains et pertes liés à des réductions et des liquidations	0,0	0,0	0,0
Amortissement du coût des services passés	2,8	2,8	2,8
Coûts des régimes à prestations définies	15,0	19,9	10,3
Coûts des régimes à cotisations définies	0,0	2,5	2,8
Coût total au titre des régimes postérieurs à l'emploi	15,0	22,5	13,2

15.3.4 Réconciliation des montants inscrits au bilan au titre des régimes à prestation définie

En millions d'€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi
Montant au 1er janvier (1)	80,5	61,1	50,4
Effet des variations de taux de change (2)	0,0	0,0	0,0
Charge de retraite (3)	15,0	23,5	10,3
Cotisations (4)	-0,2	-3,2	-1,7
Prestations payées (5)	-3,0	-5,3	-6,0
Pertes et gains actuariels comptabilisés dans la composante SoRIE (6)	10,8	3,8	9,2
Perte et gains actuariels comptabilisés en résultat	0,0	0,0	0,1
Variations de périmètre (7)	0,8	0,8	-1,2
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	-0,2	0,0
Montant au 31 décembre (8)	104,0	80,5	61,1

(1) : (passif) / actif net comptabilisé au bilan au 01/01/n au titre des régimes à prestations définies

(2) : Ecart de change lié à la comptabilisation des engagements (Brésil)

(3) : (Charges) / Produits de retraite au titre des régimes à prestations définies (cf point (7) du tableau précédent)

(4) : Cotisations payées au titre des actifs de couverture

(5) : Prestations payées par le groupe CNP (ou remboursée à la CDC via refacturation)

(6) : Ecarts actuariels intégralement enregistrés en capitaux propres dès leur apparition - méthode retenue par le groupe CNP

(7) : Acquisition / Cession, modification du % de participation dans l'ICDC ou dans d'autres activités

(8) : (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6) + (7)

15.3.5 Evolution des gains actuariels

En millions d'€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres en début de période	16,2	11,8	2,6
Pertes et gains actuariels sur avantages au personnel comptabilisés au bilan	10,8	4,3	9,2
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres en fin de période	27,0	16,2	11,8

Note 16. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué :

- des primes acquises,
- des chargements sur primes des contrats IAS 39 correspondant à un des éléments constitutifs de la ligne "chiffre d'affaires et produits des autres activités" du compte de résultat.

16.1 Primes acquises et chiffre d'affaires ou produits des autres activités

Activité et type de contrat	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Contrats Assurance	23 079,9	19 649,3	16 546,8
Vie	20 375,9	17 055,6	14 020,9
Primes pures	19 076,5	15 936,2	13 018,2
Chargements	1 299,4	1 119,5	1 002,7
Non vie	2 704,0	2 593,7	2 525,9
Primes pures	1 938,4	1 876,7	1 852,4
Chargements	765,6	717,0	673,5
Contrats financiers avec PB discrétionnaire	9 160,7	12 873,8	11 727,7
Primes pures	9 019,9	12 712,0	11 565,3
Chargements	140,8	161,8	162,3
Primes acquises	32 240,6	32 523,1	28 274,4

Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Contrats financiers sans PB discrétionnaire	75,1	89,8	84,4
Chargements	75,1	89,8	84,4
Flux	74,5	62,6	47,7
Encours	0,7	27,2	36,7
IAS 18	116,1	76,8	69,3
Autres activités	7,9	2,0	4,7
Total	199,0	168,6	158,4

16.2 Réconciliation avec le chiffre d'affaires publié

En millions d'€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Primes acquises	32 240,6	32 523,1	28 274,4
Chargements sur flux IAS39	74,5	62,6	47,7
Total	32 315,1	32 585,6	28 322,2

16.3 Chiffre d'affaires par centre de partenariat

En millions d'€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
La Banque Postale	10 613,1	10 984,0	11 718,2
Caisse d'Epargne	10 548,3	10 346,6	8 131,5
CNP Trésor	733,4	673,4	720,1
Etablissements financiers	1 521,8	1 473,5	1 457,5
Entreprises et collectivités locales	1 730,5	1 881,1	2 036,2
Mutuelles	844,5	745,4	915,5
Filiales étrangères	6 185,9	6 296,9	3 256,7
Autres	137,6	184,8	86,5
Chiffre d'affaires brut	32 315,1	32 585,6	28 322,2

16.4 Chiffre d'affaires par segment de marché

En millions d'€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Epargne	23 587,3	24 711,2	20 618,9
Retraite	3 160,5	2 875,8	2 856,5
Prévoyance	1 727,7	1 486,3	1 587,1
Couverture de prêts	3 024,5	2 643,7	2 563,7
Frais de soins de santé	480,3	467,0	349,3
Dommages IARD	334,8	401,6	346,5
Total Prévoyance/Risque	5 567,3	4 998,6	4 846,5
Autres secteurs d'activités	0,0	0,0	0,2
Chiffre d'affaires brut	32 315,1	32 585,6	28 322,2

16.5 Chiffre d'affaires par société

En millions d'€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
CNP Assurances	23 660,2	23 999,6	22 758,1
CNP IAM	2 189,1	2 051,9	2 075,5
Préviposte	240,9	216,6	246,8
ITV	34,9	16,9	7,7
CNP International	0,0	0,0	0,1
La Banque Postale Prévoyance	177,7	161,6	147,8
Global	0,0	138,3	143,1
Global Vida	0,0	54,8	38,7
CNP Seguros de Vida	17,1	7,9	6,3
Caixa Seguros	2 445,8	1 878,6	1 521,5
CNP UniCredit Vita	2 472,9	3 502,0	1 179,9
CNP Vida	242,0	264,0	196,7
Marfin Insurance Holdings Ltd	202,9	214,4	0,0
CNP Europe	23,4	0,9	0,0
Barclays Vida y Pensiones	608,2	78,1	0,0
Chiffre d'affaires brut	32 315,1	32 585,6	28 322,2

16.6 Chiffre d'affaires direct et accepté

En millions d'€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Affaires directes	31 446,9	31 761,4	27 454,2
Affaires acceptées	868,2	824,2	868,0
Chiffre d'affaires brut	32 315,1	32 585,6	28 322,2

Note 17. Prestations

L'objectif est de présenter les actifs, passifs, produits et charges comptabilisés générés par les contrats d'assurance.

En million d'€ - Contrats IFRS 4 et IAS 39 rattachés à IFRS 4	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Sinistres survenus	7 300,7	6 988,7	6 630,9
Capitaux échus	594,3	397,5	368,2
Arrérages	2 137,5	2 010,1	1 736,4
Rachats	10 921,3	9 545,7	10 312,5
Intérêts techniques et Participation aux bénéfices incluse dans les sinistres de l'année	-24,1	-14,3	-28,9
Frais de gestion prestations	108,7	93,0	85,4
Prestations	21 038,4	19 020,6	19 104,5
Variation des provisions des contrats d'assurance	10 620,0	11 501,3	2 207,2
Variation des provisions des contrats financiers avec PB discrétionnaire	-2 618,7	2 177,4	-2 170,1
Variation des autres provisions techniques	405,9	29,1	-256,4
Variation des provisions	8 407,2	13 707,8	-219,3
Intérêts techniques	1 935,0	1 962,4	1 930,5
Participation aux bénéfices	7 827,0	7 604,4	270,7
Participation aux résultats	9 762,0	9 566,8	2 201,2
Charges de prestations d'assurance	39 207,6	42 295,2	21 086,4

Note 18. Charges de gestion et de commissions

18.1 Charges par destination

En millions d'€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Commissions	-2 938,4	-2 837,0	-2 769,4
Frais ventilés par destination	-223,7	-211,3	-207,7
Frais d'acquisition	-3 162,1	-3 048,3	-2 977,1
Frais d'administration	-373,2	-351,0	-370,4
Autres produits et charges techniques	76,6	69,9	128,9
Autres produits et charges non techniques	-81,1	185,6	-240,2
Participation	-13,8	-19,4	-19,2
Autres produits et charges opérationnels courants	-18,3	236,1	-130,5
TOTAL	-3 553,6	-3 163,2	-3 478,0

18.2 Charges par nature

En millions d'€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Charges de dépréciation et d'amortissement	32,5	35,2	34,3
Frais de personnel	380,5	372,7	331,5
Impôts et taxes	117,6	113,5	86,4
Autres charges	393,8	325,6	342,8
TOTAL	924,4	847,0	795,0

18.3 Charges de gestion nettes

En millions d'€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Charges nettes de gestion*			
- hors filiales étrangères	577,5	549,6	556,5
- Y compris filiales étrangères et autres activités	874,0	796,7	752,2
RATIO *			
<u>Charges de gestion</u>			
<u>Provisions techniques fin **</u>			
- hors filiales étrangères et autres activités	0,22%	0,23%	0,25%
- Y compris filiales étrangères et autres activités	0,31%	0,30%	0,31%

* Hors frais du réseau TRESOR

** Contrats d'assurance et financier, hors PB différée

18.4 Détail des commissions

En millions d'€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Caisse d'Epargne	764,2	751,1	755,6
La Banque Postale	527,6	478,8	494,5
Autres	1 646,6	1 607,1	1 519,3
TOTAL	2 938,4	2 837,0	2 769,4

Note 19. Résultat de réassurance

<i>En millions d'€</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Primes cédées	-857,4	-955,6	-749,9
Variation des charges techniques	978,7	967,7	597,8
Commissions reçues des réassureurs	253,8	243,5	205,0
Produits financiers de la réassurance	-415,1	-283,4	-119,3
Total	-39,9	-27,7	-66,5

Note 20. Produits de placements

20.1 Produits et charges financiers

L'objectif de cette annexe est de présenter les éléments importants de produits, charges, profits ou pertes générés par des actifs ou des passifs financiers, qu'ils aient été inclus en résultat ou dans une rubrique distincte des capitaux propres, et ce sur trois exercices consécutifs.

En millions d'€		31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	
Portefeuille des actifs disponibles à la vente	Résultats sur titres de créances	133,4	-237,7	503,5	
	Produits d'intérêts	7 947,4	7 099,4	6 643,5	
	Produits sur autres placements	955,5	1 284,1	1 136,0	
	PV et MV de cession	488,2	832,7	1 068,6	
	Impairments	-211,9	-174,2	-2 983,8	
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs disponibles à la vente	9 312,5	8 804,4	6 367,9	
Portefeuille des actifs détenus jusqu'à l'échéance	Résultats sur titres de créances	-0,8	-1,5	1,9	
	Produits d'intérêts	113,5	69,0	69,3	
	Autres produits	1,5	5,8	-0,9	
	Impairments	4,0	-20,4	-30,6	
		Total des revenus sur le portefeuille des actifs détenus jusqu'à échéance	118,2	52,9	39,7
Portefeuille des actifs - Prêts et créances	Résultats sur titres de créances	0,0	0,0	0,0	
	Produits d'intérêts	13,7	0,0	0,0	
	Autres produits	0,0	0,0	0,0	
	Impairments	0,0	0,0	0,0	
		Total des revenus sur le portefeuille des actifs - Prêts et créances	13,7	0,0	0,0
Portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	Résultat sur titres de transaction et assimilés	2 576,3	6 014,3	-9 552,7	
	Résultat sur instruments dérivés de transaction et de couverture	-215,1	-459,4	235,2	
	PV et MV de cession	109,8	161,5	403,6	
		Total des revenus sur le portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	2 471,0	5 716,4	-8 913,9
	Immeubles de placement	Loyers et autres produits	239,5	187,6	170,6
Variation de juste valeur		24,6	-42,6	-8,6	
PV et MV de cession		42,5	303,5	18,6	
		Total immeubles de placement	306,6	448,5	180,6
Autres charges liées aux placements		-398,7	-346,2	-375,2	
Plus values de dilution		0,0	0,0	0,0	
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 823,3	14 676,1	-2 700,8	
Dette subordonnée au coût amorti		-95,0	-85,4	-108,5	
Dette subordonnée à la juste valeur par résultat		0,0	0,0	0,0	
Total des charges de financement		-95,0	-85,4	-108,5	
TOTAL DES REVENUS DES ACTIFS NET DE CHARGES DE FINANCEMENT		11 728,2	14 590,6	-2 809,3	

Tableau de réconciliation des charges et produits financiers avec le compte de résultat :

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Produits financiers hors coût de l'endettement	12 348,1	15 191,8	-2 141,8
Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement	-524,9	-515,7	-559,0
Charges de financement	-95,0	-85,4	-108,5
Total	11 728,2	14 590,6	-2 809,3

20.2 Écart de juste valeur des actifs

Cette annexe présente les écarts de juste valeur des stocks d'actifs à chaque date d'arrêté.

20.2.1 Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2010

En millions d'€		Titres détenus au 31/12/2010	Titres détenus au 31/12/2009	Variation N / N-1
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF	17 931,5	16 810,5	1 121,0
	Obligations TV	9 592,8	10 286,9	-694,1
	TCN	191,3	303,0	-111,7
	ACTIONS	6 574,1	6 351,8	222,3
	OPCVM	28 276,7	27 420,5	856,2
	Parts de SCI	1 465,8	1 458,3	7,5
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	0,9	0,5	0,4
	Total	64 033,1	62 631,5	1 401,6
Instruments dérivés	Instruments dérivés (Juste Valeur positive)	3 012,8	2 661,0	351,8
	Instruments dérivés (Juste Valeur négative)	-2 356,2	-1 970,7	-385,5
	Total	656,5	690,3	-33,8
AFS	Obligations TF	177 743,9	162 705,8	15 038,1
	Obligations TV	7 830,3	7 729,0	101,3
	TCN	7 963,2	6 388,6	1 574,6
	Actions	17 269,4	16 220,2	1 049,2
	OPCVM	10 172,0	14 314,9	-4 142,9
	Parts de SCI	3 140,5	3 783,6	-643,1
	Titres participatifs	66,9	63,9	3,0
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	6 086,1	5 633,0	453,1
Total	230 272,2	216 839,2	13 433,2	
HTM	Obligations TF	1 237,3	1 222,9	14,4
	Total	1 237,3	1 222,9	14,4
Prêts et avances	Prêts et avances	3 959,4	2 451,6	1 507,8
	Total	3 959,4	2 451,6	1 507,8
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	1 769,3	1 769,2	0,1
	Immeubles de placement en juste valeur	485,3	466,1	19,2
	Total	2 254,6	2 235,4	19,2
TOTAL	302 413,2	286 070,9	16 342,3	

20.2.2 Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2009

En millions d'€		Titres détenus au 31/12/2009	Titres détenus au 31/12/2008	Variation N / N-1
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF	16 810,5	15 503,5	1 307,0
	Obligations TV	10 286,9	10 393,0	-106,1
	TCN	303,0	407,5	-104,5
	ACTIONS	6 351,8	5 740,3	611,5
	OPCVM	27 420,5	24 104,7	3 315,8
	Parts de SCI	1 458,3	1 972,6	-514,3
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	0,5	0,8	-0,3
	Total	62 631,5	58 122,4	4 509,1
Instruments dérivés	Instruments dérivés (Juste Valeur positive)	2 661,0	2 234,4	426,6
	Instruments dérivés (Juste Valeur négative)	-1 970,7	-1 268,3	-702,4
	Total	690,3	966,1	-275,8
AFS	Obligations TF	162 705,8	142 422,6	20 283,2
	Obligations TV	7 729,0	8 816,7	-1 087,7
	TCN	6 388,6	3 848,8	2 539,8
	Actions	16 220,2	12 648,2	3 572,0
	OPCVM	14 314,9	11 030,1	3 284,8
	Parts de SCI	3 783,6	3 464,5	319,0
	Titres participatifs	63,9	62,9	1,0
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	5 633,0	5 612,6	20,4
Total	216 839,2	187 906,4	28 932,4	
HTM	Obligations TF	1 222,9	903,8	319,1
	Total	1 222,9	903,8	319,1
Prêts et avances	Prêts et avances	2 451,6	2 232,9	218,7
	Total	2 451,6	2 232,9	218,7
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	1 769,2	2 346,7	-577,5
	Immeubles de placement en juste valeur	466,1	520,6	-54,5
	Total	2 235,4	2 867,3	-631,9
TOTAL	286 070,9	252 998,8	33 072,1	

20.2.3 Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2008

En millions d'€		Titres détenus au 31/12/2008	Titres détenus au 31/12/2007	Variation N / N-1
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF	15 503,5	16 048,2	-544,7
	Obligations TV	10 393,0	13 003,2	-2 610,2
	TCN	407,5	1 359,6	-952,1
	ACTIONS	5 740,3	12 107,7	-6 367,4
	OPCVM	24 104,7	30 322,0	-6 217,3
	Parts de SCI	1 972,6	2 140,0	-167,4
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	0,8	0,3	0,5
	Total	58 122,3	74 981,0	-16 858,6
Instruments dérivés	Instruments dérivés (Juste Valeur positive)	2 234,4	1 972,7	261,7
	Instruments dérivés (Juste Valeur négative)	-1 268,3	-1 456,1	187,8
	Total	966,1	516,6	449,5
AFS	Obligations TF	142 422,6	131 553,1	10 869,5
	Obligations TV	8 816,7	8 373,5	443,2
	TCN	3 848,8	4 728,0	-879,2
	Actions	12 648,2	21 449,6	-8 801,4
	OPCVM	11 030,1	6 647,7	4 382,4
	Parts de SCI	3 464,5	2 918,7	545,8
	Titres participatifs	62,9	93,8	-30,9
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	5 612,6	5 146,4	466,2
Total	187 906,4	180 910,8	6 995,6	
HTM	Obligations TF	903,8	1 134,7	-230,9
	Total	903,8	1 134,7	-230,9
Prêts et avances	Prêts et avances	2 232,9	2 088,4	144,4
	Total	2 232,9	2 088,4	144,4
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	2 346,7	2 387,5	-40,7
	Immeubles de placement en juste valeur	520,6	445,7	74,8
	Total	2 867,3	2 833,2	34,1
TOTAL	252 998,8	262 464,7	-9 465,9	

20.2.4 Réconciliation « Ecart de juste valeur » / « annexe des placements »

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Juste valeur des actifs	302 413,2	286 070,9	252 998,8
Plus ou moins-values nettes latentes - Annexe des placements	-1 001,9	-964,5	-1 259,4
Valeurs comptables des placements - Annexe des placements	301 411,3	285 106,4	251 739,4

20.3 Dépréciation

L'objectif est de présenter la nature et le montant de toute perte de valeur comptabilisée en résultat au titre d'un actif financier, en distinguant séparément chaque catégorie importante d'actifs financiers.

<i>En millions d'€</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Actifs disponibles à la vente	-382,7	-579,4	-3 326,2
Obligations TF	-21,2	-12,7	-216,9
Obligations TV	0,0	0,0	0,0
TCN	0,0	0,0	0,0
Actions	-168,5	-293,4	-2 093,3
OPCVM Action	-33,0	-42,5	-286,3
Titres participatifs	-0,4	-0,2	0,0
Autres (dont les FCP...)	-159,6	-230,6	-729,7
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0,0	-20,4	-30,6
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0
Total des dotations aux provisions	-382,7	-599,8	-3 356,8
Actifs disponibles à la vente	170,7	405,3	342,5
Obligations TF	43,1	13,7	0,0
Obligations TV	0,0	0,0	0,0
TCN	0,0	0,0	0,0
Actions	55,6	369,0	143,0
OPCVM Action	52,1	2,8	2,4
Titres participatifs	0,0	0,0	0,0
Autres (dont les FCP...)	19,9	19,8	197,1
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	4,0	0,0	0,0
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0
Total des reprises de provisions	174,8	405,3	342,4
Variation nette des dotations/reprises de provisions	-207,9	-194,5	-3 014,4

Note 21. Charge d'impôt

L'objectif de cette annexe est de présenter de façon distincte les principales composantes de la charge (produit) d'impôt.

Au 31 décembre 2010, la charge d'impôt est significativement impactée par la réforme fiscale française (cf. paragraphe 1.4)

En millions d'€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Charge fiscale courante	578,6	427,3	443,7
Charge fiscale différée	-555,8	16,9	-255,8
Charge d'impôt	22,8	444,2	187,9

En millions d'€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net consolidé	1 288,1	1 122,3	814,4
Taux d'impôt	1,74%	28,36%	18,75%
Impôt sur les résultats	22,8	444,2	187,9

Preuve d'impôt - En millions d'€	31/12/2010		31/12/2009		31/12/2008	
	Taux	Montants	Taux	Montants	Taux	Montants
Bénéfice avant impôt		1 310,9		1 566,5		1 002,3
Impôt sur les sociétés en application du taux d'impôt de droit commun dans le pays siège	34,43%	451,3	34,43%	539,4	34,43%	345,1
Différences permanentes	-45,90%	-601,8	-14,50%	-227,2	-7,27%	-72,9
Effet des taux d'impôt réduits sur les PV/MV	6,31%	82,7	11,18%	175,1	-13,09%	-131,2
Effet des crédits d'impôts et déficits fiscaux utilisés	-0,05%	-0,7	-1,62%	-25,4	1,48%	14,8
Effet des changements de taux d'impôt	0,00%	0,0	-1,13%	-17,7	-3,84%	-38,5
Autres	6,96%	91,2	0,00%	0,0	7,03%	70,5
Total	1,74%	22,8	28,36%	444,2	18,74%	187,8

Impôts différés relatifs à :	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Juste valeur des actifs financiers en Trading	299,4	548,8	-1 900,7
Participation aux bénéfices différés	-275,5	-435,5	1531,4
Juste valeur des autres actifs financiers	90,1	29,2	10,5
Ajustement de comptabilité reflet liés à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	0,0
Réévaluations d'immobilisations corporelles avant transfert dans la catégorie des immeubles de placement	0,0	0,0	0,0
Différences fiscales temporaires	0,0	0,0	0,0
Autres	-669,8	-125,6	103,0
Total	-555,8	16,9	-255,8

Note 22. Risque de taux des actifs financiers

L'objectif est de présenter diverses informations sur l'exposition au risque de taux pour chacune des catégories d'actifs et de passifs financiers.

22.1 Cap et Floor

Cette annexe présente le nominal des Caps et des Floors par niveau de strike et par durée résiduelle, et ce au 31 décembre 2010, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

22.1.1 Cap et Floor au 31 décembre 2010

	Durée résiduelle										Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	≥10 ans	
>= 4% <5%	550	2 405	5 160	2 659	3 420	3 588	3 092	4 293	3 740	2 757	31 664
>= 5% <6%	1 895	1 415	1 310	1 450	4 542	3 590	3 509	2 310	880	600	21 501
>= 6% <7%	810	1 115	400	0	0	0	0	0	0	0	2 325
>= 7% <8%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
>= 8% <9%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5
>= 9% <10%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	3 255	4 935	6 870	4 109	7 962	7 178	6 601	6 603	4 620	3 363	55 495

22.1.2 Cap et Floor au 31 décembre 2009

En millions d'€	Durée résiduelle										Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	≥10 ans	
>= 4% <5%	330	550	2 405	5 160	2 649	1 408	1 310	295	2 330	5 138	21 575
>= 5% <6%	1 130	1 895	1 415	260	280	975	1 520	2 211	1 650	1 180	12 516
>= 6% <7%	100	810	1 115	400	0	0	0	0	0	0	2 425
>= 7% <8%	656	0	0	0	-70	-300	-255	-235	-335	-900	-1 439
>= 8% <9%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5
>= 9% <10%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2 216	3 255	4 935	5 820	2 859	2 083	2 575	2 271	3 645	5 423	35 083

22.1.3 Cap et Floor au 31 décembre 2008

En millions d'€	Durée résiduelle										Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	≥10 ans	
>= 4% <5%	80	330	550	2 405	5 065	2 485	1 290	1 110	190	3 719	17 224
>= 5% <6%	1 317	1 130	1 895	1 400	245	100	575	1 250	1 926	2 235	12 073
>= 6% <7%	680	100	810	1 115	400	0	2	5	0	0	3 112
>= 7% <8%	76	656	0	0	0	0	0	0	0	0	732
>= 8% <9%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
>= 9% <10%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2 153	2 216	3 255	4 920	5 710	2 585	1 867	2 365	2 116	5 954	33 142

22.2 Taux d'intérêt effectif

L'annexe 22.2 a pour objectif de présenter les taux actuariels des obligations à taux fixe et des zéros coupons en date d'arrêté et à l'achat.

Les taux actuariels sont présentés sur les principales filiales d'assurance du groupe CNP Assurances :

- France
- Italie
- Brésil
- Espagne

22.2.1 Taux actuariels à l'achat

31/12/2010	France	Italie	Brésil	Espagne	
Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Euro	Euro	Real	Euro	
Obligations taux fixe	4,32%	3,71%	11,91%	4,76%	
31/12/2009	France	Italie	Brésil	Espagne	
Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Euro	Euro	Real	Euro	
Obligations taux fixe	4,52%	3,89%	10,74%	4,72%	
31/12/2008	France	Italie	Brésil	Portugal	Espagne
Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Euro	Euro	Real	Euro	Euro
Obligations taux fixe	4,63%	4,38%	12,64%	4,59%	5,31%

22.2.2 Taux actuariels en date de clôture

31/12/2010	France	Italie	Brésil	Espagne	
Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Euro	Euro	Real	Euro	
Obligations taux fixe	3,60%	3,42%	11,92%	8,81%	
31/12/2009	France	Italie	Brésil	Espagne	
Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Euro	Euro	Real	Euro	
Obligations taux fixe	3,23%	3,50%	10,94%	2,89%	
31/12/2008	France	Italie	Brésil	Portugal	Espagne
Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Euro	Euro	Real	Euro	Euro
Obligations taux fixe	4,03%	3,83%	12,69%	3,68%	4,92%

22.3 Valeurs comptables par échéance

22.3.1 Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2010

En millions d'€ Nature de l'instrument financier	31/12/2010						Total
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations taux fixe	20 100,1	11 881,3	14 388,4	13 527,7	13 419,0	98 285,3	171 601,8
Obligations zéro coupon	2 932,3	667,6	103,3	254,1	173,0	6 902,9	11 033,2
Obligations à taux révisable	385,7	268,9	197,4	65,9	24,4	1 553,0	2 495,3
Obligations à taux variable	2 379,9	713,0	421,8	362,7	630,7	642,3	5 150,4
Obligations à taux fixe indexées inflations	393,1	1 022,9	957,8	25,4	265,2	7 188,6	9 853,0
Autres obligations	2 469,9	1 877,6	2 938,4	3 471,3	1 781,7	11 469,6	24 008,5
Total	28 661,0	16 431,3	19 007,1	17 707,1	16 294,2	126 041,7	224 142,2

22.3.2 Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2009

En millions d'€ Nature de l'instrument financier	31/12/2009						Total
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations taux fixe	13 676,3	16 465,7	12 087,8	14 147,6	12 982,9	85 679,9	155 040,2
Obligations zéro coupon	2 366,5	222,9	633,6	132,5	238,9	4 893,3	8 487,7
Obligations à taux révisable	705,3	349,1	163,7	38,8	53,0	1 315,8	2 625,7
Obligations à taux variable	3 028,2	695,0	439,1	269,9	320,7	701,3	5 454,2
Obligations à taux fixe indexées inflations	37,4	399,3	1 020,2	953,8	25,9	7 284,9	9 721,5
Autres obligations	2 370,6	4 085,9	2 134,5	2 987,2	2 602,5	11 622,9	25 803,6
Total	22 184,3	22 217,9	16 478,9	18 529,8	16 223,9	111 498,1	207 132,9

22.3.3 Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2008

En millions d'€ Nature de l'instrument financier	31/12/2008						Total
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations taux fixe	12 830,1	10 725,3	13 709,4	10 309,6	12 701,8	72 964,2	133 240,4
Obligations zéro coupon	2 553,2	398,8	92,6	360,3	132,3	3 736,1	7 273,3
Obligations à taux révisable	2 181,2	427,9	129,5	126,3	31,8	1 085,9	3 982,6
Obligations à taux variable	909,0	305,6	317,4	344,4	133,7	533,9	2 544,0
Obligations à taux fixe indexées inflations	990,3	38,8	395,2	985,8	931,6	6 431,4	9 773,1
Autres obligations	4 806,6	2 586,1	2 405,2	2 138,4	3 050,0	12 716,7	27 703,0
Total	24 270,4	14 482,5	17 049,3	14 264,8	16 981,2	97 468,2	184 516,4

22.4 Valeurs comptables par échéance des instruments en HTM

22.4.1 Valeur comptable au 31 décembre 2010

Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti	31/12/2010						Total
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	
HTM	231,1	152,5	169,2	118,7	135,5	399,6	1 206,6
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	231,1	152,5	169,2	118,7	135,5	399,6	1 206,6

22.4.2 Valeur comptable au 31 décembre 2009

Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti	31/12/2009						Total
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	
HTM	161,9	220,8	129,2	134,1	95,8	462,6	1 204,4
Prêts et créances	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0
Total	164,9	220,8	129,2	134,1	95,8	462,6	1 207,4

22.4.3 Valeur comptable au 31 décembre 2008

Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti	31/12/2008						Total
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	
HTM	99,4	137,5	198,2	119,1	81,2	319,6	955,0
Prêts et créances	15,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,4
Total	114,8	137,5	198,2	119,1	81,2	319,6	970,4

22.5 Durée moyenne des titres

Cette annexe a pour objectif de présenter la durée moyenne des titres de dettes pondérée par la valeur comptable, en années.

22.5.1 Durée moyenne des titres au 31 décembre 2010

France	Italie	Brésil	Espagne
6,6	4,3	2,2	5,2

22.5.2 Durée moyenne des titres au 31 décembre 2009

France	Italie	Brésil	Espagne
6,5	3,8	2,9	5,3

22.5.3 Durée moyenne des titres au 31 décembre 2008

France	Italie	Brésil	Portugal	Espagne
6,5	3,6	2,2	5,2	5,3

Note 23. Risque de taux des passifs financiers

Cette annexe présente une ventilation des provisions techniques par engagement de taux.

31/12/2010		
Taux minimum garanti	Provisions Techniques (M€)	%
0% ⁽¹⁾	131 955,8	46,6%
]0%-2%]	14 514,3	5,1%
]2%-3%]	51 050,0	18,0%
]3%-4%]	1 761,8	0,6%
]4%-4,5%]	4 984,9	1,8%
>4,5% ⁽²⁾	1 762,4	0,6%
UC	36 694,7	13,0%
Autres ⁽³⁾	40 264,0	14,2%
TOTAL	282 987,9	100,0%

(1) Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

(2) Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5% proviennent principalement de la filiale Caixa établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 10% (cf. Note 22.2).

(3) Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unité de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

31/12/2009		
Taux minimum garanti	Provisions Techniques (M€)	%
0% ⁽¹⁾	121 694,0	46,0%
]0%-2%]	8 856,1	3,3%
]2%-3%]	52 096,1	19,7%
]3%-4%]	2 874,0	1,1%
]4%-4,5%]	4 975,8	1,9%
>4,5% ⁽²⁾	1 782,2	0,7%
UC	36 591,2	13,8%
Autres ⁽³⁾	35 837,4	13,5%
TOTAL	264 706,8	100,0%

(1) Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

(2) Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5% proviennent principalement de la filiale CAIXA établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 10% (cf. Note 22.2).

(3) Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unité de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

31/12/2008		
Taux minimum garanti	Provisions Techniques (M€)	%
0% ⁽¹⁾	110 717,4	45,8%
]0%-2%]	7 919,9	3,3%
]2%-3%]	49 278,9	20,4%
]3%-4%]	3 891,2	1,6%
]4%-4,5%]	5 568,7	2,3%
>4,5% ⁽²⁾	1 224,2	0,5%
UC	33 772,7	14,0%
Autres ⁽³⁾	29 140,0	12,1%
TOTAL	241 513,0	100,0%

(1) Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

(2) Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5% proviennent principalement de la filiale CAIXA établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 10% (cf. Note 22.2).

(3) Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unité de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

Note 24. Risque de liquidité

24.1 Flux futurs d'actifs

L'objectif de cette annexe est de présenter l'ensemble des flux futurs d'actifs par tranche d'échéance (ie remboursements, coupons).

24.1.1 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2010

Intention de gestion	<1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
AFS	28 349	95 308	88 438	36 469
TRADING	5 334	13 068	55 128	1 445
HTM	244	789	225	118
Prêts et créances	17	-	-	-

24.1.2 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2009

Intention de gestion	<1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
AFS	20 909	76 667	78 664	44 629
TRADING	3 106	13 837	5 671	1 838
HTM	179	607	472	136
Prêts et créances	14	-	-	38

24.1.3 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2008

Intention de gestion	<1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
AFS	21 151	70 335	65 343	43 602
TRADING	5 849	12 190	6 225	2 305
HTM	124	660	194	104
Prêts et créances	16	1	1	2

24.2 Projections de paiements par échéance

Cette annexe présente les estimations de paiements, rachats et rachats partiels liés à des contrats d'assurance et d'investissement vie, épargne, retraite et dommages.

Le total des projections est supérieur aux soldes bilanciels publiés car il s'agit des flux sortants capitalisés.

24.2.1 Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2010

En millions d'€	31/12/2010				
	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	16 919,6	75 250,6	64 480,8	47 053,3	173 962,9

24.2.2 Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2009

En millions d'€	31/12/2009				
	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	16 481,2	70 623,1	61 239,2	45 392,4	158 919,1

24.2.3 Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2008

En millions d'€	31/12/2008				
	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	13 437,1	69 584,4	57 366,5	46 096,5	137 638,7

24.2 Passifs immédiatement rachetables

En millions d'€	31/12/2010
Passifs immédiatement rachetables	249 334,9
Passifs non rachetables immédiatement	34 404,6

Le montant des passifs immédiatement rachetables au 31/12/2010 est de 249.3 Mds€ d'euros (235,5 Mds€ au 31/12/2009). Ce montant représente les passifs des contrats d'assurance vie et d'investissement comptabilisés au bilan qui pourraient être rachetés ou transférés par les assurés, tels que stipulés par leur contrat.

Ne peuvent faire l'objet d'un tel rachat les contrats emprunteurs, les contrats de prévoyance collective, certains contrats avec sortie en rentes et les contrats "loi Madelin".

Il est à noter que ce montant maximal de contrats qui pourraient faire l'objet d'un rachat ne prend pas en compte le comportement des assurés qui tend à allonger significativement la durée effective des passifs telle que présentée dans les projections de paiements à la note 24.2.

Note 25. Adéquation actif/passif des contrats en UC

<i>En millions d'€</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Immeubles de placement en représentation des contrats en UC	1 008,7	1 122,1	1 276,8
Actifs financiers en représentation des contrats en UC	36 343,6	35 462,6	32 499,6
Titres mis en équivalence en représentation des contrats en UC (parts d'OPCVM et de SCI consolidés)	0,0	0,0	0,0
Autres actifs en représentation des contrats en UC (ex : actifs non financiers détenus dans une SCI consolidée).	0,0	0,0	0,0
Total valeur comptable des actifs représentant les contrats en UC	37 352,3	36 584,7	33 776,4
Passifs des contrats financiers en UC	8 463,3	9 455,7	10 678,0
Passifs des contrats d'assurance en UC hors provisions pour garanties plancher	28 946,8	27 135,6	23 094,7
Total passifs contrats en UC	37 410,1	36 591,3	33 772,7
Provisions pour garanties plancher	18,4	28,2	32,4
Total passifs contrats en UC	37 428,5	36 619,5	33 805,1

L'inadéquation Actifs / Passifs des contrats en UC correspond principalement aux provisions pour sinistres à payer : cet agrégat est en effet inclus dans les passifs des contrats en UC, mais n'est pas adossé par des actifs représentant les contrats en UC.

Note 26. Gestion des risques

26.1 Risque de crédit

La stratégie pour la gestion du risque émetteur, validée par le Comité exécutif, vise à conserver un haut niveau de qualité dans les notations et une diversification dans le choix des investissements obligataires pour éviter des concentrations par émetteur, ou par zone géographique.

Un comité des risques de contrepartie se réunit périodiquement pour fixer les limites des engagements.

La gestion du risque de crédit fait l'objet d'un reporting mensuel détaillé par émetteur et en fonction des différents types de titres détenus (titres de capital, subordonnés, sécurisés etc...). L'approche qualitative (analyse de chaque émetteur par les analystes crédit du groupe CNP) s'appuie notamment sur les travaux des agences de notation, sur les recherches des banques d'investissement et des sociétés de gestion.

CNP Assurances a développé un outil interne pour le suivi de la gestion du risque émetteur et de contrepartie. Celui-ci est inspiré d'un modèle quantitatif utilisé par des banques d'investissement.

Ce modèle a pour principal objectif de mesurer les risques de perte des portefeuilles obligataires à court, moyen et long terme pour les sociétés du Groupe CNP. Il couvre l'ensemble des "cantons" du Groupe CNP et peut être utilisé par les stratégies financiers pour les allocations de risque. Des simulations peuvent être réalisées pour tester le risque d'un portefeuille de crédit.

Au 31 décembre 2010, le portefeuille obligataire du Groupe consolidé comporte 89.4% d'obligations notées A à AAA par les principales agences de notation, dont plus de 39% bénéficient de la meilleure notation (AAA).

La note 9.7 présente le portefeuille obligataire du Groupe consolidé par notation des émetteurs.

26.2 Risque de change

Les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro.

L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée : moins de 1 % des placements des sociétés françaises du Groupe sont libellés dans une devise autre que l'euro.

Concernant le risque de change, CNP Assurances effectue une analyse de l'impact sur le résultat et les capitaux propres d'une variation de +10% de l'Euro par rapport au Dollar, à la Livre Sterling et au Real brésilien. Si l'impact d'une variation du Dollar ou de la Livre Sterling sur le résultat et le capitaux propres provient de la détention d'actifs financiers libellés dans ces devises, l'exposition du Groupe au Real brésilien s'explique par la consolidation par intégration globale de la filiale brésilienne Caixa.

Analyse de sensibilité du résultat et des capitaux propres au risque de change au 31/12/2010 :

En M€	Change €//\$ +10%	Change €/£ +10%	Change €/BRL +10%
Impact sur le résultat	-21,6	-4,1	-19,6
Impact sur les capitaux propres	-15,2	-4,8	-71,1

Analyse de sensibilité du résultat et des capitaux propres au risque de change au 31/12/2009 :

En M€	Change €//\$ +10%	Change €/£ +10%	Change €/BRL +10%
Impact sur le résultat	-19,9	-4,1	-13,8
Impact sur les capitaux propres	-16,0	-8,0	-60,4

26.3 Sensibilité de la MCEV aux risques de marché

Le groupe CNP Assurances met en œuvre des tests de sensibilité pour comprendre et piloter la volatilité du résultat et des capitaux propres avec efficacité. Le management utilise particulièrement les analyses de sensibilité de la MCEV aux risques de marché et d'assurance.

CNP Assurances publie son "embedded value" selon les principes de la Market Consistent European Embedded Value (MCEV) établis par le CFO Forum (réunion des directeurs financiers des principales sociétés d'assurance européennes, créé en 2002), à l'exception de l'intégration d'une prime de liquidité dans les taux d'actualisation des passifs, de la conservation de la méthodologie traditionnelle pour la filiale brésilienne Caixa et de l'utilisation de modèles déterministes sur les branches les moins significatives du Groupe.

CNP Assurances a retenu une méthodologie de valorisation des options financières market consistent. Cette approche implique une détermination objective des hypothèses financières en référence aux conditions de marché du 31 décembre 2010.

Les calculs d'Embedded Value se fondent sur de nombreuses hypothèses financières, techniques, sur le comportement des assurés, sur la fiscalité et sur d'autres facteurs dont la plupart ne sont pas sous le contrôle direct du management du Groupe CNP. Bien que les hypothèses retenues soient raisonnables, il serait possible pour certaines d'entre elles de constater un écart entre l'hypothèse retenue et l'expérience future.

La MCEV est la somme de :

- l'actif net réévalué qui correspond à la valeur de marché des actifs en représentation des fonds propres après déduction des actifs incorporels, des passifs subordonnés et des autres éléments valorisés par ailleurs dans la valeur d'In-Force.
- la valeur du portefeuille (« in force ») qui correspond à la valeur actualisée des profits futurs nets d'impôts générés par les polices en portefeuille à la date d'évaluation. Cette valeur est calculée sur la base de méthodologie « market consistent » à l'exception de Caixa Seguros dont la méthodologie traditionnelle a été conservée. Selon cette méthodologie, aucune prime de risque n'est incluse dans les rendements et les taux d'actualisation utilisés. La courbe de référence est la courbe des taux swap. Cette valeur intègre la valeur intrinsèque des options et garanties présentes dans le portefeuille mais pas la valeur temps de ces options.

La sensibilité de la MCEV aux risques de marché vise à évaluer l'impact d'une variation des taux d'intérêts et des actions sur la MCEV. Le périmètre couvert par ces analyses reprend outre CNP Assurances SA, les filiales les plus significatives du Groupe en France, la filiale brésilienne et la filiale italienne. Les sensibilités étudiées sont les suivantes :

- courbe des taux +/- 100 points de base : cette sensibilité correspond à une translation immédiate de 100 points de base à la hausse et à la baisse de la courbe des taux. Cette sensibilité implique entre autre une modification de la valeur de marché des produits de taux et des taux d'actualisation du risque.
- baisse des marchés actions et immobiliers de 10% : cette sensibilité correspond à une baisse immédiate de 10% de la valeur des actions et de l'immobilier.

Toutes les sensibilités s'entendent nettes d'impôts et intérêts minoritaires et, le cas échéant, nettes de la participation des assurés.

Analyse de sensibilité MCEV au risque de taux d'intérêts et actions au 31/12/2010 :

En M€	Taux d'intérêts +100bp*	Taux d'intérêts -100bp	Actions -10%
Impact MCEV	0,0	-115,0	-493,0

Analyse de sensibilité MCEV au risque de taux d'intérêts et actions au 31/12/2009 :

En M€	Taux d'intérêts +100bp*	Taux d'intérêts -100bp	Actions -10%
Impact MCEV	54,0	-222,0	-383,0

Périmètre Groupe (ne comprend pas la valeur de portefeuille des entités CNP Seguros de Vida et Barclays Vida y Pensiones)

Les sensibilités aux risques d'assurance sont présentées en note 26.5.2.8.

26.4 *Gestion actif/passif*

Techniques de gestion actif/passif appliquées/prise en compte des hypothèses de renouvellement et de rachat/effets d'une variation des hypothèses de rachat :

Le groupe CNP effectue régulièrement des simulations afin de tester le comportement de ses différents portefeuilles face à des scénarii contrastés de taux d'intérêt et de marchés financiers.

Les simulations actif/passif sont effectuées par un logiciel développé par CNP Assurances qui intègre les particularités de l'assurance vie. Elles sont basées sur un certain nombre de scénarii caractéristiques de hausse ou de baisse des taux d'intérêt. Les simulations portent également sur un très grand nombre de scénarii, générés de façon aléatoire, afin de mesurer la dispersion statistique des résultats (simulations stochastiques).

L'exposition à la baisse des taux d'intérêt :

Le groupe CNP analyse régulièrement l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur sa capacité à servir les engagements pris à l'égard des assurés.

Les simulations actif/passif ont confirmé le bon comportement des portefeuilles dans les scénarii de baisse des taux.

Cela résulte de la mise en application, depuis plusieurs années, des mesures suivantes :

- limitation dans les dispositions générales des produits de l'horizon et du niveau des garanties de taux,
- mise en œuvre de la prorogation et de la "viagérisation" à taux minimum garanti 0 % des contrats à prime unique à taux garanti,
- politique prudentielle de provisionnement sur les rentes viagères,
- adossement des engagements de taux par des obligations à taux fixe de durée au moins équivalente.

L'exposition à la hausse des taux d'intérêt

Le groupe CNP est très attentif à ce risque et le gère des deux côtés de son bilan.

Au passif :

- mise en place dans les contrats multi supports de clauses contractuelles permettant, en cas d'évolution défavorable des marchés, d'introduire des limites aux possibilités d'arbitrage, voire de les interdire ;
- limitation des engagements de taux à la fois en durée et en niveau (développement de produits à taux annuel annoncé à l'avance) offrant à la gestion financière la possibilité de réduire la part d'obligations longues.

À l'actif :

- les obligations à taux variables et indexés représentent environ 10 % des portefeuilles ;
- une partie du portefeuille à taux fixe du groupe CNP est couverte par des options de type caps.

Les couvertures acquises par le groupe CNP permettraient, en cas de forte hausse des taux d'intérêt au-delà de certains seuils de déclenchement, de générer des revenus complémentaires qui correspondraient alors à la différence entre les seuils de déclenchement évoqués ci-dessus et le niveau effectif des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers. Ils amélioreraient ainsi la rentabilité des actifs couverts dans un contexte où les taux d'intérêt auraient fortement augmenté. Ce programme de couvertures est complété chaque année, en particulier pour accompagner l'accroissement des encours.

26.5 *Risques d'assurance*

26.5.1 Termes et conditions des contrats

26.5.1.1 Nature des risques couverts par classe de contrats et description sommaire des branches

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et nous conduisent à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite et prévoyance.

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur s'engage au paiement d'un capital augmenté d'un éventuel taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices en cas de décès, de rachat ou de bonne fin ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire,
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle.

26.5.1.2 Description des principales garanties accordées

Les contrats d'Épargne en Euros se caractérisent par le versement d'un capital et regroupent les différents types de contrats suivants :

- capitaux différés avec contre-assurance des primes : versement du capital ou conversion du capital en rente ;
- termes fixes : versement du capital au terme du contrat, que l'assuré soit vivant ou décédé ;
- mixtes : versement d'un capital en cas de décès, s'il se produit au cours de la période de garantie ou au terme du contrat si l'assuré est toujours en vie ;
- bons de capitalisation : paiement d'un capital.

Ces contrats présentent généralement des garanties de capitalisation des primes versées à un taux minimal et font l'objet d'une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'Épargne en unités de compte se caractérisent par l'absence de garantie principale, toutefois ils offrent des garanties complémentaires permettant de garantir le paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite, et regroupent les différents types de contrats suivants :

- comptes individuels de retraite à adhésion facultative (art. 82) : rente viagère à la date de départ en retraite choisie par l'assuré (éventuellement réversible). Versement en capital optionnel ;
- comptes individuels de retraite à adhésion obligatoire (art. 83) : versement d'une rente viagère (éventuellement réversible) dont le capital constitutif est en relation directe avec le salaire perçu ;
- régimes à prestations définies (art 39) : constitution d'un fonds collectif alimenté par des cotisations assises sur la masse salariale. À chaque liquidation de retraite, capitaux constitutifs prélevés sur fonds collectifs et versés au fonds de retraite. Liquidation du capital constitutif sous forme de rentes ;
- retraite par capitalisation collective en points (art. L. 441-1) : rente émise lors du départ à la retraite basée sur le nombre de points acquis et la valeur de service du point. Revalorisation en fonction de la valeur de service du point ;
- rentes viagères immédiates ou différées : paiement de la rente immédiatement ou à l'expiration d'un délai déterminé.

À cette catégorie de contrats, on rattache les indemnités fin de carrière qui se caractérisent par le paiement de l'indemnité par prélèvement sur le fonds constitué dans la limite de ses disponibilités.

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage. Leurs caractéristiques sont présentées ci-après par type de contrat.

- Temporaires renouvelables pluriannuelles et vie entière : versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité totale et absolue avec, en option le plus souvent, doublement ou triplement du capital décès de la garantie principale en cas de décès accidentel.
- Rentes éducation, rentes de conjoint : rentes temporaires ou viagères en cas de décès du parent ou du conjoint.
- Contrat de prévoyance destiné à couvrir le décès par le versement d'un capital, l'incapacité temporaire par le versement d'indemnités journalières soit en mensualisation, soit après mensualisation ou franchise prédéterminée, l'invalidité par le versement de prestations sous forme de rente ou de capital.
- Contrat de couverture de prêts destiné à couvrir le décès par le remboursement de tout ou partie du capital restant dû, l'incapacité temporaire par le remboursement des mensualités après une franchise prédéterminée et jusqu'à la reconnaissance de l'état d'invalidité, l'invalidité par le remboursement de toute partie des mensualités ou la perte d'emploi par le remboursement de tout ou partie des mensualités sur une période prédéterminée à l'issue d'un délai de carence. La garantie décès est obligatoire et son obtention conditionne le déblocage du prêt.

- Contrat de prévoyance destiné à couvrir la dépendance par le versement d'une rente dont le montant dépend de l'option choisie et est forfaitaire.
- Complémentaire maladie destinée à couvrir les soins de santé par le versement d'un complément partiel ou total des prestations servies par les organismes sociaux en remboursement des frais à l'occasion d'une maladie ou d'un accident par l'assuré, pour lui-même, son conjoint ou ses enfants à charge.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Global Nao Vida au Portugal et Caixa Seguros au Brésil. Parmi ces contrats, les garanties couvertes comprennent l'assurance construction, l'assurance automobile. Ces garanties sont définies conformément à la réglementation locale. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

26.5.1.3 Caractéristiques générales des clauses de participation aux bénéfices

Les contrats d'épargne en euros mais aussi certains contrats de prévoyance collective et certains contrats de retraite présentent des clauses de participation aux bénéfices. Par ces clauses, les parties s'engagent à partager selon des principes définis au contrat une partie des produits financiers issus du placement des provisions techniques du contrat, mais également pour les contrats de retraite ou de prévoyance une partie des résultats techniques.

26.5.1.4 Politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices

La politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices est le plus souvent discrétionnaire. La participation aux bénéfices est déterminée par l'assureur dans le cadre de sa politique commerciale dans le respect des conditions contractuelles et réglementaires. L'assiette de partage des produits financiers s'appuie sur les produits financiers réalisés dans l'année et le rythme de dégagement des plus-values est laissé à la discrétion de l'assureur. L'assuré n'a pas de droits individuels sur la participation aux bénéfices jusqu'à son allocation aux prestations ou aux provisions mathématiques. La participation aux bénéfices attribuée non encore allouée est comptabilisée en provision pour participation.

26.5.1.5 Bases de détermination des taux de participation aux bénéfices

La base de détermination des taux de participation aux bénéfices reste assise sur la comptabilité locale.

26.5.2 Évaluation des contrats d'assurance (hypothèses et sensibilités)

26.5.2.1 Modèles d'estimation des provisions techniques

Les provisions techniques sont définies comme suit :

- provisions mathématiques : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré ;
- provision pour participation aux excédents : montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits ;
- provision de gestion : destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats non couvertes par ailleurs ;
- provisions pour risques croissants : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré. Concerne les assurances des risques d'incapacité, d'invalidité et de dépendance ;
- provision pour primes non acquises : destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat ;
- provision pour risques en cours : destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période découlant entre la date d'inventaire et la date de première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises ;
- provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

26.5.2.2 Objectifs du modèle d'estimation

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt,
- le souci de mettre à niveau au plus vite les provisions suite aux changements de table de mortalité,
- la prise en compte de tables d'expérience pour les contrats de rentes en service lorsque la sinistralité observée apparaît significativement plus faible que la mortalité attendue.

26.5.2.3 Procédure pour déterminer les hypothèses les plus significatives

Cette évaluation repose sur :

- la maîtrise des périodes inventoriées qui passe, d'une part, par la connaissance des règles relatives aux dates de comptabilisation, d'effet, de traitement informatique des différents événements techniques et de gestion et, d'autre part, des spécifications précises des traitements d'inventaire et de leur planification,
- la mise à disposition à chaque inventaire de fichiers permettant de valider la cohérence des provisions avec les flux techniques,
- des audits récurrents des calculs effectués par les systèmes de gestion, soit par sondage aléatoire soit par recalcul exhaustif,
- et l'évaluation régulière des risques via un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs, avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires, et des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance, avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

26.5.2.4 Mesure dans laquelle les hypothèses reposent sur des variables de marché/des variables propres à l'assureur considéré

Pour les contrats d'épargne et d'assurance vie, les taux d'actualisation sont au plus égaux au taux de rendement prudemment estimés des actifs. En assurance non-vie, les taux d'actualisation des provisions sont déterminés en référence au taux de marché. Les autres hypothèses sont spécifiques à l'expérience du groupe CNP Assurances.

26.5.2.5 Justification de l'utilisation d'hypothèses différentes de celles que l'on pourrait inférer des données passées

D'une manière générale, les hypothèses s'appuient sur l'historique et ne sont pas différentes de celles que l'on pourrait inférer sur la base des observations passées. Toutefois, dans le cadre du test de suffisance du passif (LAT), nous avons utilisé des lois de rachat dynamiques qui anticipent des hausses de loi de rachat qui n'ont pu être vérifiées par les données passées. Par ailleurs, les clés de partage qui ont servi à déterminer le partage des plus-values latentes s'appuient sur les calculs de valeur actuelle des profits futurs effectués pour la détermination de l'embedded value (valeur intrinsèque) et ne sont pas issues d'une observation directe du passé, mais plutôt d'une projection raisonnable du partage des plus-values latentes selon les principes retenus pour le calcul de l'embedded value que le groupe CNP Assurances publie chaque année.

26.5.2.6 Prise en compte des corrélations entre les différentes hypothèses

Au-delà de l'utilisation d'une loi de rachat dynamique qui corréle niveau des rachats et niveau des taux dans le cadre du LAT, il n'y a pas de prise en compte de corrélations entre les différentes hypothèses.

26.5.2.7 Nature des incertitudes sur les flux des contrats d'assurance

Les incertitudes sur les flux des contrats d'assurance sont essentiellement liées au rythme d'émergence des flux : rachats, décès et autres prestations.

26.5.2.8 Sensibilité de la MCEV à une variation des rachats et de la sinistralité

La sensibilité de la MCEV à une baisse des rachats de 10% est de +136 M€ au 31 décembre 2010. Par ailleurs, une baisse de 5% de la sinistralité (risque de mortalité et invalidité) impacterait de +133 M€ la MCEV au 31 décembre 2010.

26.5.3 Concentration du risque d'assurance

26.5.3.1 Mesure dans laquelle ce risque est atténué par la réassurance

La couverture de réassurance recherchée par CNP Assurances est destinée à garantir la régularité des résultats de la Société et à lui permettre de développer ses possibilités de souscription. La politique de réassurance de CNP Assurances est définie en Conseil d'administration et répond aux objectifs suivants :

- politique de groupe qui intègre les contrats souscrits en direct, les acceptations d'organismes de prévoyance, les acceptations des filiales ;
- protection globale du compte d'exploitation via des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille de CNP Assurances : protection Catastrophe (excess par événement) et excédent de sinistres par tête ;

Partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

26.5.3.2 Exposition au risque de catastrophe et risque de cumul

L'ensemble des portefeuilles est protégé en XS Catastrophe par des réassureurs professionnels.

- Portefeuille individuel : l'ensemble des portefeuilles individuels (affaires directes et acceptations auprès CNP Assurances souscrites par les filiales (LBPP, CNP Vita et CNP Vida) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Catastrophe décès-PTIA auprès de réassureurs du marché comme suit. Un événement catastrophique est constitué d'au moins 5 victimes, CNP Assurances conserve 10 PASS par événement, les réassureurs couvrent 1 000 PASS par événement et 2 000 PASS par exercice (PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale : 34 620 euros en 2010).

- Portefeuille collectif :

- a) l'ensemble des portefeuilles collectifs (affaires directes nettes de coassurances cédées et acceptations en quote-part souscrites par des institutions de prévoyance et des mutuelles) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès –IPA3 dans le cadre du pool Bureau Commun des Assurances Collectives qui prévoit successivement la rétention des deux plus gros sinistres par assureur, une coassurance de marché de 30 M€ dont CNP Assurances représente 26%, une réassurance souscrite par le pool auprès de réassureurs externes selon 4 tranches : tranche 1 : 20XS 30 M€, tranche 2 : 100XS 500 M€, tranche 3 : 250XS 150 M€, tranche 4 : 100XS 400 M€, avec une reconstitution payante à 200% sauf pour le Nucléaire et le Terrorisme NBC ; un événement est défini à partir de trois victimes ;
- b) Par ailleurs, les protections Catastrophes accordés par CNP Assurances à des institutions de prévoyance et des mutuelles sont rétrocédées auprès de réassureurs du marché. L'événement est défini à partir de trois victimes, la conservation de CNP Assurances et des organismes de prévoyance (ceux-ci intervenant en priorité pour leurs 2 ou 3 « têtes sinistrées » les plus élevées) est de 1.25 M€ par événement et l'engagement des réassureurs couvre 37 M€ par événement et 60M€ par exercice à l'exception, des risques Nucléaire et le Terrorisme NBC pour lesquels la couverture par exercice est limitée à 30M€..

L'ensemble des portefeuilles du Groupe CNP Assurances est également couvert pour les capitaux élevés en cas de décès – IPA3 d'un assuré au delà de 40 PASS.

Une analyse annuelle des portefeuilles réassurés est réalisée et porte sur :

- les populations assurées : pyramide des âges, dispersion des garanties souscrites, concentration de population ;
- les assurés indemnisés : nombre, volume et cause des sinistres ; approfondissement des dossiers les plus importants ;
- les résultats enregistrés en assurance et en cession en réassurance ;

Les échanges de flux avec les réassureurs ont lieu trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon le traité ; les éléments de crédit et de débit font l'objet d'une mise d'accord systématique entre CNP Assurances et ses réassureurs : il n'existe pas de litige en suspens.

26.5.4 Options, garanties et dérivés incorporés non séparés

Informations sur les expositions au risque de taux d'intérêt ou au risque de marché générés par des dérivés incorporés (si dérivés pas à la JV).

Une classification des contrats d'épargne en euros présentant des taux garantis par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme,
- contrats à taux majoré fixe (75% du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus,
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60% du TME à la date du versement.

Une ventilation des provisions techniques détaillant les engagements de taux des contrats d'épargne en euros est présentée dans la note 22.

26.5.5 Risque de crédit (spécificités des contrats d'assurance)

26.5.5.1 Informations sur le risque lié à la réassurance souscrite/termes et conditions des garanties reçues ou données

La solvabilité des Réassureurs est vérifiée régulièrement et la notation constitue un critère discriminant pour la sélection des couvertures.

Pour les couvertures en Excess apportées au groupe CNP par des Réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA.

26.5.6 Risques juridiques spécifiques à l'activité d'assurance

Les contrats d'assurance présentent des risques spécifiques tels que les risques de contentieux avec les assurés ou leurs ayants droit.

Les assignations enregistrées en 2010 et portant sur des litiges avec les assurés ou leurs ayants droit à la suite de désaccord sur les positions prises par CNP Assurances enregistrent une baisse de 5 % par rapport à l'exercice 2009. De même, le nombre de contentieux en stock accuse cette année une baisse de 11 %, ce qui porte à 1 439 les procès en cours au 31 décembre 2010. Cette baisse est supérieure à celle enregistrée en 2009 (3 %) en raison d'une part de la diminution du nombre des nouveaux contentieux et d'autre part de l'augmentation du nombre de dossiers classés par rapport à l'exercice précédent (+ 5%).

Ce chiffre est à comparer au nombre de contrats gérés par CNP Assurances tant en assurance individuelle que collective.

Les litiges portent pour les deux tiers sur les clauses liées au risque incapacité de travail temporaire et de façon secondaire sur le risque décès.

Certaines des questions posées à l'occasion de contentieux dépassent le simple conflit opposant CNP à un de ses assurés et peuvent entraîner des conséquences lourdes pour l'ensemble de la profession d'assurance, s'il s'avérait qu'une généralisation massive de décisions défavorables prises par les tribunaux venait à se manifester.

On peut également identifier des risques émergents d'assurance. La sécurisation juridique de l'activité doit s'appuyer certes sur l'application rigoureuse des textes, sous réserve des interprétations parfois difficiles à conduire, dans un environnement très encadré, mais également sur le suivi des textes en préparation et la participation, par le biais des instances représentatives de la profession, à leur élaboration.

CNP Assurances veille, à ce titre, à participer activement aux différents travaux professionnels qui accompagnent la sortie des textes afin d'en illustrer concrètement les impacts.

26.6 Gestion des risques

Objectifs de gestion des risques et méthodes pour atténuer ses risques/politique de souscription (y compris sélection des risques)/politique de tarification/méthodes d'évaluation des risques :

Le groupe CNP s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé vis-à-vis de ses actionnaires. Ces outils de pilotage doivent permettre :

- de décliner au niveau de chaque entité du groupe CNP la contribution attendue de sa part à la réalisation de ces objectifs ;
- de suivre en cours d'année la réalisation de ces objectifs et prendre, si nécessaire, les mesures correctrices pour les atteindre ;
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur.

Ces outils sont utilisés pour mesurer l'opportunité de souscrire de nouveaux contrats ainsi que la bonne adéquation de la tarification, ces deux éléments faisant l'objet d'études systématiques et spécifiques.

Plus précisément :

- le plan de marche permet d'analyser la formation du résultat, d'apprécier la rentabilité prévisionnelle et de mesurer l'impact des décisions en matière de produits sur la rentabilité attendue ;
- le calcul de la valeur intrinsèque et de la valeur d'une année de production reflète la richesse actuelle de l'entreprise et sa capacité à créer de la valeur. Chaque année, les écarts entre valeur attendue et valeur effectivement créée sont analysés et présentés à l'occasion de la publication des comptes.

Le dispositif général de prévision :

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement au quatrième trimestre et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du Plan de Marché de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

Des projections à moyen - long terme permettent d'établir les trajectoires financières, le calcul de la valeur des contrats en stock et des affaires nouvelles dans le cadre des travaux annuels d'évaluation de l'entreprise.

Les résultats sont issus de modèles de prévision adaptés à la nature des contrats :

- modèle actif/passif pour les contrats d'épargne et de retraite ;
- modèle spécifique aux contrats emprunteurs décomposant le portefeuille par génération ;
- modèle adapté aux produits de prévoyance individuelle et collective intégrant les facteurs d'appréciation des risques ainsi que les observations historiques ;
- modèle de suivi des engagements de rentes.

L'analyse est menée à un niveau détaillé, puis consolidée par nature de risque sur la base d'un scénario central dont les principales caractéristiques sont la stabilisation de l'environnement financier et le maintien des parts de marché de l'entreprise. Des scénarii alternatifs sont également élaborés et permettent de mesurer la sensibilité des résultats aux évolutions de collecte, des marchés financiers et de comportement des assurés.